

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Tanindrazana – Fahafahana – Fahamarinana

UNION EUROPEENNE

MINISTERE DE L'ELEVAGE

**FONDS EUROPEEN DE
DEVELOPPEMENT**

PROGRAMME SECTORIEL ELEVAGE

**Projet de Développement de l'Elevage dans le
Sud-Ouest
(FGD N° 06 ACP MAG 060)**

**DELEGATION DE LA COMMISSION
EUROPENNE A MADAGASCAR**

RAPPORT FINAL

AU CONTRAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Philippe CHRISTY et Jean-Claude LAURENT

Rapport n° 98-024



CIRAD-EMVT
Département Elevage et Médecine
Vétérinaire du CIRAD
Campus International de Baillarguet
B.P. 5035
34032 Montpellier Cedex 1

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Tanindrazana – Fahafahana – Fahamarinana

MINISTERE DE L'ELEVAGE

PROGRAMME SECTORIEL ELEVAGE

**Projet de Développement de l'Elevage dans le
Sud-Ouest
(FGD N° 06 ACP MAG 060)**

UNION EUROPEENNE

**FONDS EUROPEEN DE
DEVELOPPEMENT**

**DELEGATION DE LA COMMISSION
EUROPENNE A MADAGASCAR**

RAPPORT FINAL

AU CONTRAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Philippe CHRISTY et Jean-Claude LAURENT

Rapport n° 98-024



CIRAD-EMVT
Département Elevage et Médecine
Vétérinaire du CIRAD
Campus International de Baillarguet
B.P. 5035
34032 Montpellier Cedex 1

CIRAD-EMVT 1998

Tous droits de traduction, de reproduction par tous procédés,
de diffusion et de cession réservés pour tous pays.

AUTEUR : Philippe CHRISTY
Jean-Claude LAURENT

ACCÈS au DOCUMENT :
Service Documentation du CIRAD

ORGANISME AUTEUR : CIRAD-EMVT

**ACCÈS à la RÉFÉRENCE du
DOCUMENT :**
Libre

ETUDE FINANCÉE PAR :
Union Européenne - FED

REFERENCE : 6 ACP MAG 060

AU PROFIT DE : Ministère de l'Élevage – République de Madagascar

TITRE : MISE A DISPOSITION D'UNE ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROJET DE
DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE DANS LE SUD-OUEST DE MADAGASCAR
(DELISO)

TYPE D'APPROCHE DATE et LIEU de PUBLICATION :

PAYS ou RÉGIONS CONCERNÉS : MADAGASCAR

MOTS-CLEFS : Santé animale – Privatisation – Techniques d'élevage – Gestion des
ressources alimentaires – Filière élevage

RÉSUMÉ :

Ce rapport, résume l'activité de l'assistance technique mise à disposition du projet DELISO pendant quatre années, dans le cadre d'un financement de l'Union Européenne, sous la forme de deux assistants techniques pendant quarante mois et de douze mois d'expertise et de missions d'appui.

Les objectifs du projet visaient à contribuer à l'amélioration de la protection sanitaire du cheptel et des techniques d'élevage, à l'aménagement de l'espace rural dans une perspective de durabilité des ressources, enfin, de participer à la structuration économique de la filière élevage.

Deux devis-programme ont été mis en oeuvre et exécutés au cours du projet, huit missions d'appui et, en fin de projet, l'assistance technique a été mobilisée par une importante mission d'évaluation sectorielle.

Le bilan du projet fait état de ses réalisations dans les domaines suivants :

1. L'appui institutionnel, au travers des réhabilitations des infrastructures, la fourniture en équipements et en produits, la formation et le fonctionnement du service provincial, notamment en ce qui concerne la surveillance épidémiologique et le suivi des activités déléguées dans le cadre de mandats sanitaires.
La mise en place d'un réseau mixte (public et privé) d'approvisionnement et de distribution d'intrants vétérinaire.
2. L'appui à la privatisation vétérinaire, facilitée par la mise en place des dépôts de gros, par les circuits de distribution notamment en vaccins, par la participation des vétérinaires privés au réseau d'épidémiosurveillance au travers de l'organisation professionnelle des producteurs.
3. L'amélioration zootechnique avec un appui au développement de la production avicole et de la production laitière, avec une relance de la production Mohair et enfin la mise en place d'une unité d'insémination artificielle.
4. L'organisation des producteurs, non prévue à l'origine, et qui a nécessité la mise en place d'un réseau d'animateurs, de maisons de l'élevage et l'édition de fiches techniques.
5. L'aménagement de l'espace rural et plus particulièrement la gestion et l'aménagement des pâturages, des points d'eau et des pistes rurales.
6. La promotion du secteur privé avec surtout la mise en place de crédits destinés aux éleveurs au travers d'accords de partenariat négociés par le projet et enfin par une meilleure connaissance des flux de commercialisation.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE

I - CADRE GENERAL DU PROJET	1
I - 1. Objectifs du projet	1
I - 2. Cadre d'intervention	1
I - 3. Insertion institutionnelle	2
II - OBJET DU CONTRAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE	3
II - 1. Nature des prestations	3
II - 2. Termes de référence	3
III - DEROULEMENT DE L'INTERVENTION	5
III - 1. Etat des lieux	5
III - 2. Préparation du budget 1994	6
III - 3. Mise en place d'une cellule d'identification	6
III - 4. Elaboration et mise en oeuvre du premier devis-programme	7
III - 5. Elaboration et mise en oeuvre du second devis-programme	9
III - 6. Elaboration d'une proposition de financement sur VIII ^è FED	12
III - 7. Evaluation sectorielle	12
III - 8. Missions d'appui et expertises spécialisées	13

DEUXIEME PARTIE

I - ORGANISATION ET GESTION DES MOYENS FINANCIERS	14
I - 1. Organisation	14
I - 2. Gestion des moyens financiers	15
I-2.1. Devis-programme n° 1 (DP1)	17
I-2.2. Devis-programme n° 2 (DP2)	22
II - BILAN DES ACTIVITES	26
II - 1 Appui institutionnel	26
II - 1.1. Etat des lieux	26
II - 1.2. Le système de surveillance épidémiologique	27
II - 1.3. Les apports du projet	28
II - 1.4 Bilan de l'intervention	35

II - 2 Réseau d'approvisionnement en intrants	35
<i>II - 2.1. Etat des lieux</i>	36
<i>II - 2.2. Le système d'approvisionnement et de distribution</i>	36
<i>II - 2.3. Les apports du projet</i>	37
<i>II - 2.4. Bilan de l'intervention</i>	42
II - 3 Appui à la privatisation de la profession vétérinaire	43
<i>II - 3.1. Etat des lieux</i>	43
<i>II - 3.2. Le programme d'appui à la privatisation</i>	45
<i>II - 3.3. Les apports du projet</i>	45
<i>II - 3.4. Bilan de l'intervention</i>	46
II - 4. Amélioration zootechnique	50
<i>II - 4.1. Développement de la Production Avicole</i>	50
<i>II - 4.2. Développement de la Production Laitière</i>	53
<i>II - 4.3. Relance de la Production Mohair</i>	54
<i>II - 4.4. Mise en place d'une Unité d'Insémination Artificielle</i>	58
II - 5. Organisation des producteurs	58
<i>II - 5.1. Réseau d'animateurs</i>	59
<i>II - 5.2. Mise en place de Maisons de l'Elevage</i>	60
<i>II - 5.3. Edition du journal et de fiches techniques</i>	61
II - 6. Aménagements de l'espace rural	64
<i>II - 6.1. Gestion et aménagement de pâturages</i>	64
<u><i>II - 6.1.1 Etude de terroir</i></u>	65
<u><i>II - 6.1.2 Mission d'appui</i></u>	66
<u><i>II - 6.1.3 Organisation d'un séminaire sur la gestion de l'espace pastoral</i></u>	67
<i>II - 6.2 Aménagements de points d'eau</i>	67
<u><i>II - 6.2.1 Phase de diagnostic et d'élaboration du plan d'action</i></u>	68
<u><i>II - 6.2.2 Programme d'aménagements en pays Mahafaly</i></u>	68
<u><i>II - 6.2.3 Programme d'aménagements dans l'Androy</i></u>	73
<i>II - 6.3 Pistes rurales</i>	76
II - 7. Promotion du secteur privé	76
<i>II - 7.1. Accords de partenariat</i>	76
<i>II - 7.2. Activités financées</i>	79
<i>II - 7.3. Commercialisation</i>	79

ANNEXES

ANNEXE 1 : Plan de poulailler de 200 pondeuses

ANNEXE 2 : Fiche de suivi des pharmacies de groupement

ANNEXE 3 : Convention DELSO/CIDR-Vola mahasoa

ANNEXE 4 : Convention DELSO / E à M BFV

INTRODUCTION

Dans le cadre du VI^e FED, une convention de financement (4406/MAG) a été signée en juin 1992, entre la Commission Européenne et la République de Madagascar, pour la mise en œuvre d'un projet de développement de l'élevage dans le sud-ouest de Madagascar.

Une consultation restreinte pour la fourniture d'une assistance technique a été lancée en mars 1993. Le CIRAD-EMVT, associé au B.D.P.A-SCETAGRI et à EEDR Mamokatra, a été sélectionné à l'issue du dépouillement des offres pour « apporter son aide et conseil à la mise en œuvre de ce programme ».

Le contrat, notifié en janvier 1994, a prévu la mise à disposition pendant 4 ans, de deux assistants techniques permanents ainsi que des missions d'appui ou expertises spécialisées pour une durée totale de douze mois.

Les prestations ont commencé en janvier/février 1994 avec la mise en place de deux assistants techniques permanents.

PREMIERE PARTIE

PREMIERE PARTIE

I - CADRE GENERAL DU PROJET

I - 1. Objectifs du projet

Défini par la convention de financement, l'objectif général du projet est le développement durable de l'élevage dans la province du sud-ouest de Madagascar, ou faritany de Toliara, par l'amélioration de la productivité et de l'exploitation du cheptel afin d'améliorer le disponible en produits animaux pour la consommation locale, de dégager un surplus commercialisable pour l'exportation et d'améliorer le revenu des éleveurs.

Pour atteindre cet objectif, quatre principaux volets ont été identifiés :

- un volet « amélioration de la couverture sanitaire »,
- un volet « amélioration zootechnique-vulgarisation »,
- un volet « aménagement de pistes prioritaires et de points d'eau »,
- un volet « promotion du secteur privé ».

Ces volets ont, en cours d'exécution du projet et à la faveur de l'élaboration du cadre logique, été reformulés en quatre objectifs spécifiques :

- ◆ l'amélioration de la protection sanitaire du cheptel,
- ◆ l'amélioration des techniques d'élevage et de leur diffusion,
- ◆ l'aménagement de l'espace rural,
- ◆ la structuration économique de la filière élevage.

I - 2. Cadre d'intervention

Le projet couvre l'ensemble de la province du sud-ouest ou faritany de Toliara, soit un peu plus de 160 000 km², représentant plus de 27 % du territoire national.

Il est le pendant du Projet Sectoriel Elevage, financé par la Banque Mondiale, qui couvre les cinq autres faritany.

La majeure partie de la région est soumise à un climat tropical sec, avec deux saisons nettement contrastées : la pluviométrie annuelle varie de 350 à 600 mm dans le pays Mahafaly et l'Androy, au sud du tropique du Capricorne, de 600 à 800 mm en pays Bara, de 600 à 1 000 mm dans la partie nord (Menabe ou pays Sakalava).

Les extrêmes sont constituées par la frange littorale du sud-ouest (200 à 300 mm, dont 275 mm à Tuléar) et l'extrême sud-est (1 300 à 1 700 mm dans le pays Tanosy, dont 1 550 mm à Fort Dauphin).

Ces conditions générales climatiques ont été favorables au développement d'un élevage de type extensif.

Le faritany de Toliara est considéré comme la principale zone d'élevage naisseur du pays. Il abrite près du tiers du cheptel bovin national (soit entre 2 500 000 et 3 000 000 bovins, selon les diverses estimations) et plus des $\frac{3}{4}$ de l'effectif national de petits ruminants (pour lesquels les estimations fluctuent entre 1 300 000 et 2 000 000 ovins et caprins).

Les tendances générales d'évolution de cet élevage sont :

- une stagnation, voire une régression localement, des effectifs d'élevage bovin extensif ;
- un développement des effectifs d'animaux de trait,
- un développement numérique et une extension géographique des élevages de petits ruminants.

La population est largement rurale. Les statistiques du dernier recensement général de la population (Ministère de l'Economie et du Plan / I.N.S.T.A.T., 11-96) donnent une population totale de 1 772 000 habitants, dont 1 374 000 en milieu rural (77,7 %) réparti en 390 000 familles.

Parmi les activités, celles liées à l'agriculture, à l'élevage et à la pêche sont prédominantes, regroupant 86 % de la population active occupée (665 000 personnes).

I – 3. Insertion institutionnelle

Selon la convention de financement, le projet est mis en œuvre par le service provincial de l'élevage de Tuléar : le chef du service provincial de l'élevage assume la fonction de chef de projet. Il relève, au niveau central, de la Direction de l'Elevage, pour la coordination et le suivi.

Postérieure à l'établissement de la convention, une déclaration de politique sectorielle était édictée, avec pour principales stratégies :

- ◇ Le renforcement de la capacité du service public à mener les actions qui doivent rester de son ressort,
- ◇ La promotion de la constitution ou le renforcement des groupements de production pour les activités de promotion de la production ou de la commercialisation de leurs produits,
- ◇ La promotion de la privatisation de la profession vétérinaire dans le cadre d'une redéfinition des responsabilités respectives de l'Etat et du secteur privé,
- ◇ La promotion d'un système de distribution assurant la disponibilité de médicaments et autres intrants vétérinaires au niveau de circuits privés de médicaments.

Une structure était créée, chargée de mettre en application la nouvelle politique sectorielle : le **Programme Sectoriel Elevage**, auquel fut rattaché, ipso facto, le projet.

II - OBJET DU CONTRAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE

II – 1. Nature des prestations

Le contrat porte sur la mise à disposition de l'administration, pour une durée de 4 ans chacun, dont 40 mois de prestations effectives sur le terrain, de deux experts permanents :

- ✓ un vétérinaire, homologue du chef de projet, représentant de l'attributaire,
- ✓ un vétérinaire zootechnicien.

Le contrat prévoit également un quota de missions d'appui ou d'expertises spécialisées, estimées nécessaires à la bonne exécution du projet et réalisées à la demande du maître d'œuvre. La durée totale de ces missions de courte durée est de 12 mois.

II –2. Termes de référence

Les termes de référence sont décrits en annexe au contrat.

Pour le vétérinaire, homologue du chef de projet, le mandat consiste à aider le chef du service provincial de l'élevage à exécuter les activités suivantes et en assurer la supervision en collaboration avec la cellule de pilotage du Programme Sectoriel Elevage.

- mise en place d'une organisation et gestion d'ensemble des financements et moyens du projet ;
- évaluation des besoins en réhabilitation : nature des travaux à faire, leur volume, identification des entreprises locales susceptibles de réaliser les travaux, constitution des lots de prestations, rédaction d'une convention de surveillance des travaux, soit avec le service provincial du génie rural, soit avec un bureau d'études local si possible, ou national le cas échéant, à rédiger le cahier des charges des appels d'offres, à lancer les appels d'offres ;
- conception et mise en place de système de suivi et identification et rédaction des termes de référence des études générées par la mise en œuvre du projet ;
- mise en place d'un système de surveillance épidémiologique cohérent avec celui mis en place sur le plan national ;
- définition et organisation de la privatisation de la distribution des médicaments vétérinaires suivant un système qui ne soit pas en contradiction avec la législation en vigueur ;
- participation, en tant que membre du Conseil d'Administration, pour le Fonds Régional de Développement de l'Elevage aux réunions de ce dernier ;
- coordination et harmonisation des activités du projet avec la stratégie sectorielle nationale ;

- en liaison avec la cellule de pilotage du Programme Sectoriel Elevage, participation à la gestion de ce programme, planification continue et observation des impacts ;
- détermination et coordination des missions de courte durée ;
- choix et désignation des bénéficiaires de bourses de formation ;
- réhabilitation des laboratoires de diagnostic de Tuléar, Morondava et éventuellement de Tolagnaro ;
- formation des homologues ;
- formation des chefs de poste (chez lesquels un point de diagnostic est installé) dans le domaine de la pathologie et de la parasitologie ;
- organisation de la collaboration entre les agents de terrain et les laboratoires de diagnostic.

Pour le vétérinaire-zootechnicien, le mandat consiste à concevoir un programme susceptible d'augmenter la productivité de l'élevage dans le faritany de Toliara, à savoir :

- déterminer, avec les autorités locales l'emplacement de la ferme-école d'Ankaoabo, concevoir le contenu de la formation à dispenser, choisir les groupes cibles, préparer le budget, le personnel étant fourni par l'administration ;
- en coordination avec les autres composantes du Programme Sectoriel Elevage, mettre au point, pour les espèces à cycle court, un programme visant à assurer l'autosuffisance des principales agglomérations en œufs, viande de volaille et porc ;
- concevoir les thèmes de vulgarisation qui visent à augmenter la productivité de l'élevage bovin ;
- étudier avec une attention particulière les possibilités de promouvoir les productions caprines (viande, lait et mohair) et ovines qui n'ont jamais, jusqu'à présent, retenu l'attention ni des pouvoirs publics ni même des services de l'élevage ;
- promouvoir la création de groupements ou d'associations d'éleveurs et concevoir le statut de ces institutions ;
- mettre au point un programme permettant d'encourager la production et la commercialisation des animaux pour la consommation locale et des abattoirs d'exportation, et de favoriser l'énergie des opérateurs économiques privés en matière de production animale.

Pour les missions d'appui, les termes de référence sont rédigés en fonction des besoins, par le maître d'œuvre ou son représentant.

III - DEROULEMENT DE L'INTERVENTION

III – 1. Etat des lieux

Entre la signature de la convention de financement (juin 1992) et la mise en place de l'assistance technique (janvier 1994), l'exécution du projet a été réduite à la réalisation de quelques études.

En juin 1992, une mission pour « déterminer les modalités opérationnelles de mise en œuvre du projet DELSO », compte tenu des réajustements géographiques apportés au document de faisabilité (programme de développement de l'élevage dans le sud-ouest, INYPSA, 1989) était réalisée par un consultant ECTI.

Dans le contexte de l'époque, antérieur à la déclaration de politique sectorielle, l'auteur rappelait que l'objectif prioritaire du projet était « la remise en état de fonctionnement du service élevage » et secondairement de « préparer le terrain et de tester les possibilités d'évolution vers la privatisation par une opération pilote non gouvernementale ». S'agissant de cette opération pilote, l'auteur proposait d'en confier l'exécution à « Vétérinaires Sans Frontières » et de la situer à Ambovombe, en raison de « l'incertitude sur le devenir de l'opération Androy » et du désengagement effectif du service public dans cette zone (« Proposition de méthodologie pour la mise en marche du projet DELSO » R. Dumas, ECTI, juillet 1992).

A la même époque, l'équipe de recherche associée ORSTOM/CNRE de Tuléar, entreprenait sur des ressources du FED, une « étude d'identification intéressant quelques domaines du projet sud-ouest (groupements d'éleveurs, distribution de médicaments et de vaccins, recherche) ». Cette étude, constituée d'une dizaine de monographies sur les principaux systèmes d'élevage n'a malheureusement jamais été conduite à son terme. Seul un rapport provisoire, incomplet, intitulé « le développement de l'élevage dans le sud-ouest de Madagascar », paru fin 1992 est disponible.

En 1993, « Vétérinaires Sans Frontières » obtenait sur les ressources du projet, un crédit de 57 000 Ecu pour mener à bien une phase d'identification de deux opérations pilotes de développement de l'élevage dans les régions d'Ambovombe-Amboasary et de Morondava. Des « propositions d'intervention, dans le cadre du projet DELSO », étaient faites en janvier 1994, par l'ONG VSF, pour un montant de 1 800 000 Ecu sur quatre ans.

Au niveau organisationnel, une coordination nationale du projet était mise en place par la direction de l'élevage, basée à Antananarivo et chargé d'élaborer et de suivre les dossiers. Un premier devis-programme pour la mise en œuvre du projet était élaboré par le « coordonnateur » du projet, ainsi qu'un dossier d'appel d'offres pour la fourniture d'équipements. Ces dossiers ne furent pas approuvés par le bailleur de fonds, qui n'y voyait qu'un appui au fonctionnement du service de l'élevage de Tuléar.

III – 2. Préparation du budget 1994

La première tâche confiée à l'équipe du projet, constituée à l'arrivée de l'assistance technique, fut la préparation d'un budget de fonctionnement pour l'année 1 (1994).

Un premier document, très imprégné de l'esprit de la convention de financement et priorisant l'appui à l'administration provinciale, fut soumis à une première lecture du maître d'ouvrage et du bailleur de fonds, fin février.

Ce document suscita de la part du bailleur de fonds diverses remarques selon lesquelles le redimensionnement du rôle de l'Etat, la redéfinition des responsabilités entre service public et secteur privé, la prise en considération des aspirations de la société civile n'apparaissaient pas de façon suffisamment claire.

Considérant que la proposition de réinstallation prioritaire de l'administration – y compris l'alourdissement du patrimoine de l'Etat - avant de confirmer les objectifs de production et de commercialisation des producteurs risquait plus de freiner les volontés et les initiatives du secteur privé que de les renforcer, le bailleur de fonds rejeta le document et proposa qu'une identification d'un programme conforme aux orientations de la nouvelle politique soit conduite.

III – 3. Mise en place d'une cellule d'identification

Une structure de réflexion temporaire appelée cellule d'identification fut mise en place fin mars 1994, constituée des assistants techniques, d'un représentant de l'administration (le chef du service provincial de l'élevage de Tuléar) et d'un représentant du secteur privé (un ingénieur d'élevage, travaillant pour le compte d'un bureau d'études national). Son mandat était, à partir des études réalisées et de ses contacts sur le terrain avec les bénéficiaires potentiels du projet, d'analyser les priorités d'intervention : champs d'action, acteurs et groupes cibles, moyens.

Le fonctionnement de cette cellule a été assuré par la mise en place d'un budget spécifique (PAC) et du budget de fonctionnement du contrat d'assistance technique (moyens de locomotion, indemnités de déplacement, voyages aériens, matériel informatique). Sa mission s'est terminée début juin, après organisation des rencontres avec les éleveurs dans les fivondranana de Tuléar, Sakaraha, Bélioky, Ampanity, Ambovombe, Fort Dauphin, Morondava et Mahabo.

Le document final, proposant les priorités et les modalités d'intervention a été exposé aux représentants de l'administration, de la société civile et du bailleur de fonds à Antananarivo le 10.06.1994 et entériné par cette assemblée.

Dix thèmes ont été retenus :

- ◆ La redéfinition des responsabilités entre le service public et le secteur privé (appui au programme de privatisation de la profession vétérinaire),
- ◆ La mise en place d'un circuit de distribution d'intrants,
- ◆ L'amélioration de la connaissance de l'état sanitaire du cheptel (surveillance épidémiologique),

- ◆ Le développement des élevages péri-urbains (volailles, fermes laitières, provenderies),
- ◆ Le développement des élevages à cycle court (volailles, porcs),
- ◆ L'intégration agriculture-élevage (collaboration entre les projets de développement agricole sur la culture attelée),
- ◆ La valorisation des productions animales (relance de la filière mohair, commercialisation des petits ruminants),
- ◆ L'aménagement de points d'eau,
- ◆ L'appui aux groupements et l'organisation des producteurs,
- ◆ L'accès au crédit.

Ce document prenant pour acquit le redimensionnement du rôle de l'Etat a été, après son application, considéré comme le document de référence du projet.

III – 4. Elaboration et mise en œuvre du premier devis-programme

Une fois les nouvelles orientations du projet définies et acceptées de concert, le budget d'exécution de la première phase a été préparé, discuté et présenté fin juin.

La séparation des fonctions de directeur de l'élevage et de coordonnateur national du Programme Sectoriel Elevage, en juillet, clarifia enfin la position du projet vis-à-vis de sa tutelle et fut décisive dans l'approbation du dossier.

Le document fut finalement signé en octobre et le compte du projet crédité en décembre.

Ce devis-programme, d'un montant de 960 000 Ecu, dont 513 000 Ecu en régie (1 949 400 000 FMG) et 447 000 Ecu en engagements spécifiques, a été mis en œuvre de décembre 1994 à mai 1996 par le jeu d'avenants successifs.

Il reste fidèle dans sa présentation aux six rubriques de la convention de financement.

Rubriques de la convention	Montant du devis-programme (Ecu)		
	Régie	Engagements spécifiques	TOTAL
Volet couverture sanitaire	137 500	275 500	413 000
Volet amélioration zootechnique vulgarisation	151 700	25 500	177 200
Volet pistes prioritaires-points d'eau	65 000	-	65 000
Volet formation	20 800	3 000	23 800
Volet assistance technique		109 200	109 200
Volet promotion du secteur privé	138 000	-	138 000
Imprévus		33 800	33 800
TOTAL	513 000	447 000	960 000

Les principales actions prévues pour ce programme sont :

1. Volet « couverture sanitaire » :

- En appui au service provincial de l'élevage, le programme prévoit :
 - La réhabilitation de dix postes vétérinaires dans des zones non privatisées ou importantes sur le plan du suivi épidémiologique (16500 Ecu) ;
 - L'aménagement d'une unité de diagnostic au sein de la circonscription d'élevage de Fort Dauphin (5 000 Ecu) ;
 - La réhabilitation de locaux au niveau du service provincial de l'élevage à Tuléar (20.000 Ecu) ;
 - L'équipement en émetteurs-récepteurs BLU de Tuléar, Morondava, Fort Dauphin et Antananarivo (20000 Ecu) ;
 - Le rééquipement des laboratoires de diagnostic (35 000 Ecu) ;
 - L'achat de trois véhicules tout terrain pour les équipes mobiles de Tuléar, Morondava et Fort Dauphin (75 000 Ecu) ;
 - L'équipement en chaîne de froid des laboratoires de diagnostic et de certains postes vétérinaires (15 000 Ecu) ;
 - L'équipement en matériel de prélèvement, matériel de tournée, matériel d'intervention (17 000 Ecu) ;
 - L'équipement d'une dizaine de postes vétérinaires en motos tout terrain (16 500 Ecu).
- En appui au réseau de distribution d'intrants, le programme prévoit un fonds initial pour achat de produits vétérinaires et vaccins, devant constituer un fonds de roulement (95 500 Ecu).
- Pour la base projet, le programme prévoit l'acquisition d'un véhicule tout terrain pour le chef de projet et une moto pour le bureau de liaison à Tana (27 000 Ecu), l'équipement de bureau (15 000 Ecu).

Le fonctionnement afférent à ce volet s'élève à 17 500 Ecu dont 26 000 Ecu en appui au service provincial de l'élevage et 15 000 Ecu en fonctionnement de la « base projet ».

2. Volet « Amélioration zootechnique – Vulgarisation » :

Le programme prévoit :

- La construction de trois centres d'information et de vie associative (les « Maisons de l'Elevage ») : 60 000 Ecu ;
- L'équipement de ces centres ainsi que des moyens de locomotion pour les animateurs et l'équipement d'une unité centrale d'information : 43 500 Ecu ;
- Le fonctionnement de ce volet : 39 700 Ecu.

3. Volet « Pistes prioritaires – Aménagement de points d'eau » :

- Deux régions ont été identifiées, où des aménagements hydro-pastoraux étaient sollicités par les groupes d'éleveurs : le pays Mahafaly (Ampanihy) et l'Androy (Ambovombe).
- Le programme prévoit l'aménagement d'une quinzaine de points d'eau, avec la collaboration d'ONG spécialisées : 60 000 Ecu.
- Une provision pour le suivi de la gestion des sites et l'exploitation des ressources naturelles environnantes est constituée : 5 000 Ecu.

4. Volet « Formation » :

Le volet « Formation » inclut la formation d'un fonds documentaire (3 000 Ecu) : le recyclage d'agents de terrain et techniciens de laboratoire (6 000 Ecu), d'éleveurs (14 800 Ecu).

5. Volet « Assistance technique » :

Il concerne un contrat de prestation de service pour la mise en œuvre de l'intervention de vétérinaires sans frontières dans la région de l'Androy : 109 200 Ecu.

6. Volet « Promotion du secteur privé » :

Des crédits sont octroyés à des exploitants individuels ou par le biais d'associations.

Ces crédits concernent :

- l'élevage avicole périurbain :	40 000 Ecu
- l'élevage laitier périurbain :	30 000 Ecu
- l'élevage porcin périurbain :	12 000 Ecu
- les ateliers de provenderie :	12 000 Ecu
- les élevages villageois :	18 000 Ecu
- les dépôts de groupements :	4 000 Ecu
- l'élevage Angora :	10 000 Ecu
- l'acquisition de matériel de culture attelée :	6 000 Ecu

III – 5. **Elaboration et mise en œuvre du second devis-programme**

Le second devis-programme était initialement prévu pour couvrir toute l'année 1996.

Des retards dans sa mise en forme liés à l'adoption d'un nouveau canevas) et dans son approbation, ont différé sa mise en œuvre au 1^{er} juin 1996.

Par le jeu d'avenants successifs, sa période d'exécution a été prorogée jusqu'au 31 décembre 1997.

Ce devis-programme s'élève à 1 250 000 Ecu répartis comme suit, dans le budget réaménagé par avenants :

Rubriques de la convention	Montant du devis-programme DP2 (Ecu)		
	Régie	Engagements spécifiques	TOTAL
1 couverture sanitaire	262 150	177 500	439 650
2 amélioration zootechnique	159 750	38 000	197 750
3 aménagement du milieu	94 160	47 000	141 160
4 formation	33 825	35 600	69 425
5 assistance technique	-	-	-
6 promotion du secteur privé	130 100	-	130 100
7 contrats de partenariat	91 200	60 500	151 700
8 fonctionnement de la base projet	73 750	38 700	112 450
Imprévus	5 065	2 700	7 765
TOTAL	850 000	400 000	1 250 000

Les principales activités prévues par le plan d'action initial sont :

1. Volet « couverture sanitaire » :

En appui au service provincial de l'élevage :

- La réhabilitation des bâtiments des circonscriptions d'élevage de Fort Dauphin et de Morondava, ainsi que de quatre postes vétérinaires dans des zones excentrées (53 500 Ecu) ;
- La mise en place d'un réseau de couloirs de contention du cheptel pour les enquêtes épidémiologiques dans quinze sites de concentration ou de passage du cheptel (50 000 Ecu) ;
- Des équipements de télécommunication, d'intervention pour les équipes mobiles et de laboratoire et moyens de locomotion pour agents de terrain (120 000 Ecu) ;
- Des formations de cadres à l'étranger (cours EPIVAR, Maroc) du personnel de laboratoire, des agents de terrain (38 750 Ecu) ;
- Des missions d'appui du Service Vétérinaire et du Département de Recherches Zootechniques et Vétérinaires (4 000 Ecu) ;
- Des enquêtes thématiques (7 500 Ecu).

En appui au réseau d'approvisionnement d'intrants, le programme prévoit :

- Une dotation complémentaire au fonds de roulement initial (80 000 Ecu) ;
- L'équipement complémentaire et l'information du réseau de centres de gros (9 250 Ecu) ;
- La réhabilitation de dépôts secondaires (16 000 Ecu) ;
- La prestation de services d'un bureau indépendant pour le suivi et le contrôle de la gestion des centres (1 250 Ecu).

En appui à la privatisation de la profession, le programme prévoit :

- L'approvisionnement en matériel vétérinaire et d'intervention à mettre à la disposition des privés (18 000 Ecu) ;
- Un appui à l'administration dans sa fonction de suivi des activités déléguées (19 500 Ecu) ;

2. Volet « Amélioration zootechnique – Organisation des producteurs » :

Le plan d'action initial prévoit :

- un appui à la filière avicole (18 000 Ecu) ;
- un appui à la filière « lait » (15 200 Ecu) ;
- un appui à la filière « angora » (2 500 Ecu) ;
- l'aménagement de cinq abattoirs municipaux (20 000 Ecu) ;
- la construction de deux nouvelles « maisons de l'élevage » (93 000 Ecu) ;
- le fonctionnement et l'équipement du réseau d'animateurs (40 000 Ecu) ;
- l'équipement et le fonctionnement du réseau d'information-communication (27 500 Ecu).

3. Volet « Aménagements du milieu » :

Le plan d'action initial prévoit :

- Une étude préliminaire d'identification des priorités en matière de dessertes rurales (5.000 Ecu) ;
- Une étude de factibilité d'une deuxième tranche d'aménagements hydro-pastoraux en pays Mahafaly (2 500 Ecu) ;
- Un contrat avec une ONG spécialisée, pour la réalisation de douze aménagements hydro-pastoraux ainsi que les actions d'animation et de suivi (54 500 Ecu) ;
- La mise en place d'une méthodologie pour un diagnostic sociologique au niveau du terroir villageois (7 000 Ecu) ;
- Le fonctionnement de la cellule « gestion du terroir » du projet (4 800 Ecu) ;
- Un échange d'expériences Guinée-Madagascar (45 000 Ecu).

1. Volet « Formation » :

Outre les formations décrites au volet « couverture sanitaire », le plan d'action prévoit des formations à l'extérieur pour le chef de projet (dispositif de suivi-évaluation) et le responsable de communication (utilisation des médias de communication pour le développement rural) : (21 000 Ecu).

2. Volet « Promotion du secteur privé » :

Le plan d'action prévoit la poursuite du financement de petites exploitations privées péri-urbaines en élevage avicole (40 000 Ecu) et porcin (37 500 Ecu), de petites unités de transformation (12 000 Ecu), ainsi qu'un contrat de prestation de services avec un bureau d'études pour le montage des dossiers et le suivi des promoteurs (3 600 Ecu).

Enfin, la collaboration avec des O.N.G. spécialisées dans le crédit rural est poursuivie (37000 Ecu).

6. Volet « contrat de partenariat » :

La collaboration avec Vétérinaires Sans Frontières est poursuivie dans la région de l'Androy (82 000 Ecu).

Trois nouveaux partenariats sont prévus pour mettre en œuvre des programmes spécifiques d'appui à l'élevage dans les fivondronana de Belo/Tsiribihina (33 000 Ecu), et Betroka (48 000 Ecu) et sur le périmètre hydro-agricole de Dabara (39 500 Ecu).

III – 6. Elaboration d'une proposition de financement sur VIII^e FED

Dès octobre 96, le projet a été invité aux réunions préparatoires d'un « programme de développement économique, social, culturel pour la région sud de Madagascar » dans le cadre du VIII^e FED, organisées sous l'égide du CGDIS. Au cours des réunions successives qui se sont déroulées jusqu'en février 1997, plusieurs drafts ont été présentés aboutissant à une proposition de « programme régional de développement de l'élevage de l'Atsimo Andrefana » devant être inclus dans le « Programme Grand Sud » du VIII^e FED.

Les caractéristiques de ce programme d'élevage sont une redélimitation géographique à la seule région de l'Atsimo Andrefana et la mise en œuvre de deux opérations interdépendantes et menées parallèlement, l'une générale d'appui au secteur élevage, l'autre, plus spécifique, de développement de la filière des petits ruminants.

Le coût de ce programme a été estimé à 3 953 000 Ecu sur 4 ans.

III – 7. Evaluation sectorielle

Le projet a été très mobilisé de mi-août à fin septembre 97 par la mission d'évaluation de la contribution européenne au développement de la filière viande-élevage à Madagascar.

Cette mission, confiée à un bureau d'études indépendant, avait pour tâche l'évaluation des trois projets financés par l'Union Européenne :

- Le projet de rénovation des abattoirs nationaux d'Antananarivo, Morondava et Mahajanga ;
- Le projet d'équipement en abattoirs de cinq villes secondaires ;
- Le projet de développement de l'élevage dans le Sud-Ouest ;

Concernant le projet DELSO, cette évaluation devait constituer, par la même occasion, la revue à mi-parcours prévue par les dispositions techniques de la convention de financement.

III – 8. Missions d'appui et expertises spécialisées

Huit missions d'appui et expertises spécialisées ont été effectuées, à la demande du projet sur le quota de missions à court terme prévu par le contrat d'assistance technique.

Il s'est agi, chronologiquement, de :

- Une mission d'appui sur la mise en place du volet « élevage avicole péri-urbain » avec la formation des éleveurs (novembre 94 : 3 semaines) ;
- Une expertise spécialisées sur l'amélioration génétique et zootechnique du cheptel Angora (avril 95 : 3 semaines) ;
- Une mission d'appui sur le programme « santé animale » du projet (décembre 95 : trois semaines) ;
- Une mission d'appui sur le volet « commercialisation du cheptel » (décembre 95 : trois semaines) ;
- Une mission d'appui sur le volet « privatisation de la profession vétérinaire » (août 96 : trois semaines).
- Une mission d'appui sur le volet « agropastoralisme » (novembre-décembre 96 : trois semaines) ;
- Une mission d'appui sur le volet « production fourragère » (novembre-décembre 96 : trois semaines) ;
- Une expertise spécialisée sur le crédit (avril-mai 97 : trois semaines).

Ces missions ont été exécutées par des représentants des bureaux d'étude associés (CIRAD-EMVT, BDPA-SCETAGRI, EEDR-Mamokatra) ou par des experts indépendants.

Enfin, sur proposition du bailleur de fonds, la prise en charge du représentant de la société civile, lors de la mission d'identification (avril-juin 1994) a été assurée sur ce quota de missions à court terme.

DEUXIEME PARTIE

DEUXIEME PARTIE

I - ORGANISATION ET GESTION DES MOYENS FINANCIERS

I – 1. Organisation

Selon l'organigramme du projet, l'assistant technique, homologue du chef de projet est chargé, en tant que co-régisseur, d'assister le chef de projet dans la planification des activités et la programmation budgétaire, dans la représentation auprès des instances centrales techniques et administratives, dans le suivi et la gestion administrative et financière du projet. Au titre de technicien, il est particulièrement chargé de la programmation et du suivi des activités du volet « couverture sanitaire ».

Dans ces fonctions, il a :

- Préparé, élaboré et défendu les devis-programmes successifs (DP1 et DP2) et leurs avenants, préparé la proposition de budget 1998 (DP3) ainsi que la proposition technique et financière quadriennale pour la poursuite du projet sur VIIIème FED ;
- Elaboré le protocole d'accord sur la gestion de la ligne de crédit avec les partenaires bancaire et d'appui aux petites entreprises (accord tripartite DELSO-EàM-BFV) ;
- Elaboré les conventions de collaboration avec les partenaires techniques du projet (VSF, Organisation TARATRA, CIDR, CNIA, Entreprendre à Madagascar, EEDR Mamokatra, FOFAFA) et suivi leur exécution technique et financière ;
- Elaboré les termes de référence des études et missions d'appui ;
- Assuré les relations du projets avec le Programme Sectoriel Elevage à travers sa cellule de pilotage, et avec le bailleur de fonds à travers la cellule de contrôle budgétaire ;
- Etablit les contacts avec les fournisseurs, élaboré les lettres de marché et suivi l'exécution de ces marchés ;
- Participé à la mise en place du système de suivi-évaluation ;
- Mis en œuvre et suivi les activités relevant de l'appui institutionnel du projet, de l'approvisionnement et de la distribution d'intrants, de l'appui au programme de privatisation vétérinaire et enfin, des aménagements hydro-pastoraux.

L'assistant technique zootechnicien, conformément à l'organigramme du projet, a assisté le chef de projet dans la programmation et le suivi des activités relevant de l'amélioration zootechnique, de l'organisation des producteurs, de l'information et de la vulgarisation, de la gestion de l'espace pastoral et de la promotion du secteur privé.

I – 2. Gestion des moyens financiers

La subvention initiale de 5 700 000 ECU sur VIème FED, était au 30.10.1997 engagée à hauteur de 3 492 113 ECU, laissant un solde disponible de : 2 207 887 ECU (soit 38,73 % du montant de la subvention) à quelques mois de la clôture théorique de la convention.

Les engagements portaient sur :

- Deux devis-programmes d'un montant total de 2 210 000 ECU ;
- Un contrat d'assistance technique d'un montant de 1 208 760 ECU ;
- Un contrat d'études pour vétérinaires sans frontières, d'un montant de 57 255 ECU ;
- Une PAC complémentaire pour le fonctionnement de la cellule d'identification de 16 098 ECU.

Tableau n° 1 : Situation des engagements par rapport au plan de financement

Situation au 31 juillet 1997

VOLET RUBRIQUE	COUVERTURE SANITAIRE		AMELIOR* ZOOTECNIQUE & ORG* PRODUCTEURS		AMENAGEMENT DU MILIEU (Piste rurale & point eau)		FORMATION		PROMOTION DU SECTEUR PRIVE		CONTRAT PARTENARIAT		FONCTIONNEMENT		ASSISTANCE TECHNIQUE		IMPREVUS		TOTAL RUBRIQUE	
	Devis	Réalisation	Devis	Réalisation	Devis	Réalisation	Devis	Réalisation	Devis	Réalisation	Devis	Réalisation	Devis	Réalisation	Devis	Réalisation	Devis	Réalisation	Devis	Réalisation
DOTATION	1 910 000		307 000		613 000		100 000		300 000				433 000		1 400 000		637 000		5 700 000	0
CONTRAT AT																			0	0
Expertise conseil VSF															57 255,16	57 255,16			57 255,16	57 255,16
CIRAD/EMVT															1 208 760	828 928,36			1 208 760	828 928
VSF MAG															16 098,51	16 098,51			16 098,51	16 098,51
Total Contrat AT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 282 114	902 282	0	0	1 282 114	902 282
DEVIS DP1																			0	0
- Régie	137 500	141 338	151 700	104 637	65 000	38 311	20 800	15 650	138 000	88 113									513 000	388 048
- Engagt sép.	275 500	248 597	25 500	22 000	0	0	3 000	1 763	0	0	0	0	0	0	109 200	109 200	33 800	0	447 000	381 560
TOTAL DP1	413 000	389 935	177 200	126 637	65 000	38 311	23 800	17 413	138 000	88 113	0	0	0	0	109 200	109 200	33 800	0	960 000	769 608
DEVIS DP2																			0	0
- Régie	282 150	75 215	159 750	45 857	94 160	18 465	33 825	25 614	130 100	19 724	91 200	27 745	73 750	41 446			5 065	0	850 000	254 066
- Engagt sép.	177 500	70 175	38 000	30 000	47 000	0	35 600	0	0	0	80 500	60 500	38 700	26 625			2 700	0	400 000	187 300
TOTAL DP2	439 650	145 390	197 750	75 857	141 160	18 465	69 425	25 614	130 100	19 724	151 700	88 245	112 450	68 071	0	0	7 765	0	1 250 000	441 366
Total engagé	852 650		374 950		206 160		93 225		268 100		151 700		112 450		1 391 314		41 565		3 492 114	
Total réalisé		535 325		202 494		56 776		43 027		107 836		88 245		68 071		1 011 482		0		2 113 257
Disp. non engagé	1 057 350		-67 950		406 840		6 775		31 900		-151 700		320 550		8 686		595 435		2 207 886	
Engagé non réalisé	317 325		172 456		149 384		50 198		160 264		63 455		44 379		379 832		41 565		1 378 857	
SOLDE NON PAYE	1 374 675		104 506		556 224		56 973		192 164		-88 245		364 929		388 518		637 000		3 586 743	

I-2.1. Devis-programme n° 1 (DP1)

Le premier devis-programme, élaboré après la réorientation du projet, suite à la mission d'identification d'avril-juin 1994, a été approuvé en octobre 1994 et mis en œuvre en décembre avec l'approvisionnement du compte du projet. Sa période d'exécution a été prorogée par avenant jusqu'à fin mai 1996.

Le montant de ce devis-programme s'est élevé à 960 000 ECU, comprenant une partie « régie » de 513 000 ECU (1 949 400 000 FMG) et une partie « engagements spécifiques » de 447 000 ECU.

La partie « régie » était consommée à 75,81% à la clôture du devis-programme, avec de fortes disparités en fonction des rubriques (taux de réalisation variant de 58,94 % à 103,74 %). (cf. Tableau n° 2) :

Tableau n° 2 : Situation budgétaire à la régie DP1 à la clôture

RUBRIQUES	BUDGET		REALISATION		DISPONIBLE	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
A. Volet couverture sanitaire	522 500 000	100	542 020 777	103,74	- 19 520 777	- 3,74
B. Volet amélioration zootechni.	576 460 000	100	403 849 212	70,06	172 610 788	29,94
C. Volet pistes rurales - Points d'eau	247 000 000	100	145 580 827	58,94	101 419 173	41,06
D. Formation, bourses et stages	79 040 000	100	59 471 671	75,24	19 568 329	24,76
F. Promotion du secteur privé	524 400 000	100	326 925 547	62,34	197 474 453	37,66
I. Imprévus et divers	-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	1 949 400 000	100	1 477 848 034	75,81	471 551 966	24,19

Le faible décaissement de certaines rubriques s'explique par :

- Pour le volet B « Amélioration zootechnique », le gel du programme de construction de « Maison de l'Élevage » et la non-attribution d'un terrain à Tuléar,
- Pour le volet C « Points d'eau », la non-réalisation du programme d'aménagements de points d'eau dans le fivondronana d'Ambovombe par VSF (disponible : 80 %) ;
- Pour le volet F « promotion du secteur privé », la faiblesse des engagements pour les dossiers de crédits individuels par manque de « garantie » aux yeux du partenaire bancaire.

Ont été particulièrement défavorisés les dossiers « élevage de reproducteurs » (disponible : 100 %), les dossiers « élevages Angora » (disponible : 85 %), les dossiers « provenderies » (disponible : 65 %).

Sur cette régie, cinq conventions de collaboration ont été passées avec des partenaires techniques (VSF, CIDR, TARATRA, CNIA) pour un montant global de : 428 863 000 FMG.

Enfin, huit contrats de travaux (et contrats de surveillance de travaux) ont été élaborés pour un montant de 499 345 000 FMG.

La partie « engagements spécifiques », était consommée à la clôture du devis à 92,3 % hors imprévus (soit 381 500 ECU sur 413 200 ECU hors imprévus) (cf. Tableau n° 3).

Les engagements spécifiques ont porté sur :

14 lettres de marché et un contrat d'assistance technique détaillées ci-dessous :

Volet couverture sanitaire et amélioration zootechnique

La situation financière, à la clôture du devis-programme n° 1, des lettres de marché élaborées dans le cadre du DPI pour les achats d'équipements et de fournitures, était la suivante:

♦ équipements de télécommunications:

- **Montant inscrit : 20.000 ECU.**
- **Lettre de marché n' 05/1995 FED/ MEDRRF/ PSE/ DELSO**
titulaire: A.P.M.A.
pour la fourniture de 5 émetteurs-récepteurs radio (stations BLU fixes)
montant total en FMG: 58.800.000 Fmg.
situation des paiements : 58.800.000 Fmg
reliquat à payer: 0
- **Lettre de marché n' 10/1995 FED/ MINAGRI/ PSE/ DELSO**
titulaire: INFOCOM
pour la fourniture d'un télécopieur
montant total en FMG : 12 061 500 Fm
situation des paiements : 12.061.500 Fmg
reliquat à payer : 0.

♦ équipements de bureau :

- **Montant inscrit - 20.000 ECU.**
- **Lettre de marché n' 01/1994 FED/ MEDRRF/ PSE/ DELSO**
titulaire: APMA
pour la fourniture d'un photocopieurs
montant total en FMG : 12 425 000 Fmg.
situation des paiements : 12.425.000 Fmg.
reliquat à payer : 0.
- **Lettre de marché n' 03/1995 FED/ MEDRRF/ PSE/ DELSO**
titulaire: IBL MADAGASCAR
pour la fourniture de **matériel informatique**
montant total en FMG : 78 488 145 Fmg,
situation des paiements : 78 488 145 Fmg
reliquat à payer : 0.

- ◆ **moyens de locomotion (véhicules) :**
 - **Montant inscrit : 100-000 ECU.**
 - **Lettre de marché n' 04/1995 FED/ MEDRRF/ PSE/ DELSO**
titulaire **TOYOTA R.ASSETA**
montant total en FMG : 430 126 900 Fmg
situation des paiements : 430 126 900 Fmg
reliquat à payer : 0.

- ◆ **moyens de locomotion (motocycles) :**
 - **Montant inscrit : 34 000 ECU.**
 - **Lettre de marché n° 4 /1996/ FED/ MADR/ PSE/ DELSO**
titulaire: **EDELEC**
montant total en FMG : 125 719 084 Fmg
situation des paiements: 113 147 000 Fmg
reliquat à payer : 12 572 000 Fmg.

- ◆ **matériel vétérinaire :**
 - **Montant inscrit 10.000 ECU.**
 - **Lettre de marché n'06/1995/ FED/ MEDRRF/ PSE/ DELSO**
titulaire: **HOECHST.**
Montant total en FMG : 44 131 000 Fmg
situation des paiements : 44 128 500 Fmg
reliquat à payer: 0.

- ◆ **équipement de laboratoire et matériel de prélèvement :**
 - **Montant inscrit : 42.000 ECU.**
 - **Lettre de marché n'14/1995/ FED/ MINAGRI/ PSE/ DELSO**
titulaire: **TECHNIQUE ET PRECISION**
montant total en FMG : 200 340 670 Fmg
situation des paiements : 180 306 603 Fmg.
reliquat à payer à la réception définitive (09.97) : 20 034 067 Fmg

- ◆ **produits vétérinaires :**
 - **Montant inscrit : 75.000 ECU.**
 - **Lettre de marché n'OI/1995 FED/ MEDRRF/ PSE/ DELSO**
titulaire : **AGRICO**
montant total en FMG : 85 020 466 Fmg
situation des paiements : 84 725 666 Fmg
reliquat à payer : 0.

 - **Lettre de marché nOO2/1995 FED/ MEDRRF/ PSE/ DELSO**
titulaire: **HOECHST**
montant total en FMG : 125 710 000 Fmg
situation des paiements : 125 710 000 Fmg
reliquat à payer : 0.

- **Lettre de marché n' 11/1995 FED/ MADR/ PSE/ DELSO**
titulaire: AGRICO
montant total en FMG : 53 505 600 Fmg
situation des paiements : 53 505 600 Fmg
reliquat à payer : 0.

- **Lettre de marché n'12 /1995 FED/ M.ADR/ PSE/ DELSO**
titulaire: ACM SARL
montant total en FMG : 49 717 965 Fmg
situation des paiements : 49 220 925 Fmg
reliquat à payer : 0.

- **Lettre de marché n' 13 /1995 FED/ NIADR / PSE/ DELSO**
titulaire: HOECHST
montant total en FMG : 63 318 000 Fmg
situation des paiements : 63 318 000 Fmg
reliquat à payer : 0.

Volet formation locale (documentation technique et scientifique):

- **Montant inscrit : 3.000 ECU.**
- **Lettre de marché n'09/1995 FED/ MINACRI/ PSE/ DELSO**
montant total en FMG : 10 517 130 Fmg
situation des paiements : 10 371 690 Fmg
reliquat à payer : 0.

Assistance technique (contrat VSF)

- **Montant inscrit : 109.200 ECU.**
- **Contrat d'assistance technique :**
montant total en FMG : 501 023 800 Fmg
situation des paiements : 486 550 650 Fmg (soit 478 083 150 Fmg en coûts forfaitaires
et 8 467 500 Fmg en coûts sur justificatifs)
reliquat à payer : 0.

Tableau n° 3 : Réalisation financière sur engagement spécifique DP1 (montant en ECU)

Situation au 31-juillet-1997

VOLET RUBRIQUE	COUVERTURE SANITAIRE		AMELIOR* ZOOTECHNIQUE & ORG* PRODUCTEURS		AMENAGEMENT DU MILIEU (Piste rurale & point eau)		FORMATION		PROMOTION DU SECTEUR PRIVE		ASSISTANCE TECHNIQUE		BASE PROJET		IMPREVUS		TOTAL RUBRIQUE		
	Devis	Réalisation	Devis	Réalisation	Devis	Réalisation	Devis	Réalisation	Devis	Réalisation	Devis	Réalisation	Devis	Réalisation	Devis	Réalisation	Devis	Réalisation	
INVESTISSEMENT																			
Matériel roulant	118 500	110 000	15 500	12 000														134 000	122 000
Matériel informatique	7 000	7 346,90	10 000	10 000														17 000	17 347
Matériel bureautique	3 000	2 806																3 000	2 806
Equipement-matériel	52 000	37 000																52 000	37 000
Equipement Télécom	20 000	14 750																20 000	14 750
<i>Total investissement</i>	<i>200 500</i>	<i>171 903</i>	<i>25 500</i>	<i>22 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>226 000</i>	<i>193 903</i>
ACTIVITES																			
Produits vétérinaires	75 000	76 694,46																75 000	76 694
Semance finsémin* artif																		0	0
Amenagt milieu																		0	0
Formation							3 000	1 762,65										3 000	1 763
<i>Total activités</i>	<i>75 000</i>	<i>76 694</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3 000</i>	<i>1 763</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>78 000</i>	<i>78 457</i>
ASSISTANCE TECHNIQUE																			
Collaboration VSF											109 200	109 200						109 200	109 200
																		0	0
																		0	0
																		0	0
<i>Total partenariat</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>109 200</i>	<i>109 200</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>109 200</i>	<i>109 200</i>
FONCTIONNEMENT																		0	0
Matériel roulant																		0	0
Personnel																		0	0
Bureau																		0	0
<i>Total fonctionnement</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
IMPREVUS																		0	0
																		33 800	0
																		0	0
TOTAL VOLET	275 500	248 597	25 500	22 000	0	0	3 000	1 763	0	0	109 200	109 200	0	0	33 800	0	0	447 000	381 560

NB 1 ECU = 3 800 FMG

I-2.2. Devis-programme n° 2 (DP2)

Le second devis-programme (DELSO DP2), initialement prévu pour couvrir la période avril 1996-mars 1997, a finalement été mis en exécution au 1^{er} juin 1996 et par avenant, proposé au 31 décembre 1997.

Le montant de ce devis-programme s'est élevé à 1 250 000 ECU, comprenant une partie « régie » équivalente à 850 000 ECU (5 100 000 000 FMG) et une partie « engagements spécifiques » de 400 000 ECU.

La partie « régie » était consommée à hauteur de 38,87 % à la fin du 3^{ème} trimestre 1997, soit très en dessous du niveau de réalisation attendu (temps écoulé : 84 %).

Tableau n° 4 : Situation budgétaire sur régie DPZ en fin septembre 1997

Dest.	Nat.	Libellé	Devis	Dep. anter.	Dep. période	Cumul dep.	% Réalis.	Reliquat
1000		Investissements	501 000 000	266 469 286	83 350 612	348 819 898	69,82	152 180 102
1100		Invest. Couverture sanitaire	414 000 000	217 610 673	60 734 246	278 344 979	67,23	135 655 081
1200		Invest. Améli° zootech/org. Prod.	12 000 000	820 000	9 094 100	9 914 100	82,62	2 085 900
1900		Investissements base projet	75 000 000	48 038 613	12 522 266	60 560 879	80,75	14 439 121
2000		Activités	2 947 550 000	631 331 255	294 474 157	925 805 412	31,41	2 021 744 588
2100		Couverture sanitaire	856 100 000	114 982 709	232 578 828	347 561 537	40,6	508 538 463
2200		Amélio. Zootech. Org. Prod.	560 100 000	104 830 506	31 480 329	136 310 835	24,34	423 789 165
2300		Aménagements du milieu	547 800 000	139 490 000	415 000	139 905 000	25,54	407 895 000
2400		Formation	202 950 000	153 686 000		153 686 000	75,73	49 264 000
2500		Promotion secteur privé	780 600 000	118 342 040	30 000 000	148 342 040	19	632 257 960
3000		Fonctionnement	1 073 860 000	460 124 531	55 796 074	515 920 605	48,04	557 939 395
3100		Matériel roulant	359 160 000	160 580 492	6 847 991	167 428 483	46,62	191 731 517
3200		Personnel	423 300 000	159 157 921	35 346 236	194 504 157	45,95	228 795 843
3300		Bureau	291 400 000	140 386 118	13 601 847	153 987 965	52,84	137 412 035
4000		Contrat de partenariat	547 200 000	166 471 931		166 471 931	30,42	380 728 069
4100		Vétérinaires sans frontières	249 000 000	98 127 931		98 127 931	39,41	150 872 069
4400		Intervention sur Betroka	298 200 000	68 344 000		68 344 000	22,92	229 856 000
9000		Imprévus	30 390 000					30 390 000
		TOTAL	5 100 000 000	1 524 397 003	432 620 843	1 957 017 846	38,37	3 142 982 154

Si les rubriques « investissements » avaient atteint des taux de réalisation suffisants (en moyenne 69,62 %), les rubriques « activités » étaient faiblement consommées (31,41 % en moyenne) avec de forts écarts selon les rubriques (de 19 à 75 %).

- Le volet « promotion du secteur privé » avec 19 % de réalisation a été, une fois de plus, handicapé par la difficulté de fournir au partenaire bancaire, des garanties suffisantes de la part des promoteurs individuels. Par ailleurs, s'agissant de la ligne de crédit rural (montant 207 millions), il n'y a pas eu de nouvelles conventions signées avec le CIDR en raison des taux de remboursement médiocres observés sur les précédentes ainsi que des très larges liquidités dont disposait mi-1997 cet organisme.

- Le volet « amélioration zootechnique – organisation de producteurs » (taux de réalisation : 24,34 %) a été handicapé par le gel du programme de construction de « maisons de l'élevage » (186 millions, inscrits au budget). Par contre, l'exécution des contrats de travaux de trois abattoirs municipaux (montant inscrit : 150 millions) a permis d'améliorer sensiblement le taux de réalisation en octobre.
- En ce qui concerne le volet « aménagement du milieu » (taux de réalisation : 25,54 %), le paiement, début octobre, d'une deuxième tranche de 95 000 000 FNG de la convention de collaboration avec l'ONG TARATRA a accéléré brutalement le taux de réalisation de cette rubrique. Par ailleurs, le projet attendait le visa d'un contrat d'études de 76 millions FMG, sur les pistes rurales, pour engager cette sous-rubrique.

La rubrique « contrats de partenariat » a vu son taux de réalisation augmenter en octobre avec le règlement de la seconde tranche de 51 millions FMG à EEDR-Mamokatra, dans le cadre de son intervention dans le fivondronana de Betroka.

Sur cette régie, sept conventions de collaboration ont été passées avec des partenaires techniques (VSF, CIDR, FOFAFA, Entreprendre à Madagascar, EEDR-Mamokatra, CNIA, TARATRA), pour un montant global de : 795 845 000 FMG.

(Cf. Tableau n° 5 : Conventions de collaboration passées dans le cadre des régies des DP1 et DP2)

La partie « engagements spécifiques » était consommée à 46,8 %. Les lignes budgétaires non réalisées concernaient en particulier :

- Le complément d'équipement des laboratoires de diagnostic (45 000 ECU), gelé en attendant une mise en route effective de ces laboratoires par le service de l'élevage,
- Une provision de 47 000 ECU pour un échange d'expérience Madagascar-Guinée, dans le domaine de l'agropastoralisme (déplacement en Guinée de deux cadres du projet, venue d'un responsable guinéen à Madagascar). Ce budget n'a pas été utilisé en l'absence de réponse du partenaire guinéen.
- Une provision de 61 800 ECU pour les formations à l'étranger de cadres du projet. En fait, ces formations ont bien eu lieu mais ont été imputées sur la régie du devis-programme, en raison de vice de forme des contrats de formation préparés sur engagements spécifiques.

Tableau n° 4 bis : Réalisation financière sur engagement spécifique DP2 (montant en ECU)

Situation au 31 juillet 1997

VOLET RUBRIQUE	COUVERTURE SANITAIRE		AMELIOR* ZOOTECNIQUE & ORG* PRODUCTEURS		AMENAGEMENT DU MILIEU (Piste rurale & point eau)		FORMATION		PROMOTION DU SECTEUR PRIVE		CONTRAT PARTENARIAT		BASE PROJET		IMPREVUS		TOTAL RUBRIQUE	
	Devis	Réalisation	Devis	Réalisation	Devis	Réalisation	Devis	Réalisation	Devis	Réalisation	Devis	Réalisation	Devis	Réalisation	Devis	Réalisation	Devis	Réalisation
INVESTISSEMENT																		
Matériel roulant	25 000	17 000	15 000	10 000									25 000	24 000			65 000	51 000
Matériel informatique	17 500	18 375											2 500	2 625			20 000	21 000
Matériel bureautique			15 000	14 000													15 000	14 000
Equipement-matériel	45 000																45 000	0
<i>Total investissement</i>	<i>87 500</i>	<i>35 375</i>	<i>30 000</i>	<i>24 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>27 500</i>	<i>26 625</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>145 000</i>	<i>86 000</i>
ACTIVITES																		
Produits vétérinaires	75 000	34 800															75 000	34 800
Semence finsémin* artif			8 000	6 000													8 000	6 000
Amenagt milieu					47 000												47 000	0
Formation	15 000						35 600						11 200				61 800	0
<i>Total activités</i>	<i>90 000</i>	<i>34 800</i>	<i>8 000</i>	<i>6 000</i>	<i>47 000</i>	<i>0</i>	<i>35 600</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>11 200</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>191 800</i>	<i>40 800</i>
CONTRAT PARTENARIAT																	0	0
Collaboration VSF											60 500	60 500					60 500	60 500
Intervention DABARA																	0	0
Intervention BELO																	0	0
Intervention BETROKA																	0	0
<i>Total partenariat</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>60 500</i>	<i>60 500</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>60 500</i>	<i>60 500</i>
FONCTIONNEMENT																	0	0
Matériel roulant																	0	0
Personnel																	0	0
Bureau																	0	0
<i>Total fonctionnement</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
IMPREVUS																	2 700	0
TOTAL VOLET	177 500	70 175	38 000	30 000	47 000	0	35 600	0	0	0	60 500	60 500	38 700	26 625	2 700	0	400 000	187 300

NB 1 ECU = 8,000 FMG

Tableau n° 5 : Conventions de collaboration passées dans le cadres des régies des DP1 et DP2

N°	TITRE	Objet	Bénéficiaire	Contenu	Durée	Date	Financement Fmg			Dépense au 31/07/97		Statut
							DP	Opération	Structure	Opération	Structure	
1	Intervention VSF/Ambovombe	Appui au secteur élevage dans le fivondronana d'Ambovombe	V.S.F.	Appui réseau santé animale/organisat. producteurs/ gestion des ressources naturelles	16 mois/ aversant	05 95	DP1	124.780.000	74 840.000	85.004.500	69 552 000	clôturée
2	Mise en oeuvre d'une ligne de crédit dans le moyen Onilaly	Financement de micro-projets d'élevage	C.I.D.R.	crédits d'appui à l'élevage villageois	8 mois	08 95	DP1	45.000 000		45 000.000	0	reconduit/ aversant
3	Aménagement de points d'eau dans le fivondr. d'Ampanily	Réalisation de 8 points d'eau pour abreuvement du cheptel	TARATRA	crédits d'acquisition de matériel culture attelée	8mois	08 95	DP1	120 643 960	17 600.000	108 579 561	15 810 000	retenue garantie
4	Mise en oeuvre d'une opération d'insemination artificielle	Insemination artificielle bovine dans le fivondr. de Tuléar	C.N.I.A.	aménagement physique (1puits, 7barrages)	3mois	02 96	DP1	3 600 000		3.600 000		clôturée
5	Mise en oeuvre d'une 2e ligne de crédit dans le moyen Onilaly	Financement de micro-projets d'élevage	C.I.D.R.	mise à disposition d'un inséminateur, de matériel de stockage, de semences et d'azote liquide	11 mois	03 96	DP1	42.400.000		42.400 000	0	reconduit/ aversant
6	Mise en oeuvre d'une 3e ligne de crédit dans le moyen Onilaly	Financement de micro-projets d'élevage	C.I.D.R.	crédits d'acquisition de matériel culture attelée	18 mois	07 96	DP2	50 000.000		50.000.000	0	en cours
7	Intervention VSF/Ambovombe	Appui au secteur élevage dans le fivondronana d'Ambovombe	V.S.F.	crédits d'appui à l'élevage villageois	15 mois/ aversant	08 96	DP2	140.500.000	98.400 000	50 232.451	47.895.480	en cours
8	Mise en oeuvre et suivi d'une opération de dévelop. agricole	Encadrement technique des élevages avicoles de Morondava	F.O.F.A.F.A	Appui réseau santé animale/organisat. producteurs/ gestion des ressources naturelles	12 mois	09 96	DP2	6 000 000		6 000 000	0	clôturée
9	Suivi et contrôle de la gestion des centres de gros	Suivi mensuel des centres d'approvisionnement en intrants	Entreprendre à Madagascar	Suivi technique d'élevages, fourniture de provende	12 mois	10 96	DP2	0	7.500.000	0	4 218.000	en cours
10	Programme d'appui à l'élevage dans le fivondr. de Betroka	Appui au secteur élevage dans le fivondronana de Betroka	E.E.D.R. Mamokatra	sélection de nouveaux promoteurs	12 mois	11 96	DP2	79.000.000	91 860.000	31.600.000	36 744.000	en cours
11	Mise en oeuvre d'une opération d'insemination artificielle	Insemination artificielle bovine et caprine dans le fivondr. de Tuléar	C.N.I.A.	vérification rapports d'activité gérants	4 mois	01 97	DP2	6.585.080		6.585.080	0	clôturée
12	Aménagement de points d'eau dans les fivondr. d'Ampanily et Betioky	Réalisation de 12 points d'eau pour abreuvement du cheptel	TARATRA	protection sanitaire du cheptel bovin/ aménagement ressources naturelles/ amélioration petit élevage	8 mois	03 97	DP2	273.530.200	42 469.800	82.059.060	12.740.940	en cours
Total								892.039.240	332.669.800	511.060.655	186.990.420	

II - BILAN DES ACTIVITES

II – 1 Appui institutionnel

Pilier central de l'édifice du projet initialement, ce volet a subi maints avatars afin de se mettre en conformité avec les nouvelles orientations de la politique de développement rural, mise en œuvre après 1993.

L'appui institutionnel, à travers la réhabilitation de l'équipement des infrastructures de base des services de l'élevage du faritany de Toliara constitue la composante quasi-exclusive du volet « couverture sanitaire » de la convention de financement, qui représente à lui seul près de 40 % du montant de la subvention FED (soit 2 223 000 Ecu sur 5 700 000 Ecu) répartis comme suit :

- Réhabilitation des infrastructures du service provincial de l'élevage : 900 000 Ecu (15,8 %)
- Equipements et fournitures pour les agents du service : 760 000 Ecu (13,3 %)
- Dotation en produits vétérinaires : 250 000 Ecu (4,4 %)
- Appui au fonctionnement du service : 313 000 Ecu (5,5 %)

A cela, il faudrait ajouter le volet « formation », consacré en grande partie aux agents de l'administration : 100 000 Ecu (1,8 %)

La réorientation du projet, souhaitée début 1994 par le bailleur de fonds a tenu compte de la redéfinition des responsabilités respectives de l'Etat et du secteur privé (privatisation de la profession vétérinaire, désengagement de l'Etat des activités de production et de commercialisation...). L'appui institutionnel a, dès lors, éventuellement visé le renforcement de la « capacité du service public à mener les actions restant de son ressort ».

La réhabilitation systématique des infrastructures de base, le rééquipement de tous les postes vétérinaires, la constitution de dépôts de médicaments vétérinaires gérés par des agents de l'Etat ont été remis en cause sur le principe acquis du redimensionnement du rôle de l'Etat et de la diminution des charges lui incombant.

L'appui du projet au service provincial de l'élevage a concerné, dans ce contexte, deux domaines particuliers :

- ◆ La surveillance épidémiologique,
- ◆ Le suivi et le contrôle des activités déléguées par mandat sanitaire,

Les activités liées au contrôle de l'hygiène et de la salubrité des denrées animales dans les établissements agréés, qui ont connu une forte médiatisation en 1997, ont fait l'objet d'un projet spécifique.

II – 1.1. Etat des lieux

Jusqu'en 1993, le service provincial de l'élevage a gardé la main mise sur toutes les activités sanitaires.

Les agents de terrain avaient alors pour tâches essentielles :

- La conduite des campagnes de prophylaxie annuelles, obligatoires et « gratuites » contre les charbons des bovidés,
- L'inspection sanitaire sur les lieux d'abattage destinés à la consommation publique,
- Le suivi des marchés à bétail.

Accessoirement, des campagnes de vaccination des autres espèces (caprins, porcins, volailles) ou de déparasitage (vermifugation des veaux, traitements douvicides des bovins) étaient organisées mais de faible envergure et sporadiquement. —

L'état du cheptel était consigné dans des rapports mensuels d'activité qui signalaient le nombre de foyers, de malades et de mortalités pour les principales maladies contagieuses. Mais la fiabilité de ces données était sujette à caution :

- D'une part, les informations étaient transmises par les éleveurs ou les communes sans que, bien souvent, l'agent n'ait la possibilité de vérifier sur le terrain, leur bien-fondé ;
- D'autre part, il ne s'agissait que de présomptions cliniques sans qu'une confirmation du diagnostic par le laboratoire soit faite.

Deux laboratoires, pourtant, existaient : l'un à Tuléar relativement sommaire mais adapté aux besoins, mis en place par un projet de coopération allemand, l'autre, beaucoup plus sophistiqué (5 salles dédiées à la parasitologie, la virologie, la bactériologie, la toxicologie, la radiologie) à Morondava dans le cadre de la coopération soviétique.

Ces laboratoires n'avaient fonctionné que les premières années suivant leur installation (soit jusqu'au début des années 1990). Par la suite, faute de cadres et de techniciens affectés à leur service, faute de moyens pour assurer leur fonctionnement, ces unités étaient tombées en léthargie.

L'année 1994, coïncidant avec la mise en place du projet, fut l'année de tous les changements, entraînant une rupture brutale dans la routine de fonctionnement du service de l'élevage :

- Mise en place d'une politique de recouvrement des prix ;
- Premières installations de vétérinaires privés, prenant la relève de l'administration et désorganisant les activités des agents de terrain ;
- Définition de nouvelles attributions pour ces agents, peu préparés et souvent réticents à modifier le statu quo ; parmi ces attributions : la surveillance épidémiologique « activité essentielle de service public, ne pouvant être déléguée », (selon la politique sectorielle).

II-1.2. Le système de surveillance épidémiologique

Le système de surveillance épidémiologique proposé par la cellule d'identification, à la fin du 1^{er} semestre 1994, reposait sur :

- ◆ La division de la zone d'intervention en 3 unités placées sous la supervision de 3 responsables d'équipes mobiles, basée à Tuléar, Morondava et Fort Dauphin ;
- ◆ La réactivation du système de collecte d'informations sur le terrain, par la participation des agents des postes vétérinaires,

- ◆ Le redémarrage des activités de diagnostic au niveau des laboratoires de Tuléar et Morondava et la création d'une unité à Fort Dauphin,
- ◆ La mise en place d'enquêtes spécifiques sur quelques pathologies dominantes.

Des moyens importants ont été consentis par le projet, sur la base de ce programme.

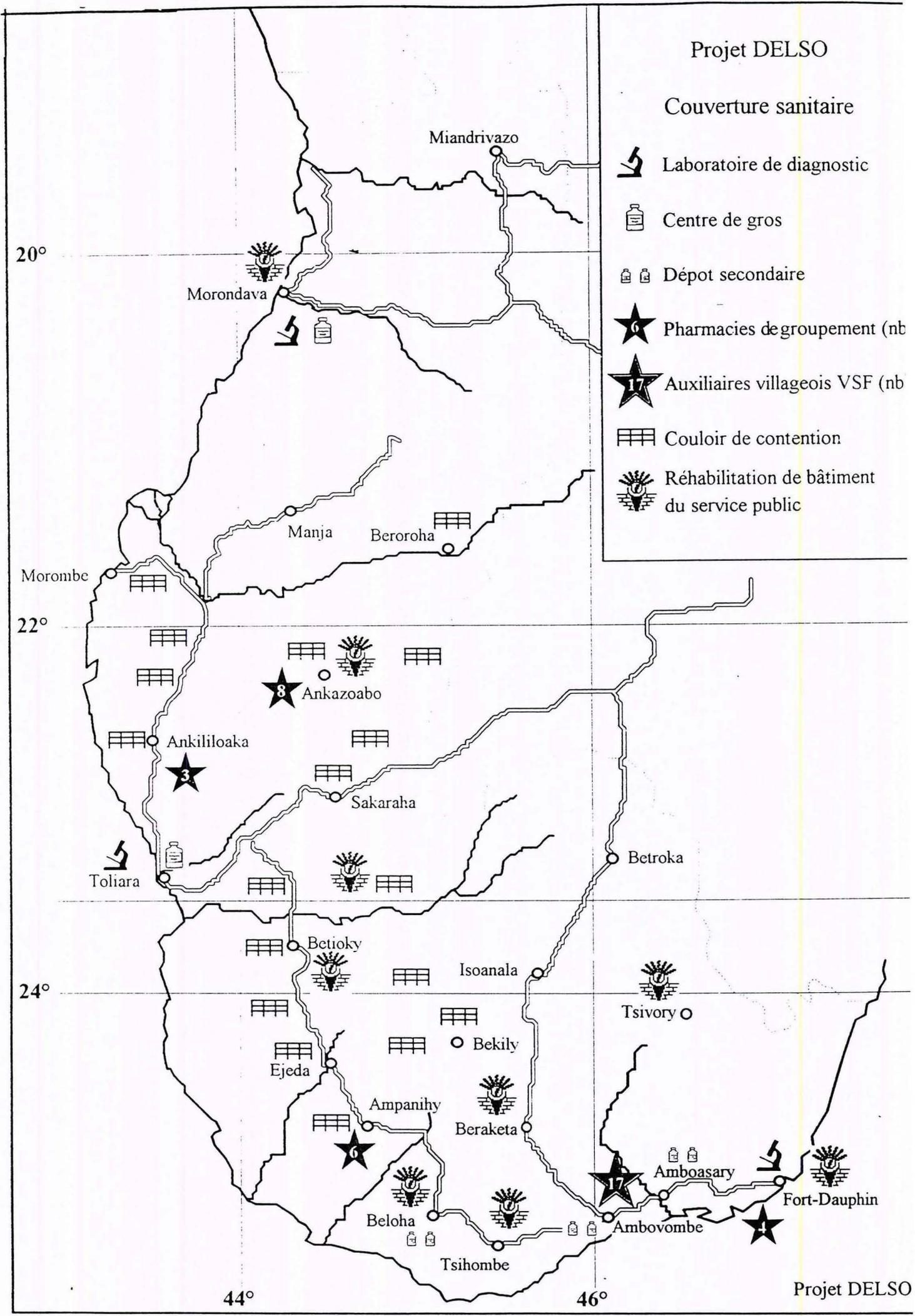
II-1.3. Les apports du projet

*** Réhabilitation des bâtiments et autres infrastructures :**

- Les bâtiments des 2 circonscriptions d'élevage de Fort Dauphin et de Morondava, éléments stratégiques du dispositif de suivi ont été réhabilités sur le budget 1996 (montant des contrats de travaux et de surveillance des travaux : 180 millions de FMG),
- Le laboratoire de Morondava a été réhabilité (révision de l'installation électrique et de l'adduction d'eau) et une unité sommaire de diagnostic a été aménagée dans l'ancienne salle de clinique urbaine à la circonscription de Fort-Dauphin (coût des travaux : 20,3 millions FMG),
- Huit bâtiments de postes vétérinaires ont été réhabilités, soit qu'ils occupent une position clé dans le dispositif de suivi (Bezaha, Ankazoabo, Betioky, Beraketa), soit qu'ils sont dans des zones excentrées ou difficiles d'accès, à priori peu propices à la privatisation (Tsihombe, Tsivory, Beloha, Beroroha). En fait, il s'est avéré que le processus de privatisation était beaucoup plus rapide que prévu et tous ces postes étaient privatisés (ou en instance de l'être), fin 1997. Le coût de ces réhabilitations, y inclus les contrats de surveillance des travaux, s'est élevé à 89,5 millions FMG sur le budget 1995 et 137,2 millions FMG sur le budget 1996.
- Un réseau de couloirs de contention du cheptel a été mis en place dans la région de l'Atsimo Andrefana, sur des sites stratégiques (proximité de marchés à bestiaux, lieux de concentration du cheptel) pour la collecte de prélèvements et le suivi de troupeaux-tests. Dix huit couloirs en béton ont été construits dans une première phase, pour un total de 279 millions FMG (objectif initial : 15 couloirs pour 300 millions FMG). Ce programme a été réalisé au cours du 3^{ème} trimestre 1997.

*** Equipements**

- Les 7 circonscriptions d'élevage (Tuléar, Morondava, Fort-Dauphin, Miandrivazo, Ampanihy, Ambovombe, Betroka) ainsi qu'un bureau à Tana ont été dotés d'émetteurs-récepteurs B.L.U. (103 millions FMG).
- Trois véhicules tout terrain ont été affectés à Tuléar, Morondava, Fort-Dauphin, pour la constitution des équipes mobiles en juillet 1995 (315 millions FMG),
- Quinze motos tout-terrain ont été remises à l'administration provinciale au 3^{ème} trimestre 1997 (104,6 millions FMG), pour doter les agents de terrains intégrés au réseau de surveillance. La répartition de ces engins a été laissée à la libre appréciation des responsables du suivi sanitaire et devait tenir compte du retrait de certains agents avec la fermeture de postes vétérinaires suite au processus de privatisation.



Projet DELSO

Couverture sanitaire

-  Laboratoire de diagnostic
-  Centre de gros
-  Dépôt secondaire
-  Pharmacies de groupement (nb 6)
-  Auxiliaires villageois VSF (nb 17)
-  Couloir de contention
-  Réhabilitation de bâtiment du service public

Projet DELSO

- Les responsables du réseau épidémiologique (3) ont reçu le matériel informatique nécessaire au traitement et à l'analyse des données et aux échanges d'information avec le système central basé à la Direction du Service Vétérinaire à Antananarivo (2^{ème} trimestre 1997 : 36,9 millions FMG).
- Des équipements complémentaires ont été fournis aux laboratoires existants de Tuléar et de Morondava. L'unité créée à Fort-Dauphin a été dotée de l'équipement de base (septembre 1996 : 230,3 millions FMG).

* Formations

- Les formations ont concerné en premier lieu, les trois responsables du réseau qui ont participé en septembre 1996 au « cours international d'épidémiologie vétérinaire en économie de l'élevage en zones aride et semi-aride » (EPIVAR), organisé au Maroc par l'Institut Hassan II en collaboration avec le CIRAD-EMVT (France), les Universités de Minnesota et Davis, California (USA) et l'INRA (France).
- Les techniques de laboratoire ont fait l'objet de deux sessions en 1995 et 1996, respectivement pour 4 agents et 6 agents. Ces formations d'un mois ont eu lieu dans les laboratoires de parasitologie et de microbiologie de département de recherches vétérinaires et zootechniques. Elles ont été dispensées aux techniciens affectés au laboratoire de Tuléar (2), Morondava (2) et Fort Dauphin (1) ainsi qu'un responsable du laboratoire de Tuléar.
- Des formations d'agents de terrain ont été organisées en prélude à l'enquête sur l'incidence de la tuberculose (six sessions de 72 heures pour 34 agents).

* Missions d'appui

- Le projet a sollicité plusieurs missions en appui au service provincial de l'élevage.
- Deux missions ont été exécutées par le département de recherches zootechniques et vétérinaires du FOFIFA en septembre 1995 et octobre 1996, auprès des laboratoires de Tuléar et de Morondava pour :
 - ◆ Procéder à l'inventaire du matériel existant, vérifier leur état de fonctionnement et proposer des équipements complémentaires ;
 - ◆ Assister les techniciens de laboratoires, dans la mise en route des nouveaux équipements à leur réception.
- Trois missions ont été exécutées par des cadres du service vétérinaire et en particulier par la cellule centrale d'épidémiologie, pour la mise en place des enquêtes sur la tuberculose et pour participer au traitement et à l'analyse des données.

* Enquêtes spécifiques

En attendant la mise en place, par les responsables des services de santé animale, du réseau de surveillance épidémiologique, le projet a proposé et organisé une enquête spécifique sur l'incidence de la tuberculose, portant sur vingt postes vétérinaires en 1995 et treize postes vétérinaires en 1996.

Ces enquêtes ont utilisé un protocole élaboré conjointement par le service vétérinaire et la cellule de pilotage du Programme Sectoriel Elevage.

La première phase de l'enquête a été réalisée grâce à un cofinancement PSE/DELSO. La seconde phase a été prise en charge intégralement par le projet. Au cours de ces enquêtes, les agents des postes vétérinaires ont travaillé en binôme avec les vétérinaires privés chargés de la tuberculination.

Au total, plus de 15 300 bovins ont été enquêtés appartenant à près de 540 troupeaux. Le taux moyen de réagissants a été de 6,8 % avec des écarts régionaux importants : taux pratiquement nuls dans le sud-est, taux de près de 25 % autour de Morombe.

Le traitement et l'analyse des données ont été réalisés par le projet à l'aide d'un logiciel remis par le service vétérinaire.

Carte n° 2 : Limite des postes vétérinaires de la province de Tuléar

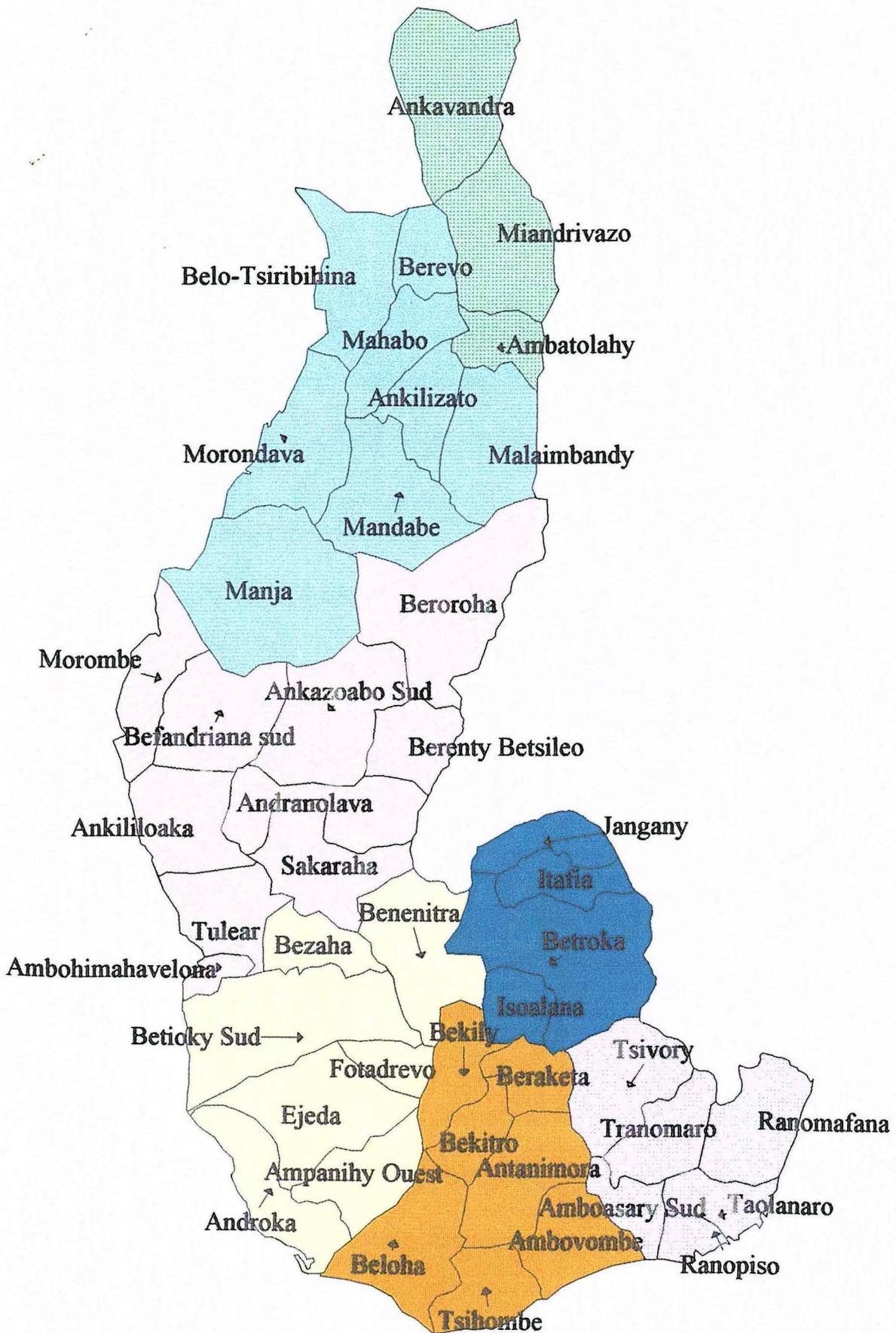


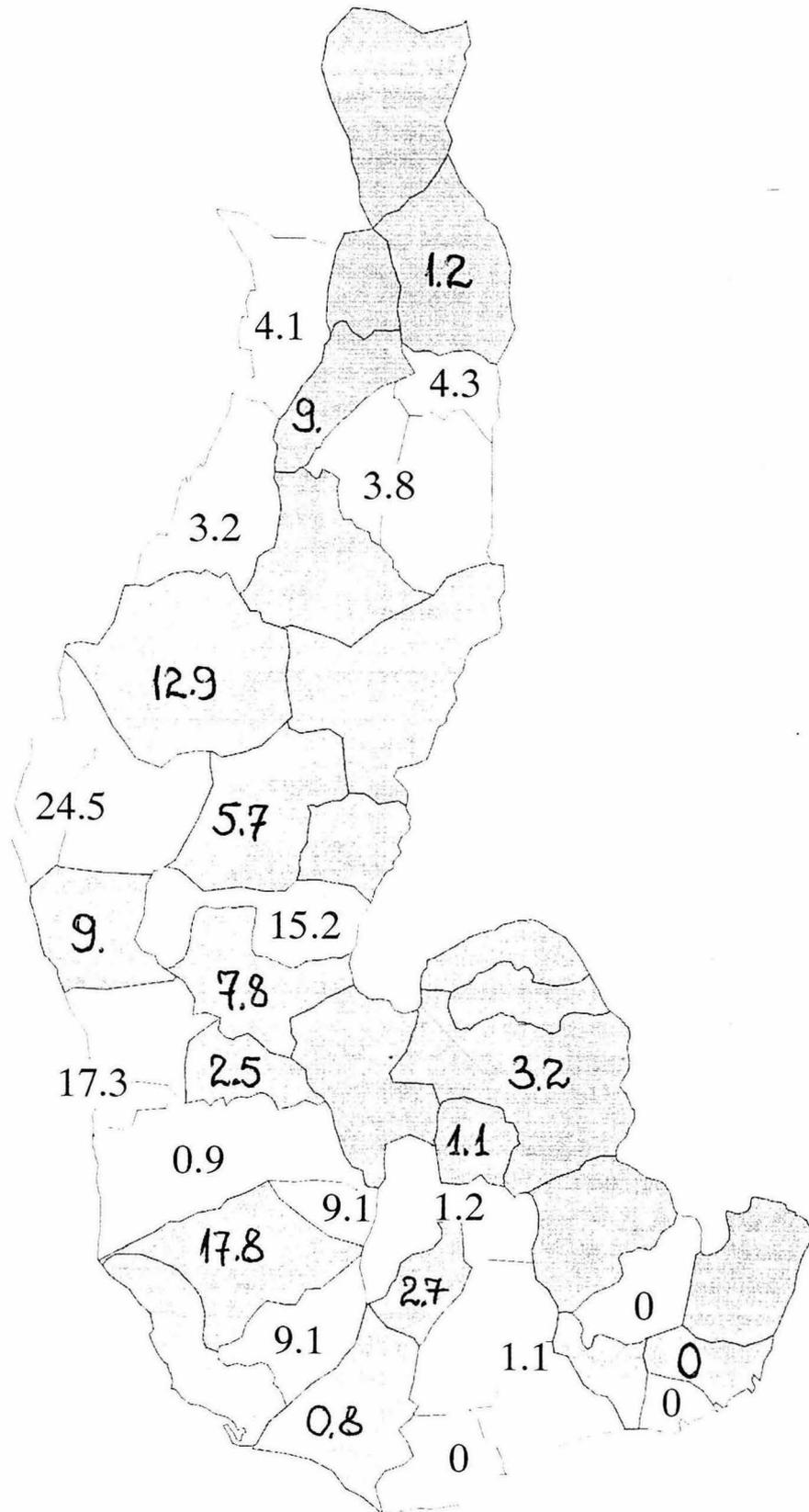
Tableau n° 6 : Prévalence de la tuberculose selon l'enquête 1995
(source : P.S.E./Cellule de pilotage : programme de lutte contre la tuberculose bovine à Madagascar ; résultats primaires)

Postes vétérinaires	Echantillon		Nb d'animaux tuberculés	Nb d'animaux positifs	% positifs
	Nb Anim.	Nb Troupeaux			
Ranopiso - Tranomaro	468	26	432	0	0,0
Ambovome - Antinamora	720	23	626	7	1,1
Tsihombe	444	13	394	0	0,0
Bekily - Beraketa	629	24	596	7	1,2
Ampanihy - Fotadrevo	833	32	833	76	9,1
Andranolava	624	13	454	69	15,2
Tuléar - Ambohimavelona	903	25	903	156	17,3
Morombe - Befandrina	870	36	788	193	24,5
Morondava	500	12	497	16	3,2
Belo S/Tsiribihina	462	12	462	19	4,1
Malaimbandy - Ankilizato	1 055	46	952	37	3,8
Ambatolahy	524	12	487	21	4,3
Ensemble Province Toliara	8 456	287	7 848	605	7,7

Tableau n° 7 : Prévalence de la tuberculose selon l'enquête 1996
(Source : DELSO)

Postes vétérinaires	Echantillon		Nb d'animaux tuberculés	Nb d'animaux positifs	% positifs
	Nb Anim.	Nb Troupeaux			
Fort Dauphin	369	26	360	0	0,0
Bekitro	415	20	401	11	2,7
Beloha	436	14	374	3	0,8
Betroka	820	17	716	23	3,2
Isoanala	667	12	625	7	1,1
Ejeda	540	13	516	92	17,8
Bezaha	367	22	367	9	2,52
Ankililoaka	470	20	432	39	9,0
Ankazoabo	544	19	525	30	5,7
Sakaraha	926	22	759	59	7,8
Mahabo	440	20	406	37	9,1
Manja	407	13	364	47	12,9
Miandrivazo	458	33	406	5	1,2
Ensemble province TOLIARA (2^{ème} phase d'enquête)	6 859	251	6 251	362	5,8

Carte n° 3 : Prévalence tuberculose dans les postes vétérinaires enquêtés



Projet DELSO

II - 1.4 Bilan de l'intervention

Malgré des investissements importants, le bilan, reste modeste. Hormis l'enquête sur l'incidence de la tuberculose, initiée, organisée et exploitée par le projet, il n'y a pas eu d'avancement significatif dans la connaissance de l'état sanitaire du cheptel.

Les formations prises en charge par le projet ont été faiblement valorisées. Les stages extérieurs en épidémiologie, pour les 3 cadres responsables de la mise en place du réseau de surveillance, n'ont pas été suivis de propositions d'organisation du travail de terrain ni de définition de programme.

Les thèmes spécifiques d'enquête proposés par le projet : incidence économique des charbons des grands ruminants, pathologies à risque pour le cheptel laitier, parasitoses externes des caprins, maladies des jeunes chez les petits ruminants, n'ont connu aucun retentissement.

Les formations pratiques organisées par le personnel de laboratoire (cadre et techniciens) ne se sont pas soldées par l'élaboration de programme d'activités pour ces laboratoires.

Les propositions faites par le projet, pour initier et réactiver ce réseau dormant, d'un appui temporaire par le DRZV, rompu à ces activités de terrain et de laboratoire, n'ont pas été retenues mais, au contraire, rejetées avec véhémence.

On peut invoquer deux causes à ce bilan mitigé :

- ◆ L'une conjoncturelle, liée au contexte de mutation dans lequel évolue depuis 1994 le service de l'élevage avec la difficulté ou le manque d'empressement et d'initiative à s'approprier de nouvelles tâches ;
- ◆ L'autre structurelle, liée à l'absence de clarification au départ sur la position du projet au sein – ou par rapport – du service provincial de l'élevage (ambiguïté illustrée, par exemple, par le fait que le chef du service provincial de l'élevage a été, jusqu'à mi-1997, le chef de projet) et à l'imprécision sur le partage des attributions et de responsabilités respectives.

Sur ce dernier point, la contractualisation des relations projet-service de l'élevage, sous forme de protocoles de collaboration, telle qu'elle a été programmée dans le plan d'action 1998, devrait lever toute ambiguïté.

II - 2 Réseau d'approvisionnement en intrants

Dans ses dispositions techniques, la convention de financement prévoit « une dotation en produits vétérinaires devant générer un fonds de roulement dans le cadre d'un système mixte de distribution (agents de l'Etat responsabilisés, circuit privé)... Les modalités du système de distribution seront élaborés dans les 6 mois qui suivent l'arrivée de l'assistance technique et seront en conformité avec les textes en cours d'élaboration ».

Un fonds de 250 000 Ecu, représentant la dotation initiale, est inscrit à cet effet, dans le plan de financement.

Le contrat d'assistance technique prévoit que l'homologue au chef de projet « devra aider le chef de service provincial de l'élevage, chef de projet à définir et organiser la privatisation de la distribution de médicaments vétérinaires, suivant un système qui ne soit pas en contradiction avec la législation en vigueur ».

II - 2.1. Etat des lieux

Jusqu'en 1989, l'administration centrale, à travers la « pharmacie centrale vétérinaire » approvisionnait ses services provinciaux en dotation de produits vétérinaires.

Ces dotations, qui ne répondaient pas toujours aux besoins spécifiques des régions (en quantité ou en nature), étaient ensuite mises à la disposition des agents de terrain pour les soins des animaux.

Après la faillite de cette structure, des initiatives privées tentèrent de prendre la relève.

Quelques sociétés importantes de produits vétérinaires mirent en place leur propre réseau : points de vente au détail dans les centres urbains régionaux et surtout démarchage auprès d'agents de l'administration qui géraient, à titre privé, un stock de produits vétérinaires. Ces stocks étaient confiés à crédit et le système nécessitait une confiance mutuelle pour perdurer.

Des ONG œuvrant dans le développement rural (dont certaines confessionnelles) intégrèrent à leurs activités de distribution d'intrants et de matériel agricole, la distribution d'une gamme de produits vétérinaires.

Cependant, ces tentatives restèrent localisées ou confidentielles et une majorité d'éleveurs se retrouvant dans cette situation de marché non satisfait, devenait une proie facile pour le colportage de produits falsifiés ou périmés.

La déclaration de politique sectorielle de fin 1992, précisait les règles du jeu en matière de distribution de médicaments.

Le texte sur le chapitre de la privatisation de la profession vétérinaire précise :

- « recours à des circuits privés pour la distribution des intrants vétérinaires : la distribution, la détention en vue de leur cession aux utilisateurs et la délivrance au détail des médicaments vétérinaires pouvant être assurés par :
 - les pharmaciens titulaires d'une officine,
 - les vétérinaires inscrits au tableau de l'Ordre, dans le cadre de leur clientèle,
 - les groupements d'éleveurs agréés pour certains types de médicaments,
- dans les zones où les circuits privés de distribution font défaut, faculté de faire appel à des agents du service de l'élevage, gérant à titre d'activité privée, un dépôt placé sous le contrôle d'un vétérinaire ».

II - 2.2. Le système d'approvisionnement et de distribution

Le projet a proposé, fin juin 1994 à l'issue de la mission d'identification, un schéma d'approvisionnement et de distribution d'intrants vétérinaires.

Ce système repose sur :

- un approvisionnement organisé par le projet, auprès de sociétés implantées sur le territoire national, dans le cadre de consultations restreintes annuelles. La procédure d'appels d'offres internationaux permise par la convention de financement, n'a pas été retenue, au motif qu'elle ne pouvait être utilisée que par une structure de projet (complexité d'organisation, achats en devises). Le projet a donné la préférence aux sociétés commerciales présentes à Madagascar qui, à court terme, seront les partenaires exclusifs de la structure d'approvisionnement.
- une répartition de ces stocks annuels au niveau de 3 centres de gros créés par le projet à Tuléar, Morondava et Fort Dauphin et alimentant un réseau de distribution. Ces centres de gros, provisoirement placés sous la responsabilité du projet, sont gérés par des vétérinaires inscrits à l'Ordre, ne relevant pas de l'administration. Initialement, il était proposé d'en confier la gestion aux vétérinaires praticiens installés à Tuléar, Morondava et Fort Dauphin. Il est très vite apparu nécessaire de recruter du personnel spécifique.
- Une distribution à partir de ces centres, relevant :
 - Des vétérinaires privés et de leur propre réseau de distribution (cabinets et dépôts secondaires) ;
 - Des groupements d'éleveurs agréés, pour une catégorie définie.
 - De produits placés sous la responsabilité de vétérinaires (groupements créés par le projet ou suivis par d'autres projets et ONG) ;
 - Des agents du service public, là où les circuits privés font défaut.

L'objectif du projet est de limiter le nombre d'intermédiaires afin de réduire les marges de revente et de permettre aux éleveurs de bénéficier, au meilleur prix, des produits nécessaires.

II - 2.3. Les apports du projet

La mise en place d'un réseau d'approvisionnement en intrants répondait à une attente unanime et pressante des éleveurs. Selon les conclusions d'un atelier organisé en juin 1995 à Tuléar par le PSE sur « le processus de définition des priorités en élevage extensif » la disponibilité en médicaments et vaccins est apparue pour le collège des éleveurs présents, comme le thème prioritaire d'intervention en santé animale, devant largement les autres.

Sur les stratégies d'intervention, la mise à disposition – transitoire – de stocks de médicaments à des agents du service public a été critiquée par la mission d'évaluation à mi-parcours du volet « production bovine extensive » du PSE (mars 1995) qui y a vu une mesure « à l'encontre de la politique de promotion de la médecine vétérinaire privée » risquant de « décourager l'installation de vétérinaires privés » et constituant des « atteintes graves et incontrôlables au développement de la médecine vétérinaire privée ». Les faits ont rapidement démontré le non-fondement de ces appréhensions.

❖ Ouverture de centres de gros

La finalité des centres de gros, leur mode de gestion et leur devenir ont fait l'objet d'après discussions ; l'objectif du projet étant d'aboutir, en cours d'exécution du projet, à un transfert des responsabilités et des acquis vers des associations sous-régionales de vétérinaires privés qui se seraient entre-temps créées, structurées, organisées et auraient fait preuve de leur viabilité.

En référence à la législation en vigueur sur la pharmacie vétérinaire (décret 92-284, chapitre III, article 17), opérant une distinction entre les fonctions de vétérinaire exerçant en clientèle libérale et vétérinaire gérant un dépôt de gros, le projet a dû rechercher des candidats pour la gestion de ses 3 centres, qui ne soient ni fonctionnaires ni engagés dans l'exercice d'une clientèle libérale.

Le premier centre de gros a été ouvert à Tuléar, en avril 1995, et un gérant recruté.

Deux autres vétérinaires ont été sélectionnés, après consultation du CEPROVET, pour les centres de gros d'Ambovombe et de Morondava. Ils ont respectivement pris leurs fonctions en septembre et octobre 1995. Le choix d'Ambovombe en remplacement de Fort Dauphin a été décidé, après discussion avec les intéressés (vétérinaires privés), en raison de sa position plus centrale pour la zone à desservir.

❖ Approvisionnement des centres de gros

Les approvisionnements des centres de gros ont été de deux types :

- Après consultation restreinte, organisée annuellement, auprès des principales sociétés importatrices de produits vétérinaires et élaboration de lettres de marché ;
- Par achats directs, sur bons de commande, pour des commandes ponctuelles ou pour l'approvisionnement en vaccins auprès du laboratoire national de production de vaccins (FOFIFA/DRZV devenu IMVANET).

Trois consultations restreintes ont été organisées entre janvier 1995 et avril 1997 qui ont abouti à l'élaboration de huit lettres de marche pour un montant total de 574 millions de FMG (Tableau n° 8).

Pour les achats directs, ont été utilisées les lignes budgétaires des devis en cours d'exécution (77 900 000 FMG sur budget 1994-95 et 30 000 000 FMG sur budget 1996-97, essentiellement consacrés à l'achat de vaccins), ainsi que le fonds de roulement généré par les ventes des produits vétérinaires (Tableau n° 9).

Ces achats, en gré à gré, ont porté sur des montants respectifs de 182 523 000 FMG pour les produits vétérinaires et 168 818 000 FMG pour les vaccins (Tableau n° 10).

Tableau n° 8 : Achats sur lettres de marché

Date	Lettre de marché n°	Titulaires	Montants (FMG)
Janv. 1995	01 & 02/95/FED/MEDRRF/PSE/DELISO	AGRICO & HOECHST	210 730 000
Septem. 1995	11,12 & 13/95/FED/MADR/PSE/DELISO	AGRICO ACM & HOECHST	166 540 000
Avril 1997	05, 06 & 07/97/FED/MINEL/PSE/DELISO	AGRICO VETOPHARMA et HOECHST	
	TOTAL		574 005 000

Tableau n° 9 : Achats de produits vétérinaires sur fonds de roulement

Période	Montant (FMG)
Janvier 1996 – Août 1996	82 928 000
Septembre 1996 – Janvier 1997	61 219 000
Février 1997 – Août 1997	38 376 000
TOTAL	182 523 000

Tableau n° 10 : Achats de vaccins sur régies et fonds de roulement (y inclus vaccins volailles importés)

Période	Montants (FMG)
Campagne 1995	32 000 000
Campagne 1996	63 898 000
Campagne 1997	72 920 000
TOTAL	168 818 000

❖ Fonctionnement des centres de gros

Ces centres sont ouverts à un petit nombre de clients : vétérinaires privés, agents du service public intervenant dans une zone non privatisée, chefs de circonscription d'élevage ayant dans sa zone d'intervention des secteurs non privatisés, techniciens du projet pour une gamme limitée de produits (exclusivement avicoles).

L'inscription sur le registre « client » ne se fait qu'après avoir vérifié le statut du candidat.

Chaque client possède sa propre fiche de suivi sur laquelle sont inscrits tous les mouvements en termes de produits et en termes financiers. Ces mouvements font référence à des bons de livraison et à des reçus numérotés, imprimés spécialement.

Au fur et à mesure que des vétérinaires privés se sont installés, le nombre d'agents de l'administration ayant accès aux centres a diminué considérablement.

Un système de facilités de paiement a été mis en place : les délais de remboursement sont de 60 jours au plus et le montant du crédit alloué est fonction de la « nature » du client et surtout de sa capacité de remboursement dans un délai raisonnable.

Il a été fixé, au démarrage de l'opération, à :

- ◇ moins de 1 000 000 FMG pour les chefs de poste vétérinaire,
- ◇ moins de 2 000 000 FMG pour les chefs de circonscription
- ◇ moins de 5 000 000 FMG pour les vétérinaires privés.

Ces plafonds ont été revus à la hausse, en cours d'activité (8 000 000 pour les vétérinaires privés, 2 500 000 FMG pour les chefs de poste).

Le dépôt de Tuléar joue le rôle de centre répartiteur par rapport à Ambovombe et Morondava. Tous les approvisionnements y transitent.

Le centre de gros de Tuléar en quelques chiffres :

Tableau n° 11 : Evolution du nombre de clients

Date	Nombre de clients recensés	Comptes en activité
Septembre 1995	26	21
Juillet 1996	29	16
Janvier 1997	29	17
Juillet 1997	31	17

Le nombre de fiches « clients » a peu progressé (+ 5 en 2 ans) ;

Le nombre de comptes en activité a fortement diminué avec l'arrêt d'approvisionnement des agents de service public lors d'installations de vétérinaires privés.

Tableau n° 12 : Evolution des recettes, crédits clients et valeur du stock

Période	Recettes (FMG)	Situation des crédits « clients » (FMG) (à la fin de la période considérée)	Valeur du stock (FMG) (à la fin de la période considérée)
Mars 1995-Juillet 1995	39 253 700	20 276 000	N.D.
Août 1995-Décem.1995	59 509 360	18 407 000	128 000 000
Janvier 1996-Juill.1996	85 755 900	50 488 000	247 430 000
Août 1996-Décem.1996	71 211 180	46 739 000	202 000 000
Janvier 1997-Juill.1997	111 290 600	58 975 000	195 144 000
TOTAL	367 020 740		

Le centre de gros de Morondava en quelques chiffres :

Tableau n° 13 : Evolution du nombre de clients

Date	Nombre de clients recensés	Comptes en activité
01.1996	9	9
07.1996	13	8
01.1997	15	8
07.1997	17	8

Le nombre de clients « potentiels » était de 12 à l'ouverture du centre : 2 vétérinaires libéraux, 1 vétérinaire salarié d'une ONG, 2 chefs CIREL, 7 chefs de postes vétérinaires non privatisés.

En janvier 1996, il n'y avait qu'un vétérinaire libéral adhérent au centre (Mahabo) ainsi qu'un vétérinaire salarié du privé (ONG FOFAFA).

En juillet 1997 : 5 vétérinaires privés s'approvisionnaient au centre (Mahabo, Miandrivazo, Belo/Tsirubihina, Morondava, Mainturano).

Ce centre n'a jamais vraiment décollé. L'activité y a toujours été faible.

Tableau n° 14 : Evolution des recettes, crédits clients et valeur des stocks

Période	Recettes	Situation des crédits clients	Valeur du stock
Oct. 1995-Juil.1996	12 600 000	7 000 000	25 000 000
Juill.1996-Décem.1996	14 742 000	7 099 000	18 203 000
Janv.1997-Mai 1997	5 432 000	10 105 000	11 116 000

Le centre d'Ambovombe n'a fonctionné qu'une année. Il a été fermé fin 1996, suite à la négligence puis à la défection du gérant. Durant l'année d'activité (octobre 1995-octobre 1996), ce centre n'a enregistré que 41 850 000 FMG de recettes.

◆ Suivi et contrôle des centres de gros

Jusqu'en juillet 1996, le suivi et le contrôle des centres de gros ont été directement assurés par le projet.

En prélude à la privatisation du système, le projet a confié, à partir d'août 1996, le suivi et le contrôle de gestion à une structure d'appui aux petites et moyennes entreprises, installée dans le faritany de Tuléar. C'est l'association « Entreprendre à Madagascar » (EAM), qui assure le suivi de la gestion des cabinets vétérinaires privés dans le cadre d'un accord tripartite CEPROVET-EAM-BTM, qui a été sollicitée. Un contrat de prestations de services d'un montant de 7 500 000 FMG a été signé avec l'association, pour un suivi et un contrôle mensuel des trois centres, selon une méthode précise.

◆ Transfert de gestion

Le transfert de gestion de la structure régionale d'approvisionnement en intrants a été envisagé dès le départ. Un statut particulier a été donné aux trois gérants qui n'étaient pas des salariés du projet, émargeant sur le budget des fonctionnaires mais des collaborateurs rémunérés sur le chiffre d'affaires des centres.

Les vétérinaires privés du faritany de Tuléar se sont rapidement positionnés comme le principal candidat à la reprise des centres de gros, à travers « l'Association des docteurs vétérinaires du Sud » (SUDVETO), constituée en novembre 1995. Cependant, différentes mises en garde ont été faites, tenant à :

- La difficulté pour une association regroupant une vingtaine de membres éparpillés sur tout le faritany et ne pouvant se retrouver régulièrement, d'assurer un suivi attentif de la structure ;
- Le statut juridique de l'association, incompatible, a priori, avec l'activité commerciale des centres, SUDVETO étant une association à but non lucratif ;

Après discussion avec les intéressés, le projet a proposé l'éclatement de la gestion avec mise en place d'une structure spécifique indépendante pour chaque centre et la création de sociétés anonymes remplaçant l'association.

Le processus a été mis en place pour le centre de Tuléar, au premier semestre 1997, avec la création de SUDVETO S.A., regroupant 6 vétérinaires privés de l'Atsimo-Andrefana.

Les négociations ont ensuite porté sur les modalités de transfert, et tout particulièrement sur le rachat du stock. La société ne pouvant se porter acquéreur d'un stock d'environ 200 millions de FMG, un transfert progressif de l'activité a été proposé avec le rachat, dans une première étape, d'une gamme limitée de produits. Il a donc été convenu que la société SUDVETO allait prendre le contrôle de l'approvisionnement des antibiotiques (valeur du stock : 80 millions environ) et des vaccins (hors vaccins importés), le projet gardant la main mise, au cours de cette phase, sur les autres produits (anthelminthiques, entre autres, représentant plus de 100 millions de stock).

EAM a été chargé d'étudier la factibilité pour la Société d'un tel transfert avec éventualité de demande de crédit auprès du projet, sur la ligne « promotion du secteur privé ». Six dossiers individuels au nom des six vétérinaires de la société, ont été élaborés au cours du 3^{ème} trimestre 1997, pour des montants inférieurs à 15 millions de FMG.

II - 2.4. Bilan de l'intervention

La mise en place d'une structure d'approvisionnement en intrants a été considérée comme l'un des points forts du projet, répondant à la fois à une demande manifeste des éleveurs et d'autre part facilitant le processus de privatisation vétérinaire.

Le système adopté, au départ contesté par certains au motif d'un interventionnisme de mauvais aloi en contradiction avec l'émergence du secteur privé, a été, un an après sa mise en place, plébiscité comme un exemple à encourager. C'est ce qu'il est ressorti des conclusions de « l'atelier sur la distribution des intrants vétérinaires » organisé par le PSE en mai 1996, à Antananarivo :

- « il est souhaitable de créer des centres de distribution régionaux, en fonction de la demande des associations de vétérinaires normalement constituées, et sur le modèle du DELSO » ;
- « tous les intervenants de la filière s'accordent pour penser que l'existence de centres régionaux d'approvisionnement en gros, réservés aux ayant-droits, serait bénéfique à tous points de vue : meilleure disponibilité des produits – en province, augmentation probable du volume des ventes, prix plus modérés au niveau des éleveurs, moralisation de la distribution des produits... »

La faillite ou la faible activité, compromettant la survie, des deux centres d'Ambovombe et de Morondava sont à mettre en relation directe avec :

- la contrainte initiale pour le projet de recruter des gérants ayant un diplôme de docteur vétérinaire (choix restreint, absence de formation en gestion ou commerciale),
- la difficulté pour le projet d'assurer un suivi rapproché, fréquent ;
- l'absence d'agressivité commerciale et manque d'esprit d'initiative des gérants.

Les modalités ou le transfert de gestion du centre de Tuléar ont été définies avec précision. Cependant, ce dossier était arrivé à une phase cruciale, nécessitant une attention soutenue, au moment du retrait de l'assistance technique.

II – 3. Appui à la privatisation de la profession vétérinaire

La convention de financement est pratiquement muette sur le sujet qui n'était pas encore d'actualité lors de l'élaboration du document. La convention entrevoit, toutefois, la possibilité d'appuyer l'installation de vétérinaires libéraux dans son volet sur la « promotion du secteur privé » : les vétérinaires privés pouvant prétendre à bénéficier de la ligne de crédit mise en place pour la promotion de ce secteur, au même titre que les autres opérateurs économiques dans le domaine des productions animales.

Le sujet est esquissé dans « la proposition de méthodologie pour la mise en marche du projet » de juillet 1992 (R.Dumas, ECTI) qui propose comme objectif secondaire du projet, de « préparer le terrain et de tester les possibilités d'évolution vers la privatisation par une opération pilote non gouvernementale ».

Le contrat d'assistance technique ne mentionne pas précisément le sujet mais évoque, sans l'explicitier « diverses actions d'accompagnement... facilitant l'émergence d'un secteur privé » et « la coordination et l'harmonisation des activités du projet avec la stratégie sectorielle nationale ».

II - 3.1. Etat des lieux

La privatisation de la profession vétérinaire est un des objectifs assignés par la nouvelle politique sectorielle de l'élevage à partir de 1993. La déclaration de politique sectorielle prévoit comme mesures :

- le désengagement garanti des agents de l'Etat dans les zones où s'installe un praticien privé (en particulier, sur la distribution des intrants vétérinaires),
- le recours systématique aux services de ces mêmes praticiens privés dans le cadre d'un mandat sanitaire pour exécuter les actions non essentielles de service public.

Le processus de privatisation de la profession vétérinaire a été mis en œuvre en 1993, grâce à un fonds de privatisation – aide non remboursable de la Banque Mondiale – de 900 000 US \$. Ce fonds est géré par une structure créée à cet effet, le CEPROVET, dont l'objectif est d'installer sur une période cinq années, 90 vétérinaires en clientèle privée.

La mise en place du projet, début 1994, a coïncidé avec le démarrage de la privatisation de la profession vétérinaire dans le faritany de Tuléar. Au premier semestre 1994, le CEPROVET avait enregistré huit demandes d'aides à l'installation (crédit d'investissement remboursable) de la part de vétérinaires libéraux. Cinq étaient, d'ores et déjà, considérés « en exercice » : Miandrivazo, Betroka, Ankililoaka, Sakaraha, Ampanity. Pour les trois autres, (Tuléar, Fort Dauphin, Morombe), les dossiers étaient en cours d'instruction (voir tableau n° 15).

En fonction des effectifs de cheptel « souhaitables » par clientèle (soit en élevage extensif traditionnel : 150 000 bovins ou 120 000 bovins + 100 000 petits ruminants), un potentiel d'installation de 18 à 19 clientèles avait été déterminé pour le faritany de Tuléar, par l'étude de la privatisation de la profession vétérinaire (CIRAD-EMV T, 1993).

**Tableau n° 15 : Privatisation de la profession vétérinaire
Situation en 1994, dans le faritany de Tuléar**

CIREL	Potentiel d'installation à 5 ans	Clientèle « en exercice »	Dossiers de clientèle à l'étude
Tuléar	3	2	2
Ampanihy Ouest	4	1	-
Ambovombe	3	-	-
Fort Dauphin	1	-	1
Betroka	4	1	-
Morondava	3	-	-
Miandrivazo	1	1	-
Total	19	5	3

Selon cette étude, l'approche « privatisation devait concerner un secteur élargi de la filière production animale et ne pas se limiter au vétérinaire praticien ». Trois groupes d'acteurs devaient être impliqués dans le processus :

- les producteurs et leurs organisations,
- les auxiliaires de santé animale qu'ils soient issus du milieu des producteurs ou diplômés (adjoints techniques) salariés des groupements ou des vétérinaires,
- les vétérinaires praticiens.

Cette étude avait enfin mis en évidence, sur la base des comptes prévisionnels d'exploitation, les disparités régionales qui allaient apparaître au cours de l'installation des praticiens : les vétérinaires s'installant dans les zones d'élevage traditionnel extensif étant pénalisés par rapport à leurs collègues installés en zone d'élevage intensif. Les auteurs recommandaient donc de prendre en considération d'autres sources de revenus (rémunération pour les activités de mandat sanitaire, participation à la surveillance épidémiologique du territoire) pour assurer la viabilité et la pérennité de l'opération.

II - 3.2. Le programme d'appui à la privatisation

A l'issue de la mission d'identification et suite aux réunions de concertation tenues avec le CEPROVET et l'Ordre National des Vétérinaires Malagasy, le projet a proposé de ne pas mettre en œuvre de régime spécifique, pour le sud-ouest, d'aide à l'installation, par souci de cohérence nationale et d'uniformité de la politique d'aide à l'installation appliquée par le CEPROVET.

Le projet a cependant proposé, dans la mesure de ses moyens, de consolider et compléter cette action en :

- facilitant l'accès aux intrants : mise en place des centres de gros, facilités de paiement ou crédit complémentaire pour constitution de stock, organisation de l'approvisionnement principal en vaccins ;
- intégrant les vétérinaires privés aux enquêtes épidémiologiques ;
- faisant participer les vétérinaires praticiens aux volets concernant le développement des productions animales (suivi des élevages péri-urbains ou de production de géniteurs améliorés) et la promotion des groupements de producteurs (mise en place et suivi des pharmacies de groupements).

II - 3.3. Les apports du projet

◆ Accès aux intrants

Les dépôts de gros mis en place par le projet entre avril et octobre 1995 ont facilité l'accès aux intrants des vétérinaires privés. Les principaux avantages que ceux-ci ont pu en retirer ont été :

- La mise en place d'un système de crédit sur deux mois, pour des montants compris entre 2,5 et 8 millions FMG, selon la capacité de la clientèle,
- Un accès restreint, et à terme exclusif, pour les seuls vétérinaires privés, l'agrément accordé aux agents du service public intervenant dans des zones non privatisées leur étant retiré dès l'installation de praticiens libéraux dans leur zone.

◆ Organisation des approvisionnements en vaccins

L'exécution des campagnes de prophylaxie annuelles, grâce à l'octroi du mandat sanitaire, constitue pour le vétérinaire privé une source de revenu indispensable.

Le projet a pris la relève de l'administration à partir de 1995, en approvisionnant le faritany de Tuléar en vaccins.

Ont été livrés aux magasins de gros :

- 540 000 doses de vaccin anticharbonneux en 1995 ;
- 950 000 doses en 1996 ;
- 640 000 doses au cours du premier semestre 1997.

La gestion des stocks de ce vaccin est assez périlleuse en raison des courts délais d'utilisation (date de péremption à température ambiante : 6 mois après la date de fabrication). En collaboration avec les vétérinaires privés, principaux utilisateurs, le projet a essayé de mettre en place un planning annuel de programmation des besoins et d'approvisionnement des centres de gros (dotation initiale, réapprovisionnement des stocks, campagnes de repêchage) afin de diminuer les risques de péremption des stocks et donc d'invendus.

◆ **Participation des vétérinaires privés aux enquêtes épidémiologiques**

Le projet a sollicité le concours des vétérinaires privés dans le cadre de l'enquête sur l'incidence de la tuberculose (phases I et II). Les praticiens ont été chargés de la tuberculination et de la lecture de la réaction. Ils ont été rémunérés sur une base forfaitaire par le projet, pour ces prestations.

Onze d'entre eux ont participé à la première phase (décembre 1995-janvier 1996), treize à la seconde phase (décembre 1996-janvier 1997).

◆ **Intégration des vétérinaires privés aux services d'élevages améliorés**

Dans le cadre de la mise en place d'élevages améliorés (élevages laitiers péri-urbains de Tuléar et de Fort Dauphin, élevages Angora d'Ampanihy), les vétérinaires privés exerçant dans ces trois villes ont été conviés à assurer le suivi sanitaire de ces élevages.

◆ **Participation des vétérinaires privés à la promotion des groupements de producteurs**

Sous l'égide du projet et en collaboration avec les vétérinaires privés, 21 pharmacies de groupement ont été mises en place entre mi-1996 et mi-1997. Ces pharmacies de groupement ont été placées sous la responsabilité des vétérinaires privés d'Ampanihy (6), d'Ankazoabo (8), d'Ankililoaka (3) et de Fort Dauphin (4).

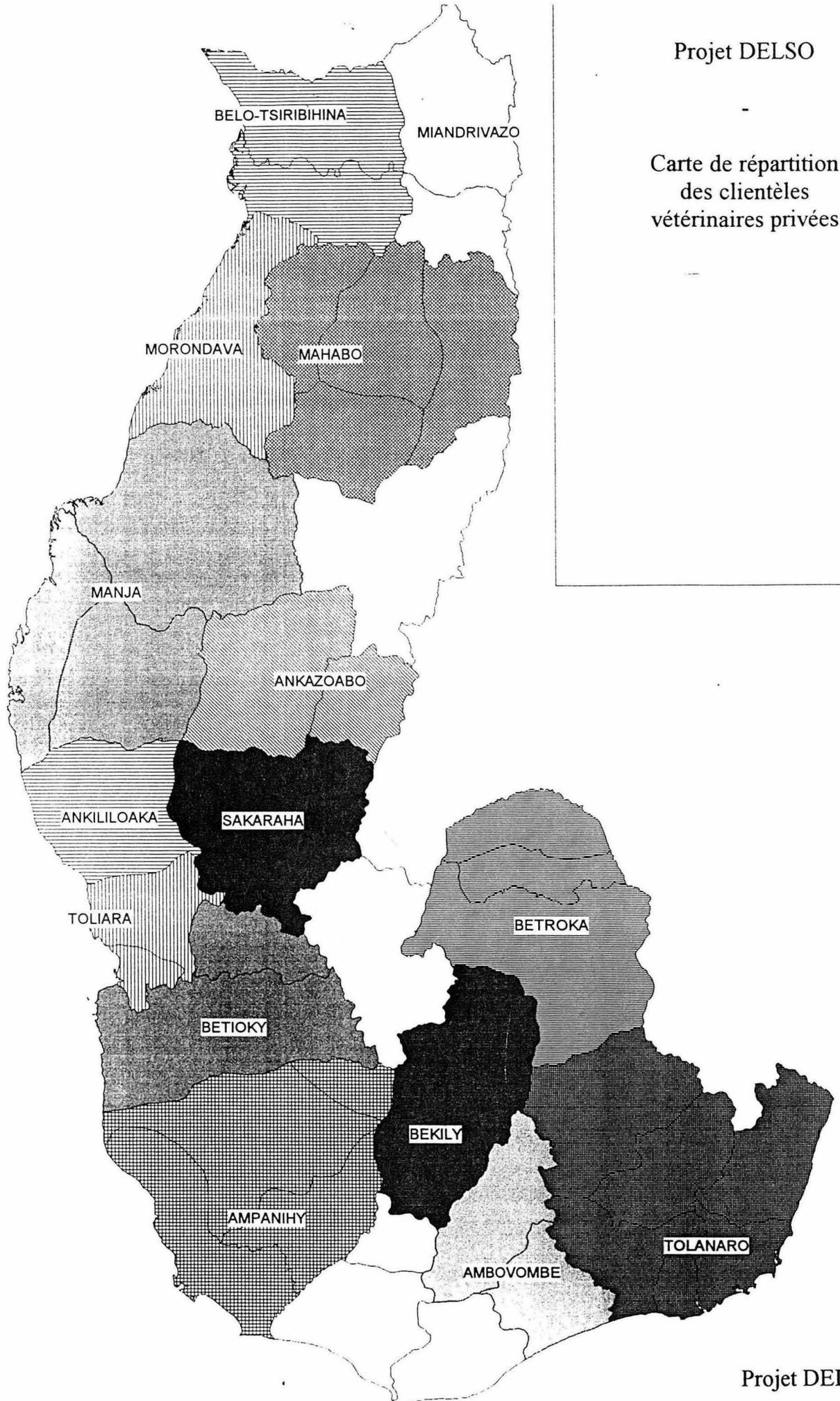
II - 3.4. Bilan de l'intervention

Le programme d'installation de vétérinaires privés dans le faritany de Tuléar, mis en œuvre par le CEPROVET, depuis 1994, est une réussite en termes d'effectif de cabinets vétérinaires installés. De cinq clientèles en exercice en 1994, on est passé à quinze, trois années plus tard et il semble assuré que l'ensemble de la province sera « privatisé » d'ici fin 1998. L'objectif assigné d'aider à l'installation de dix-huit vétérinaires en 5 ans, devra donc être atteint.

**Tableau n° 16 : Privatisation de la profession vétérinaire
Situation en 1997 dans le faritany du TULEAR**

CIREL	Chef lieu de Fivondroana	Clientèle en exercice	Clientèle en instance
TULEAR	Toliara I	Toliara	
	Toliara II	Ankililoaka	
	Ankazoabo	Ankazoabo	
	Beroroka		Beroroka (fin 1997)
	Morombe	Befandrina-Morombe	
	Sakaraha	Sakaraha	
AMPANIHY	Ampanihy	Ampanihy	
	Benenitra	(partiell. couvert par Betioky)	?
AMBOVOMBE	Betioky	Betioky	
	Ambovombe	Ambovombe	
	Bekily	Isoanala-Bekily	
	Beloha		Beloha (fin 1997) (Inclus avec Beloha)
FORT DAUPHIN	Tsihombe		
	Fort Dauphin	Fort Dauphin	
BETROKA	Amboasary	(couvert par Fort Dauphin)	
	Betroka	Betroka	
MORONDAVA	Morondava	Morondava	
	Belo/Tavribih.	Belo/Tsiribihina	
	Mahabo	Mahabo	
MIANDRIVAZO	Manja	(couvert par Morombe)	
	Miandrivazo	Miandrivazo	
TOTAL	21	15	2

Carte n° 4 : Cabinets vétérinaires privés du 1^{er} semestre 1997



Projet DELSO

Afin de mieux apprécier la qualité des services apportés par le processus de privatisation de dégager, éventuellement, une autre forme d'appui à ce processus, le projet a confié, au 3^{ème} trimestre 1996, au bureau d'études EEDR-Mamokatra, une évaluation à mi-parcours du programme de privatisation vétérinaire dans le faritany de Tuléar. Cette étude a été prise en charge sur le quota de missions d'appui prévu par le contrat d'assistance technique CIRAD-EMVT.

L'étude a porté sur l'examen approfondi du fonctionnement de quatre cabinets vétérinaires choisis au hasard et sur une série d'entretiens avec les structures intéressées dans ce processus (service provincial de l'élevage, partenaires bancaires et d'appui à la gestion du CEPROVET, fournisseurs).

Le rapport d'étude révèle les principaux dysfonctionnements et contraintes sur lesquels il y a lieu de réfléchir.

- ❖ Désengagement de l'Etat : le maintien dans leurs postes respectifs de tous les agents du service public, l'absence d'instructions précises quant à leur nouvelle « mission » crée des tensions entre les vétérinaires et ces agents ;
Les vétérinaires privés peuvent parfois être enclins à utiliser ces agents pour l'exécution de leurs tâches, retardant d'autant le recrutement de leur propre personnel et la réorganisation de leur réseau de terrain. Cet « arrangement » peut créer des confusions chez les éleveurs qui n'observent pas de réel changement dans les méthodes de travail.
- ❖ Approvisionnement en intrants et concurrence déloyale :
 - Malgré les dispositions prises par les centres de gros, les campagnes de vaccination des bovidés sont fortement désorganisées du fait d'un approvisionnement non maîtrisé en vaccins. Le laboratoire national de production de vaccin (IMVAVET) délivrant sans restriction le vaccin aux chefs de poste vétérinaire, une libre circulation de ces produits existe sans contrôle de destination ni suivi statistique.
 - Sur la distribution des médicaments vétérinaires, l'urgence est signalée sur la mise au point, au niveau national, d'une stratégie de lutte contre les colporteurs et les produits fabriqués avec, entre autres, la possibilité pour les agents du service de l'élevage, de dresser des procès-verbaux en cas d'infraction. La vente des médicaments vétérinaires par les grossistes importateurs, à travers les officines pharmaceutiques ou les dépôts privés, est une source de concurrence non négligeable pour les praticiens privés.
 - Gestion des cabinets privés : une recommandation est faite concernant l'amélioration du suivi en gestion par l'organisme habilité.
 - Moyens d'intervention des vétérinaires : le rapport préconise une grande intervention du projet en appui aux vétérinaires privés en particulier par des crédits d'équipement, outre les crédits « fonds de roulement », complémentaires des crédits d'investissement du CEPROVET.

Le projet a mis à profit cette étude, en consolidant son appui au processus de privatisation, dans la phase 1998-2001 proposée au VIII^{ème} FED.

II – 4 Amélioration zootechnique

II – 4.1. Développement de la Production Avicole

Situation de départ

La filière avicole a été l'un des volets sur lequel le DELSO s'est concentré dès le début de son activité. Les raisons de cette priorité étaient : la présence de promoteurs porteurs de projets intéressants, l'existence d'un débouché sûr pour la production, des possibilités d'impacts majeurs à court terme.

Le mandat des Experts, point 3 de l'annexe A « Termes de référence » au contrat d'assistance technique précisait: "En coordination avec les autres composantes du programme sectoriel élevage, il aura à mettre au point, pour les espèces à cycle court, un programme visant à assurer l'autosuffisance des principales agglomérations en œufs, viande de volaille et de porc".

En 1994, au démarrage du projet l'effectif poudeuses sur Tuléar était nul (mis à part quelque deux cents poules de race locale métissées entretenues dans des basses-cours closes). La consommation sur Tuléar se chiffrait à 4.000 œufs par jour, provenant pour l'essentiel des hauts plateaux, au prix de 300 FMG l'unité.

Pour Morondava la situation était presque identique, mis à part un élevage d'une centaine de poudeuses que le FOFAFA commençait à installer.

La première tâche a consisté à définir un mode d'exploitation qui réponde aux besoins du marché, aux attentes et aux capacités de financement (limitées) des éleveurs, et qui soit compatible avec les matériaux et les intrants disponibles sur place.

Le mode d'exploitation ainsi défini comportait 3 bâtiments de 40 m² pouvant recevoir 200 poudeuses chacun, avec sol cimenté, murets en briques maçonnées, et toit en chaume, au coût unitaire d'environ 3.000.000 FMG (cf. plan ANNEXE 1). Ces trois bâtiments permettent une rotation sur 3 bandes: une bande en élevage (de 0 à 6 mois) deux bandes en production (de 6 à 18 mois), ce qui offre l'avantage d'une production à peu près constante tout au long de l'année, avec, chaque semestre, la réforme d'une bande, l'achat et l'élevage d'une bande de remplacement.

Le projet s'est également soucié de la question du financement de ces élevages - ce point est abordé au chapitre "promotion du secteur privé".

Approvisionnement en poussins:

Parmi l'éventail assez restreint des souches disponibles à Madagascar, le choix s'est porté sur la Shaver 5.6,6 (hybride de poids lourd au plumage noir). Ce choix était guidé par la réputation de rusticité de cette souche. Par la suite il nous est apparu que la Shaver 5.7.9 (hybride de poids semi-léger au plumage rouge) était mieux adaptée. En effet, pour une production identique à la 5.6.6, cette souche consomme environ 12 % de provende en moins, ce qui se traduit par des économies substantielles sur le poste provende qui est le poste budgétaire le plus important et contrairement à ce qui était avancé, ces animaux se sont

révéls être particulièrement bien adaptés au climat de Tuléar, et n'ont extériorisé aucun phénomène de picage.

Pour le fournisseur, la SOPRAMAD s'est avérée être la société la plus performante tant au niveau de la qualité génétique, que surtout au niveau de la maîtrise logistique des envois. Un seul reproche peut lui être fait au niveau de la programmation des dates d'éclosion qui tombent systématiquement un vendredi, ce qui implique une livraison le samedi ou le dimanche. En cas de problème à la réception, il est alors très difficile de trouver un huissier pour établir le constat.

Au cours de la période 20.447 poussins ont été commandés et livrés à Tuléar, 673 pour Morondava soit un total de 21.120.

L'effectif ponduse à la fin de l'année 97 est de 12.150 têtes pour Tuléar. Cet effectif est réparti entre 27 éleveurs encadrés par le projet. Chaque éleveur emploie en moyenne un manoeuvre. Le projet a donc conduit à la création d'environ 54 emplois stables.

Suivi technique .

Pour Tuléar le suivi est effectué par le technicien avicole, qui, dans un premier temps, a été équipé d'un VTT, et qui dispose à présent d'une moto 125 cc. En plus des visites hebdomadaires systématiques et des visites effectuées sur demande, une revue des élevages financés par DELSO est programmée mensuellement avec l'Assistant Technique Production Animale.

A compter du 1er janvier 1998 la rémunération du technicien avicole sera assurée par l'association Y qui réunit la majeure partie des éleveurs de Tuléar. Le taux de participation des éleveurs est fixé à 500 FMG par poule ponduse présente sur l'exploitation et par an. Pour environ 12.000 têtes cela représente 6.000.000 de FMG par an. Il avait été convenu avec l'association que le projet continuerait à rémunérer le technicien pendant encore 2 ans, les cotisations des éleveurs servant à constituer un fonds propre à l'association qui lui permettrait à l'avenir de se porter effectivement caution pour des emprunts que ses membres pourraient solliciter auprès de banques.

Pour Morondava, le suivi a fait l'objet d'un contrat de prestation de service avec l'ONG FOFAFA.

L'ONG FOFAFA est une structure qui fonctionne sur un financement NORAD. Elle dispose à Morondava d'une ferme école (Tsarafototra) qui dispense un enseignement théorique et pratique d'une durée d'un an à une quarantaine d'élèves venant pour l'essentiel du Faritany de Tuléar. Cette ferme est dotée, notamment, d'un poulailler et d'une provenderie, et dispose d'un staff technique compétent (2 docteurs vétérinaires, des techniciens et des animateurs vulgarisateurs). Les prestations comprennent :

Le suivi technique des élevages : assistance à l'implantation des poulaillers, vaccinations, visites hebdomadaires de suivi, traitement en cas de maladie. Fourniture des intrants nécessaires (vaccins, médicaments, produits de désinfection) et des poussins qui sont facturés aux éleveurs. Ce suivi technique est effectué par un technicien agissant sous le contrôle et sous la responsabilité du Docteur vétérinaire responsable du suivi de la vulgarisation.

Cette collaboration est facturée 6.000.000 FMG pour une durée d'un an.

Au niveau pathologique, deux incidents majeurs ont été recensés au cours de la période :

- novembre / décembre 1995 : pathologie récidivante entraînant dans un élevage, en 3 épisodes, une mortalité d'une centaine de têtes. En l'absence de laboratoire, l'étiologie précise n'a pas pu être établie, seule une suspicion de typhose aviaire a pu être avancée, compte tenu des symptômes et de la sensibilité au sulfamide utilisé (Sulfadiméthoxine).
- août 97 : épisode de maladie de Newcastle qui a décimé un élevage complet de poussins. Ces poussins d'un mois avaient déjà reçu les premières injections de vaccins Newcastle, mais se trouvaient dans un environnement particulièrement exposé. Le diagnostic de maladie de Newcastle a été posé par le laboratoire du FOFEFA, au vu de l'autopsie, mais n'a pas été confirmé par des examens de laboratoire, l'échantillon s'étant "perdu" au laboratoire.

Fourniture de provende:

Pour Tuléar la provende est fabriquée par un provendier financé en 95. Sa production mensuelle, en constante augmentation, est actuellement d'environ 16 t. Il emploie quatre manœuvres à temps plein. Le prix de vente s'échelonne entre 900 FMG/kg (pondeuses) et 1.100 FMG/kg (poussins). Les formules sont établies par le technicien avicole, qui les ajuste en fonction de la température.

Tableau n° 17 : Provenderie de Tuléar - Production de pour l'année 1997

1997	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.*	Total (tonnes)
Pondeuse	5775	5381	7001	8132	10634	8619	8886	9145	9003	8662	11205	10000	102,44
Poulette	2662	2636	2836	2810	2432	2681	2935	3453	8714	6778	5331	5000	48,27
Poussin	5141	104	854	130	182	746,6	4330	2254	1129	1500	806,9	1000	15,55
													166,26

* : estimés

Compte tenu de l'augmentation des effectifs et de l'augmentation concomitante de la consommation de provende (une pondeuse consomme en un an environ 42 kg de provende auxquels il faut ajouter 12 kg pour l'élevage de la poulette qui la remplacera à sa réforme, ce qui fait un total de 54 kg de consommation annuelle par pondeuse présente - poulette de remplacement comprise - soit, pour 12.000 pondeuses un total d'environ 650 tonnes), il a fallu prévoir l'implantation de nouvelles unités de production de provende. Le projet a instruit 2 dossiers de promoteurs intéressés pour la création de nouvelles provenderies. A la fin de l'instruction la banque a refusé de financer ces dossiers au motif que le matériel utilisé, de construction artisanale, ne lui semblait pas assez performant et que l'approvisionnement ne faisait pas l'objet d'un contrat avec un fournisseur. Ces raisons ne nous semblent pas recevables puisque la première provenderie fonctionne avec le même type de matériel et avec les mêmes procédures d'approvisionnement, ce qui lui permet d'acheter toujours au meilleur prix. Néanmoins, comme le prévoit l'accord avec la BFV (cf. chapitre "promotion du secteur privé"), le projet s'est incliné devant cette décision, qui démontre au passage l'indépendance de la banque et le soin extrême qu'elle apporte à la sélection de dossiers viables.

Ces 2 unités ont toutefois vu le jour l'une sur financement FID (Fonds d'intervention pour le Développement), l'autre à petite échelle sur fonds propres.
D'autre part un certain nombre d'éleveurs fabriquent leur provende eux-mêmes.

Pour Morondava, la fabrication et la fourniture de provende se font selon des formules proposées par FOFAFA, auxquelles le projet DELSO a donné son accord. La cession de la provende aux éleveurs se fait à titre onéreux, au prix de 1.200 FMG/kg, avec une livraison hebdomadaire.

Commercialisation

La quantité d'œufs produits par l'effectif présent est d'environ 8.400 par jour, ce qui représente plus du double de la quantité journalière qui était commercialisée avant le début du projet (environ 4.000 œufs par jour en provenance des hauts plateaux). Malgré cela l'offre est encore insuffisante, puisque ces livraisons depuis l'extérieur de la province se poursuivent toujours. Ceci explique que le prix des œufs se soit maintenu au niveau appréciable de 500 FMG (prix de gros), et laisse espérer des possibilités d'extension, qu'une étude de marché devra préciser. Le chiffre de 30.000 pondeuses semble réaliste pour une agglomération de 100.000 habitants, quand on sait que Tananarive, qui a une population dix fois plus importante, compte un effectif de plus de 300.000 pondeuses.

On remarque par ailleurs que le prix de l'œuf a augmenté en prix réel de 66 % entre le début du projet (94) et la fin de la première phase (97) (passage de 300 FMG à 500 FMG). Toutefois, il faut remarquer que cette augmentation s'inscrit dans le contexte général inflationniste qui a accompagné le flottement de la monnaie nationale institué en mai 94.

On constate toutefois que le prix de l'œuf a moins augmenté que le coût de la vie. Citons par exemple (prix observés à Tuléar entre mai 94 et décembre 97) :

- le salaire minimum qui est passé de 60.000 FMG à 113.000 FMG (hausse de 88%),
- le prix du pain qui est passé de 400 FMG à 1.000 FMG (hausse de 150 %),
- le cours du FF qui est passé de 330 FMG à 900 FMG (hausse de 273 %).

On peut donc conclure que l'action "aviculture améliorée" a eu pour conséquences:

- une augmentation de la production d'œufs
- une augmentation de la consommation d'œufs (avec ses implications en terme nutritionnel au niveau de la population)
- un effet modérateur sur l'inflation (qui plus est sur le poste alimentaire qui est le poste le plus important du budget des ménages)
- la création d'environ 60 emplois stables.

II - 4.2. Développement de la Production Laitière

Achat des animaux:

Pour Tuléar 9 vaches avaient été acquises au premier semestre 96,

Pour Fort-Dauphin 16 vaches ont été acquises dans la région d'Antsirabé. L'achat s'est effectué au mois d'octobre pour deux promoteurs et au mois de novembre pour un promoteur. Les animaux achetés étaient des génisses croisées 3/4 sang. Leur prix d'achat varie de

1.700.000 FMG à 2.500.000 FMG. Tous les animaux ont subi un test tuberculique négatif, mais contrairement à ce qui avait décidé, ils n'ont pas subi de test de gestation par palpation rectale. Seuls 2 animaux se sont révélés gravides par la suite. Les autres ont été inséminés en mai 97 après synchronisation des chaleurs.

Sur les 16 animaux achetés 4 sont morts après leur arrivée, suite à une cowdriose contractée à Fort-Dauphin.

Préalablement à leur arrivée, les promoteurs avaient construit sur fonds propre une étable, selon un plan que le DELSO leur avait fourni. Ces constructions se sont avérées être de bonne qualité.

Suivi technique :

Le suivi des animaux est assuré pour la partie sanitaire par les vétérinaires privés de Tuléar et de Fort-Dauphin, et pour la partie zootechnie, organisation par les 2 animateurs du projet.

Alimentation :

Pour Tuléar, c'est une surface de 5,6 ha qui a été réalisée en productions fourragères. Les espèces utilisées sont le Pennisetum, mais aussi la dolique, le niébé et le pois du Cap.

Pour Fort-Dauphin, seul le Pennisetum a été utilisé.

Commercialisation :

Actuellement 4 vaches ont vêlé. Leur production est d'environ 6 litres par jour en deux traites. Du fait de l'absence de moyens de conservation, seule la traite du matin peut être commercialisée. Le prix de vente est de 2.000 FMG/litre.

II - 4.3. Relance Production Mohair

Rappels

La chèvre angora a été introduite à Madagascar en 1914. A partir de 1929, des mâles ont été proposés aux éleveurs Mahafaly et Antandroy, dans le cadre d'un croisement d'absorption de la race locale. Cette opération a été une réussite contrairement à ce qui avait été observé dans d'autres pays d'Afrique francophone où cette race avait également été proposée. Les éleveurs se sont adaptés rapidement à cette race rustique, mais tout de même plus exigeante que la race locale, et l'ont adoptée. D'autre part, cette introduction s'est faite au moment du déclin de l'élevage du ver à soie. Le secteur artisanal qui travaillait la soie s'est donc tout naturellement reconverti vers le travail de la fibre mohair, offrant ainsi un débouché aux producteurs.

Cette filière s'est développée jusqu'aux années 70, atteignant une production annuelle de près de 30 tonnes de poil mohair, transformé en tapis à la Coopérative Mohair. Puis l'encadrement dirigiste qui était assuré par le Service de l'Élevage, a perdu de son efficacité et progressivement le cheptel a régressé. Ce recul a été observé tant au niveau des effectifs, qu'au niveau de la qualité génétique qui s'est perdue au fil des métissages avec la race locale.

La relance de l'élevage Angora est une demande de l'ensemble de la population de la région d'Ampanihy. Une large concertation a été menée par le CGDIS sur ce sujet.

- Une première table ronde a été organisée à Tananarive en février 95, au cours de laquelle tous les intervenants concernés ont exposé les actions envisagées.
- Une deuxième table ronde a ensuite été organisée à Ampanihy en avril 95. Un partage des tâches a été effectué au cours de cette rencontre, et la partie relance de l'élevage Angora a été confiée au projet DELSO.

Mission d'appui

Parallèlement, le projet a fait venir un expert en génétique Angora (M. Billant) dans le cadre des missions d'appui prévues au contrat d'assistance technique.

Cette mission s'est déroulée du 4 au 22 avril 95 et a permis de:

- faire l'inventaire qualitatif et quantitatif des noyaux de reproducteurs présents dans les CPR (Centre Pépinière de Reproducteurs) (Ankilimaro-Betioky, Ambondro-Ampanihy, Beloha et Ambovombe), et évaluer le potentiel génétique de chaque animal,
- apprécier l'état génétique de quelques troupeaux paysans.
- proposer un schéma d'amélioration de la race Angora : sélection sur troupeau existant + insémination artificielle.
- proposer un schéma de diffusion du potentiel génétique en milieu paysan

pyramide à 3 niveaux

Niveau 1 : NOYAU DE TETE

Niveau 2: TROUPEAUX MULTIPLICATEURS

Niveau 3: TROUPEAUX DE BASE

Réalisations

Suite à cette mission le projet a pu définir et mettre en œuvre ses actions.

Compte tenu de l'importance et de la complexité des problèmes à résoudre pour relancer l'ensemble de la filière, et compte tenu de la difficulté de mesurer de façon objective le marché potentiel, ainsi que le degré de réceptivité des éleveurs et leur volonté de se reconverter dans cette production (dans un contexte d'intervention non dirigiste), il a été décidé que l'objectif à moyen terme était d'atteindre le niveau de production des années 70 considérées comme l'âge d'or de la filière Mohair (soit une production de 30 t par an alors que la production actuelle peut être estimée à environ 6 t par an).

L'essentiel des interventions du projet a consisté en un travail d'amélioration génétique qui s'est effectué selon la pyramide à 3 niveaux :

Niveau 1 : NOYAU DE TETE

Le noyau de tête est constitué de 86 femelles provenant des CPR et de quelques troupeaux paysans. Ces femelles sont inséminées par de la semence congelée importée. L'entretien de ce troupeau a été confié à un groupement (Fimpiobe) d'éleveurs Angora à proximité d'Ampanihy. La station d'Ambondro (ancien CPR) qui a été retenue pour accueillir ce troupeau a été louée au groupement Fimpiobe.

Niveau 2 : TROUPEAUX MULTIPLICATEURS

Les troupeaux multiplicateurs sont constitués de 625 femelles provenant pour partie des CPR et pour le reste des troupeaux paysan. Ces femelles sont saillies par des boucs provenant des CPR, par la suite elles seront saillies par des boucs provenant du noyau de tête. Actuellement tous les troupeaux multiplicateurs ne sont pas encore opérationnels.

Niveau 3 : TROUPEAUX DE BASE

Les troupeaux de base sont constitués de l'ensemble des femelles présentant quelques caractères Angora. Elles sont saillies par les boucs les meilleurs parmi les tout-venant, puis au fur et à mesure du progrès génétique, par des boucs de mieux en mieux notés provenant des troupeaux multiplicateurs. L'effectif optimal de ces troupeaux est de 6 000 femelles. Ce schéma doit permettre en 5 ans de multiplier la production par 2 (passage de 6,4 t à 13,3 t) et en 10 ans de multiplier la production par 5 (passage de 6,4 T à 34,6 t).

Pour permettre ce travail d'amélioration génétique le projet a défini une grille de notation des animaux.

La grille utilisée jusqu'à présent était basée sur l'évaluation du degré de métissage ($1/2$, $3/4$, $7/8$...). Ceci était pertinent dans la phase de croisement continu, dans la mesure où le produit de chaque croisement était prévisible à l'avance (à chaque degré de métissage correspondait un phénotype constant). Ce n'était plus le cas, puisque le croisement des métis entre eux donne des résultats aléatoires, qui ne peuvent être classés dans cette grille.

La nouvelle grille proposée comporte 6 niveaux, notés par les 6 lettres du mot « Angora ». (l'équivalent génétique n'est donné qu'à titre indicatif, pour permettre de se situer par rapport à l'ancienne grille).

Classe	Total Des Notes	Production (kg)			Jarre	Couleur		Couleur		Equivalent Génétique	
		Note	Femelle	Mâle		Note	Note	Signification	Note	Signification	
A	4↔6	1	1,5	2,5	1	1	Couverture complète, frisée	1	Poils blancs muqueuses blanches	F6	# Pur
N	7↔9	2	1,3	2,0	1	2	Couverture complète, lisse	2	Poils blancs muqueuses blanches	F5	31/32
G	10↔13	3	1,0	1,5	1	3	Pattes faiblement couvertes	3	Poils blancs et muqueuses faiblement colorées	F4	15/16
O	14↔	4	0,7	1,0	2	4	Cou et pattes découverts	4	Poils blancs et muqueuses moyennement colorées	F3	7/8
R	17↔20	5	0,4	0,6	2	5	Ventre, cou et pattes découverts	5	Poils blancs et muqueuses fortement colorées	F2	¾
A	>20	>5	0,0	0,0	>2	>5	Absence de poils mohair	5	Poils colorés et muqueuses colorées	F1	½

Inséminations

2 campagnes d'inséminations dans le noyau de tête ont été réalisées en 96 et en 97.

La technique suivante a été utilisée :

Synchronisation selon 2 protocoles

Protocole A -

- J 0 Mise en place de l'éponge à 40 mg de fluorogestone
- J 9 Injection de 200 UI de PMSG + prostaglandine (Dinolytic)
- J 11 Retrait de l'éponge
- J 13 Insémination 45 h ± 1 h après retrait

Protocole B :

- J 0 mise en place de l'éponge à 40 mg de fluorogestone
- J 17 Injection de 200 UI de PMSG
- J 19 Retrait de l'éponge
- J 21 Insémination 45 h ± 1 h après retrait

Insémination par dépôt de semence à l'entrée du col. Les chèvres sont laissées 1 à 2 mn l'arrière train surélevé. La semence a été achetée à SERSIA (France). Ces inséminations ont été effectuées par l'inséminateur du CNIA.

Résultat des inséminations

	synchronisations	inséminations	mises bas	naissances
campagne 96	25	20	10	14
campagne 97	30	28	8	9

Parallèlement à ce travail d'amélioration générique, compte tenu d'un certain nombre d'éléments défavorables intrinsèques à la race Angora (faible prolificité,, maturité sexuelle tardive) il est apparu capital d'assurer un taux de survie des petits qui soit le plus élevé possible, afin de permettre une diffusion des progrès génétiques aussi large et rapide que possible.

Le schéma préconisé associe :

- vermifugation aux périodes clefs de la vie du jeune
- amélioration de l'alimentation de la mère à la fin de la gestation
- traitement contre les parasites externes.

II - 4.4. Mise en place d'une Unité d'Insémination Artificielle

Dans le but d'améliorer la productivité de l'élevage bovin laitier, le projet a eu recours à l'insémination artificielle. La réalisation de cette activité a été sous-traitée au CNIA (Centre National d'Insémination Artificielle) qui est une structure installée à Tananarive qui a réalisé plusieurs dizaines de milliers d'inséminations et qui dispose de ce fait de personnels compétents.

Une première convention a été signée en 96 pour la mise à disposition pendant 3 mois d'un inséminateur tout équipé (sauf moyen de locomotion). Le montant de cette convention était de 1.600.000 FMG. L'inséminateur est arrivé le 7 février 96 à Tuléar - au cours de la période il a procédé à l'insémination de 18 vaches.

Une deuxième convention a été signée en 97 pour une période de 4 mois. Le montant de cette convention est de 6.585.080 FMG. L'inséminateur a pris ses fonctions à Tuléar le 27 janvier 97. Au cours de cette période un total de 27 inséminations a été réalisé.

N.b. : ces chiffres ne tiennent pas compte des inséminations caprines.

Ces faibles résultats s'expliquent en partie par la nouveauté de la technique dans la région, ainsi que par le manque de moyen de déplacement affecté à l'inséminateur. Bien qu'une progression de 50 % ait été enregistrée entre les 2 campagnes, les résultats restent encore trop faibles pour justifier la poursuite d'une telle action.

II - 5 Organisation des producteurs

Rien n'était prévu sur ce sujet par la convention de financement à part l'implantation d'une "ferme école" à Ankazoabo. Il est clair que si l'aspect Animation - Organisation des Producteurs avait été intégré dans le projet dès sa conception, il aurait été dimensionné de façon différente. Il est totalement illusoire d'envisager la mise en place d'un réseau d'animation sur une région couvrant 161.000 km² comme une activité, parmi d'autres, d'un projet « généraliste ».

Néanmoins cette activité a été engagée, en l'articulant selon 3 domaines complémentaires Réseau d'animateurs, Maisons de l'Elevage, Journal Agro-Pastoral.

II - 5.1. Réseau d'animateurs

Le travail de structuration du milieu a été réalisé par 10 animateurs basés à Tuléar, Ankililoaka, Ankazoabo, Ampanihy, Fort-Dauphin/Ranopiso, Bezaha, Ambohimahavelona, Sakaraha, Betioky, Ambahikily. Ces 10 animateurs étaient supervisés par un cadre basé à Tuléar ("Responsable de l'Organisation des Producteurs").

Ces animateurs ont été provisoirement équipés de VTT, puis de motos Suzuki 125 cc. Il est à déplorer que, suite au désistement d'un premier fournisseur et au retard de livraison du second et compte tenu des délais de signature des appels d'offres, ces moyens de déplacement n'ont été livrés à Tuléar qu'à la fin 97. Cette situation a été grandement préjudiciable au travail confié à ces animateurs.

A la fin de l'année 97 la situation des groupements mis en place était la suivante:

Pharmacies de groupement	21
Gpt Eleveurs Vaches laitières	3
Gpt Eleveurs Porcs	7
Gpt Eleveurs Angora	1
Groupements de Transformation	2
Groupements de Commercialisation	6
Groupement pisciculture	1
Groupement aviculture	1
Total	42

Pour la mise en place des Pharmacies de Groupement, les animateurs disposaient d'une méthodologie précise, accompagnée des documents didactiques nécessaires.

Cette méthodologie comprend 5 étapes :

Etape	Intitulé	Objectif
N°1	Identification des besoins des éleveurs	Faire ressortir, par les éleveurs, les principaux problèmes auxquels ils sont confrontés
N°2	Présentation du système de Pharmacies de Groupements	Expliquer aux éleveurs le principe et le Fonctionnement d'une Pharmacie de Groupement
N°3	Mise en place de la Pharmacie du Groupement	Mettre en place la structure et définir le programme d'une Pharmacie de Groupement
N°4	Formation des auxiliaires	Former les 2 éleveurs qui administreront les médicaments (assuré par le Vétérinaire Privé)
N°5	Formation des membres du bureau	Former le trésorier et le secrétaire (assuré par l'animateur)

Pour l'étape N°2 il a été réalisé une boîte à images qui sert de support à l'animation, cette boîte se déplie pour former un chevalet et contient 15 images au format A3, que l'animateur présente séquentiellement, et sur lesquelles les éleveurs sont invités à réagir et à réfléchir. A l'issue de l'animation, un jeu de carte reprenant les 14 images est laissé au village, afin de permettre aux éleveurs présents de restituer l'animation aux absents et de poursuivre la réflexion. Lors de l'animation suivante, il est demandé aux éleveurs de réexpliquer

l'animation précédente à partir du jeu de carte, et d'apporter les observations qui leurs sont apparues au cours des discussions internes.

Sur la base des 21 premières pharmacies mises en place, on constate que leur principe de fonctionnement est généralement très bien compris, notamment le fait de devoir cotiser au départ et de devoir également payer les médicaments à chaque utilisation. Par contre on constate que les documents de suivi de la pharmacie sont assez mal remplis. La raison principale est la complexité du système de reportage initialement proposé : Cahier de stocks, cahier d'entrées, cahier de sorties, cahier de clinique. Pour remédier à ce problème, un modèle de cahier unique remplaçant les 3 premiers cahiers a été mis en place (Cf. ANNEXE 2).

II - 5.2. Mise en place de Maisons de l'Elevage

Rappels

La convention de financement prévoyait la construction d'une "ferme école" à Ankazoabo. Il est apparu à la cellule d'identification que l'implantation d'une telle infrastructure ne répondait pas à un besoin réel de la population cible. A la place, il a été proposé la construction de Maisons de l'Elevage qui seraient des lieux de diffusion de l'information technique, d'animation et de formation à destination des éleveurs. Le DPI a prévu la mise en place de trois de ces Maisons à Tuléar, Ankazoabo, et Ampanihy.

Conception

Un concours d'architecte a été lancé en février 95 pour la réalisation de l'esquisse des trois Maisons de l'Elevage. Les termes de référence mettaient l'accent sur la qualité et sur l'unité architecturale qui devait caractériser les trois bâtiments, afin de permettre une identification et une appropriation par les éleveurs et les partenaires du projet. Ce concours a pris la forme d'une consultation restreinte adressée aux trois architectes de la place.

Outre les trois projets des architectes consultés, cinq autres dossiers ont été présentés par des entrepreneurs.

Le dépouillement a eu lieu le 30 mars, conduisant à la sélection du projet retenu présenté par M. Brugoux.

Les points remarquables de ce projet sont :

- 1°) sa forme originale qui permet aux bâtiments d'être facilement identifiés,
- 2°) sa silhouette qui se prête à une stylisation et qui a servi de logo au journal
- 3°) les matériaux utilisés (pierre, bois, bâche) qui s'intègrent à l'architecture locale,
- 4°) son agencement qui respecte les coutumes locales (aucune pièce n'est fermée par 4 murs de pierre, ce qui est réservé aux tombeaux dans les coutumes Mahafaly et Antandroy).

Suite à cette consultation un contrat a été passé avec l'architecte pour la réalisation des plans, la constitution du dossier d'appel d'offres et la surveillance des travaux.

Un appel d'offres a été lancé en juillet 95. Compte tenu de l'augmentation du coût de la construction consécutive au flottement de la monnaie, l'enveloppe disponible ne permettait

pas de couvrir la construction des 3 maisons initialement prévues. L'appel d'offres a donc porté sur la construction de 2 maisons. C'est la société ERIC de Tuléar qui a été l'attributaire.

Construction :

La construction de la Maison d'Ampanihy a débuté en octobre 96, pour une durée de chantier prévue de 4 mois. Au cours du mois de janvier 97 l'entrepreneur a demandé une interruption du chantier en raison de l'arrivée des pluies. Cette interruption a été accordée, ce qui a repoussé la réception des travaux en juillet 97. L'inauguration a été faite en octobre 97.

Le montant du marché relatif à la construction de cette Maison est de 153.863.110 FMG. Un complément de travaux d'un montant de 6.585.000 FMG a été ajouté, pour la réalisation de l'installation électrique, suite au raccordement de la ville d'Ampanihy au réseau JIRAMA.

Pour la Maison de Tuléar, plusieurs terrains ont été sollicités et successivement refusés. Le dernier proposé situé à la sortie de la ville de Tuléar, semble à présent se heurter au refus de la population locale qui considère que cette parcelle est déjà affectée à l'école voisine pour réaliser un terrain de sport.

II - 5.3 Edition du journal et de fiches techniques

Journal Agro-Pastoral

L'équipe du journal est composée d'un rédacteur et d'un dessinateur, tous deux placés sous la responsabilité du "responsable communication".

Le matériel utilisé pour son édition se compose d'un micro-ordinateur, d'un scanner et du logiciel Microsoft Publisher2.

Le rédacteur a suivi une formation à l'Institut Forhom consacrée à la réalisation de supports pédagogiques.

Edition

3 numéros ont été publiés au cours de la période

N° 3 consacré aux groupements

N° 4 consacré à la commercialisation

N° 5 consacré à la protection de l'environnement

N° 6 consacré à l'approvisionnement en intrants

N° 7 consacré à la foire d'Ampanihy

N° 8 consacré au crédit (en partenariat avec CIDR / Vola-mahasoa)

N° 9 consacré à l'arbre et au reboisement

N°10 consacré à la récolte, au stockage, à la commercialisation

N°11 consacré aux activités de contre saison

N°12 consacré à la formation

depuis le N°4, une traduction en français est proposée.

Un comité de rédaction se réunit chaque mois pour définir le contenu et suivre la réalisation du journal. Plusieurs structures font partie de ce Comité : Projet FAC PSO, CIDR-Vola mahasoà, Aide et Action, Service des Eaux et Forêts.

Impression

Si la périodicité bimestrielle a été respectée au niveau de l'édition, au niveau de l'impression, par contre, des retards ont été observés malgré un changement d'imprimeur. Un délai d'environ 3 semaines est nécessaire entre l'envoi de la maquette à Tananarive et la réception des épreuves à Tuléar.

D'autre part, le prix de l'impression dans une imprimerie privée s'établit à 2784 FMG le numéro (pour un tirage à 1000 exemplaires). Ces deux points ont justifié le choix d'acquérir un duplicopieur. Ce matériel a permis de maîtriser les délais d'impression (ramenés à 48 h), ainsi que les coûts (prix de revient du numéro à 922 FMG, amortissement sur 5 ans et contrat d'entretien compris).

Suite à une consultation restreinte, ce matériel a fait l'objet de la lettre de marché FED/MADR/PSE/DELSO No 13/96, au profit de la société APMA, pour la fourniture des matériels suivants .

Désignation	Quantité
Duplicopieur	1
Tambour couleur	2
Master A3 (rouleaux de 200)	4
Encre noire (cartouche 20 000 copies)	40
Encre couleur (cartouche 20 000 copies)	4

d'un montant total de **86 576 FF**.

La livraison, la mise en route et la formation du technicien ont été faites le 21 janvier 97 à la Maison de l'Elevage de Tuléar.

Abonnements

Afin d'assurer au journal une part d'autofinancement, trois formules d'abonnement ont été proposées -

Abonnement annuel simple: 6 numéros pour 3 000 FMG

Abonnement annuel « groupe » : 10 fois 6 numéros + 1 traduction en français pour 30 000 FMG Abonnement de soutien : 6 numéros pour 1 00 000 FMG.

A ce jour 10 abonnements "groupe" ont été souscrits par Aide et Action, PSO et FID et HASYMA. Une promesse pour 5 abonnements « groupe » a été faite par le projet Dette Nature.

Un seul abonnement simple a été souscrit.

Emissions de Radio-rurale

onze émissions d'une durée totale de 150 mn ont été préparées par le service Communication et l'animatrice d'Ankililoaka. Elles ont été diffusées en FM sur les ondes de Radio Mazava.

Fiches techniques

Une seule fiche a été réalisée, dans le domaine de la Production animale : l'Insémination Artificielle Bovine.

Animation Rurale

Le projet DELSO a organisé à Ampanihy la foire agricole "Havelo Ty Tiobaratse" les 15, 16 et 17 novembre 96.

Cette foire s'est tenue sur la place du marché, sur laquelle avait été construits des stands en dur (muret en pierres maçonnées, cloisons en bois et couverture en tôles). Le prix de revient pour les 20 stands a été de 50.000.000 FMG. S'agissant de constructions qui resteront comme équipement du marché, il a été convenu que la commune et la sous-préfecture devaient apporter une participation de 10.000.000 FMG chacune. Seule la sous-préfecture a tenu son engagement, et pour respecter le planning, le projet a dû prendre le surcoût à sa charge.

Outre l'attraction constituée par les exposants, des animations ont été organisées : rencontres sportives, concours d'animaux, concerts gratuits, bal et une table ronde organisée par le CGDIS sur le thème : Bases d'un programme de développement de la région d'Ampanihy.

Résultats :

Cette foire a été un moment de rencontre avec les paysans et les artisans de la région d'Ampanihy, elle a été l'occasion de donner un coup de projecteur sur une région méconnue. Par exemple un article de 2 pages est paru dans la revue Korail qui est distribuée dans tout l'Océan Indien. Elle a été l'occasion de raffermir les liens économiques. Par exemple la société FIMAVI a pu vendre 80 charrues au cours des trois jours qu'a duré la foire.

Au niveau de la participation spontanée des producteurs, on peut regretter une réelle désaffection pour les concours d'animaux. La raison donnée par les éleveurs est le mauvais état des animaux à cette saison. Il faudra à l'avenir programmer ce type de manifestation aux mois de mai ou de juin.

Le projet DELSO a également participé en tant qu'exposant à plusieurs autres foires expositions :

Tuléar (du 21 au 23 mars 96)

Morondava foire "Lohavogny" (du 11 au 14 avril 96).

Ambvombe (du 27 au 30 juin 97).

L'impact de la foire Lohavogny de Morondava a été particulièrement important puisque le Chef de Projet a pu présenter le stand au Président de la République, Pr ZAFY A., accompagné du Premier Ministre, Dr RAKOTOVE., et du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, M. RAKOTONIAINA.

Dans le mois qui a suivi la télévision nationale a présenté à trois reprises des images de cette foire et du stand DELSO.

II – 6. Aménagements de l'espace rural

Sous ce chapitre, sont rassemblés différents types d'interventions sur le milieu, qu'ils améliorent la productivité des ressources naturelles (gestion et aménagements des ressources pastorales, aménagements de points d'eau) ou facilitent l'exploitation des productions animales (pistes rurales).

Ce titre dépasse donc largement le sens restrictif du volet III de la convention de financement : pistes prioritaires – aménagements de points d'eau.

Pour ce volet, il est prévu la réhabilitation « d'un certain nombre de pistes d'accès à des zones d'élevage » avec établissement de « chartes routières » ainsi que l'aménagement de points d'eau dont la « réalisation fera l'objet d'une large concertation avec les associations d'éleveurs qui seront incités à les gérer ».

Il est, par contre, fait l'impasse sur la gestion des ressources agro-pastorales proprement dites.

Pour la réalisation de ce volet, est prévu un financement global de : 663.000 Ecu dont 613.000 Ecu en subvention du FED et 50.000 Ecu en contrepartie nationale.

Les termes de référence du contrat d'assistance technique restent évasifs sur ce volet et ne signalent pas spécifiquement les interventions sur le milieu qu'elles touchent aux pâturages, aux points d'eau ou aux puits parmi les attributions.

II - 6.1. Gestion et aménagement de pâturages

A l'évidence, ce volet est vite apparu comme une composante à part entière du projet, dans le contexte d'élevage extensif traditionnel prédominant dans le Faritany de Tuléar.

Cependant, devant la difficulté d'appréhender le sujet sur un aussi vaste et divers territoire, le projet a tenté, dans une première phase, de mettre en place une méthodologie d'approche par étude de terroir.

Par la suite, ce volet a connu de nouveaux développements avec la réalisation d'une mission d'appui spécifique sur le pastoralisme dont les recommandations (mars 1997) vont largement inspirer les plans d'actions proposés pour le quadriennat 1998-2001.

II - 6.1.1 Etude de terroir

Le projet DELSO a pour vocation d'intervenir sur la mise en valeur du cheptel traditionnel. Cet élevage se voit affecté par les bouleversements qui ont secoué la région : bouleversements écologiques, bouleversements sociaux (flux migratoires), bouleversements économiques (développement de certaines cultures engendrant une pression foncière accrue sur certains sites). L'éventail des solutions techniques existantes est large (amélioration de pâturages, mises en défens, reboisements, aménagement de points d'eau...), mais ne saurait constituer une réponse cohérente à la complexité des problèmes. Pour que toute action de gestion des parcours soit à la fois pertinente et acceptée par les bénéficiaires, il apparaît primordial qu'elle soit envisagée dans son cadre sociologique et géographique.

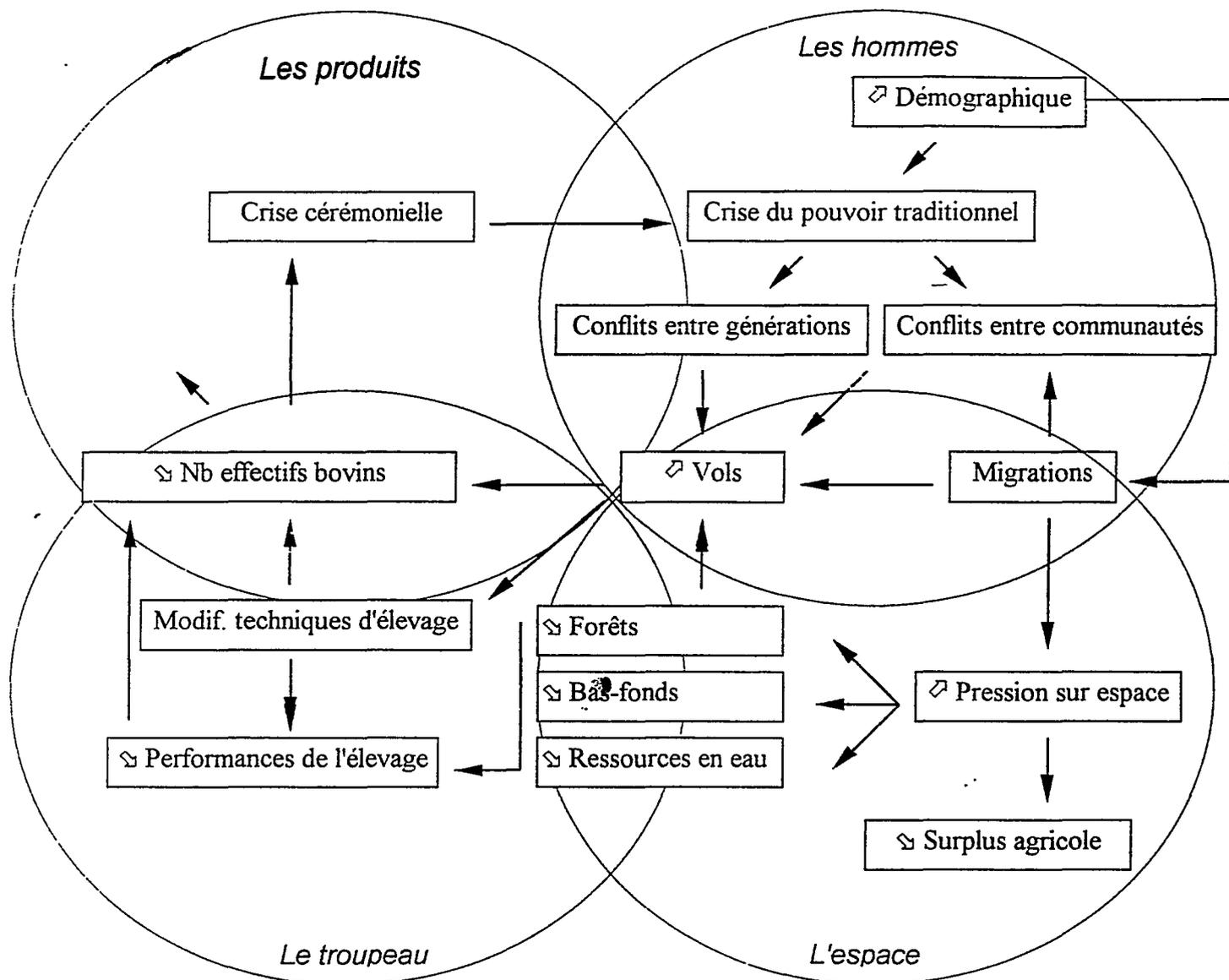
En raison du manque de compétence dans les domaines sociologique et géographique, tant au niveau du projet qu'au niveau du SPEL, il a été proposé de faire appel à une structure spécialisée. Compte tenu de sa connaissance du milieu et de la méthodologie d'étude qu'elle a développé, l'association Kily-Be a été choisie pour la réalisation d'une étude pilote de gestion de terroir.

L'étude Kily-Be a débuté en juillet 96. Elle a duré 6 mois en alternant des phases de terrain et des réunions de restitution permettant de veiller au bon cadrage de l'étude par rapport à l'objectif qui était recherché par le projet.

Cette étude a permis de hiérarchiser les besoins des éleveurs dans la zone de Bepaha – Manajanka : organisation d'une campagne de vaccination transparente pour les premiers, aménagement d'un point d'eau pour les seconds.

Cette étude a également permis de préciser la date de l'élevage bovin dans la société sakalava du Sud du Menabe, et de mettre en évidence les éléments qui concourent à son état de crise. Historiquement, le troupeau était tout à la fois, le centre de la vie sociale et le centre des systèmes productifs. Il jouait donc un rôle de régulateur tant du système social que du système productif.

Actuellement le troupeau est toujours le centre de la vie sociale et reste l'objectif final du processus productif, mais il n'est plus le centre des systèmes productifs. Il est de ce fait devenu un objet de convoitise qui suscite des stratégies nouvelles d'accumulation : culture du maïs sur brûlis, vols de bétail qui déstabilisent gravement les systèmes sociaux et écologiques. Cette crise peut être schématisée par le diagramme suivant.



Cette étude a également eu pour rôle de conduire à la codification de la méthodologie, sous forme d'un manuel de procédure.

II - 6.1.2 Mission d'appui

A la demande du projet et dans le quota des missions d'appui prévues au contrat d'assistance technique, une mission Pastoralisme a été réalisée par MM. Toutain et Rasambainarivo, du 15 novembre au 6 décembre 1996.

Les principales conclusions de cette mission sont :

En zone de savane Sakalava et Bara :

Disponibilités en fourrage et en eau globalement satisfaisantes. Des améliorations sont possibles en intervenant sur la santé animale (vaccination – vermifugation) et sur l'hydraulique pastorale.

En zone de bush Mahafaly et Tandroy :

Disponibilités en fourrage et surtout en eau localement insuffisantes. Des améliorations sont possibles en intervenant sur l'hydraulique pastorale (selon une démarche participative telle que pratiquée par Taratra), sur la disponibilité en fourrage (valorisation des Golobo traditionnels et plantation de ligneux fourragers) et sur le type d'élevage (valorisation des petits ruminants).

En zone d'élevage laitier périurbain :

Amélioration du fourrage (culture fourragère, valorisation des sous-produits), et valorisation du troupeau zébu traditionnel.

II - 6.1.3 Organisation d'un séminaire sur la gestion de l'espace pastoral

Ce séminaire sur la gestion de l'espace pastoral, qui s'est tenu les 2 et 3 décembre 96, avait pour objet de :

- Faire le point sur les actions du Projet DELSO en matière d'aménagement et de gestion du milieu
- Préciser la problématique de l'élevage dans différentes régions et dans différentes situations représentatives de la province de Tuléar.
- Proposer une méthodologie d'approche des problèmes de gestion de l'espace pastoral.

Onze interventions ont été présentées par divers partenaires :

Production animale et occupation de l'espace pastoral

Présentation de l'étude Kily-be à Bepeha

Présentation de l'étude de A. de St Sauveur (ORSTOM) à Besakoa

Présentation des points d'eau réalisés par VSF à Bekopika

Présentation de la zone d'Ambovombe

Présentation de la zone de Fort-Dauphin/Ranopiso

Méthodologie d'approche des éleveurs

SIG et télédétection comme outil de gestion de l'espace

Interrelations Elevage extensif / Couvert ligneux

Le feu de brousse et sa place comme outil de gestion des pâturages.

II - 6.2 Aménagements de points d'eau

L'objectif de ce volet n'a pas été clairement explicité par la convention de financement. A priori, peuvent être envisagés sous ce titre :

- La création de points d'eau, dans des régions à potentiel pastoral inexploité, faute de ressources hydriques disponibles ;
- L'aménagement de points d'eau dans des zones saisonnièrement exploitées mais que les éleveurs sont contraints de désertir en début de saison sèche avec la disparition des ressources hydriques ;
- L'aménagement de points d'eau sur des axes de transhumance ou de commercialisation du cheptel.

La cellule d'identification a pu, au cours de ses missions de terrain, répertorier plusieurs zones d'élevage où la « contrainte eau » apparaissait comme un thème récurrent lors des dialogues avec les éleveurs. Deux régions ont été principalement individualisées : le pays Manafaly et l'Androy où ont été concentrés les efforts durant une première phase de deux ans.

II - 6.2.1 Phase de diagnostic et d'élaboration du plan d'action

L'eau, facteur limitant pour l'élevage dans une grande partie de la zone du projet, au sud du tropique du Capricorne, a imposé le rythme de transhumances saisonnières aux populations pastorales.

Il est admis que la situation s'est détériorée au cours des dernières années sous la conjonction de périodes de sécheresse réitérées ou prolongées et des défrichements massifs, cause de ruissellement et d'érosion. L'enfoncement de la nappe phréatique, la réduction du volume de réservoirs naturels de surface en sont quelques conséquences.

Les répercussions sur l'élevage ont été une modification de comportements dans la gestion des troupeaux : modification des itinéraires de transhumance, allongement du temps de séjour sur les parcours, la saison sèche pouvant être à l'origine de relations conflictuelles avec les populations rurales autochtones dans les zones d'accueil.

La mise en place d'aménagements hydrauliques en zone pastorale doit nécessairement s'intégrer à un schéma d'ensemble de gestion rationnelle des ressources naturelles. En particulier, la réalisation de ces ouvrages ne doit pas entraîner de surexploitation des ressources pastorales environnantes tel qu'il a été souvent observé dans d'autres zones tropicales sèches (pays d'Afrique sahélienne).

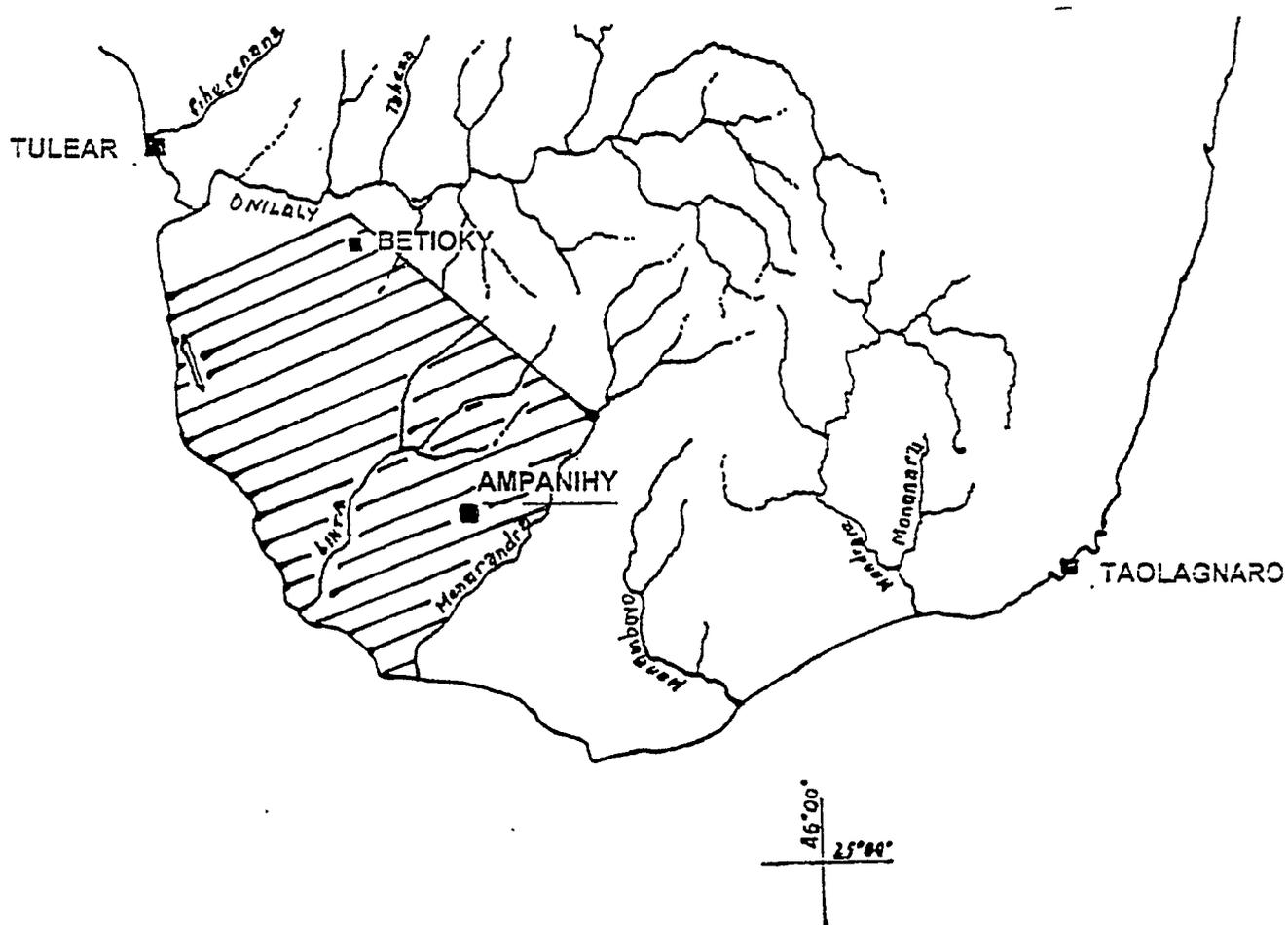
Dans ce souci de ne pas créer de déséquilibre écologique irréversible, seuls ont été prônés des aménagements de moyenne envergure : retenues d'eau, prolongeant temporairement l'utilisation des pâturages de saison des pluies ou points à exhaure manuelle, à débit modéré.

La phase d'identification a permis de recenser les différents intervenants dans ce domaine (structures publiques et parapubliques, projets, ONG) et de préconiser le recours à ces structures spécialisées déjà implantées sur le terrain plutôt que de mettre en place de nouvelles structures spécifiques du projet.

II - 6.2.2 Programme d'aménagements en pays Mahafaly :

L'ONG TARATRA est très vite apparue comme le partenaire privilégié du projet dans le pays Mahafaly (cf. Carte n° 5).

**Carte n° 5 : Convention de collaboration DELSO/ONG TARATRA
(deuxième phase)
ZONE D'INTERVENTION**



 Zone du programme
TARATRA/DELSO

**DELIMITATION DE LA ZONE
DU PROGRAMME**
(carte N° 5a)

Echelle : 1/5 000 000

Octobre 1996

TARATRA



Implantée en 1986, en tant que projet financé par la coopération Suisse pour un programme d'hydraulique villageoise (140 puits villageois, 80 abreuvoirs, 45 jardins potagers communautaires, pépinières villageoises), cette structure a acquis le statut d'organisation non gouvernementale en juin 94.

A travers des contrats d'études (2) et des conventions de collaboration (2), le projet a confié à l'ONG TARATRA :

- L'identification des zones déficitaires et le recensement des demandes de la part des bénéficiaires ;
- L'enquête préalable sur la motivation des intéressés, leur participation à la phase d'exécution des travaux, puis d'entretien de l'aménagement physique (mise en place des comités de l'eau) ;
- L'étude de factibilité technique : choix du site, type d'aménagement, évaluation des effectifs de cheptel devant en bénéficier ;
- L'exécution des travaux ;
- L'animation et le suivi de la gestion et de l'entretien par les comités constitués.

Une première phase de collaboration, sur le budget 94-95, a porté sur :

- L'« étude hydraulique et pastorale sur une dizaine de sites à aménager en points d'eau pour l'abreuvement du cheptel dans le fwndronavia d'Ampanihy » (coût : 13.476.000 FMG, remise du rapport d'études : février 1995) ;
- L'élaboration d'une « convention pour l'aménagement de huit points d'eau » notifiée en août 1995, pour un montant de 138 millions de FMG.

Ces aménagements ont porté sur sept barrages de retenue, pour une capacité de stockage comprise entre 30.000 et 70.000 m³ et un puits d'un débit de 50 m³/j. et ont concerné des effectifs de cheptel compris entre 650 et 4800 bovins et 1200 à 9000 petits ruminants. L'ensemble des ouvrages a été réceptionné en mi-96 (cf. Tableau n° 18).

Tableau n° 18 : Aménagements hydro-pastoraux dans le fivondranana d'Ampanihy (première tranche : 1995/1996)

Site	Nature de l'ouvrage	Débit (m ³ /j) ou capacité de stockage (m ³)	Effectif concerné		Besoins estimés en eau	Couverture des besoins (5/3)
			Bovins	Petits ruminants		
Beheva	Puits	50 m ³ /j	650	4 150	32 m ³ /j	x 1,56
Betonake	Barrage de retenue	50 000 m ³	3 200	1 800	36 500 m ³	x 1,37
Antsakoamaro	Barrage de retenue	55 000 m ³	4 750	1 200	53 000 m ³	x 1,04
Manova	Barrage de retenue	40 000 m ³	1 600	1 500	19 000 m ³	x 2,1
Vohintany	Barrage de retenue	40 000 m ³	1 400	1 400	16 500 m ³	x 2,4
Besaonjo	Barrage de retenue	30 000 m ³	1 000	1 400	12 500 m ³	x 2,4
Iambondro	Barrage de retenue	60 000 m ³	3 500	2 900	41 000 m ³	x 1,46
Ihaboka	Barrage de retenue	70 000 m ³	4 800	8 900	61 500 m ³	x 1,14
Total effectif concerné			20 900	23 250		

La seconde phase de collaboration, sur le budget 96-97, a porté sur :

- L' « étude préalable à l'aménagement de douze points d'eau dans le fivondronana d'Ampanihy-Ouest et de Betsioky-Sud (deuxième tranche d'aménagements hydro-pastoraux) » (coût : 15.990.000 FMG, remise du rapport d'études : janvier 97).
- L'élaboration d'une seconde convention pour « l'aménagement de douze points d'eau pour l'abreuvement du cheptel dans les fivondronana d'Ampanihy-Ouest et de Betsioky-Sud », notifiée en avril 97 pour un montant de 316 millions de FMG).

Ces aménagements ont porté sur dix barrages de retenue, pour une capacité potentielle de stockage comprise entre 18.000 et 75.000 m³ et deux puits d'un débit de 40 à 50 m³/j. pour des effectifs de cheptel compris entre 800 et 6.000 bovins et 400 à 8.000 petits ruminants (cf. Tableau n° 19).

Quatre retenues et un puits étaient achevés fin juillet, l'ensemble du lot devant être réceptionné, début décembre.

Indépendamment de leur fonction principale de site d'abreuvement du cheptel, ces aménagements se sont révélés, auprès des groupes bénéficiaires, d'exceptionnels points d'ancrage pour le développement d'autres thèmes d'activités liées à l'élevage, tels que :

- La mise en place de pharmacies de groupements et la structuration des éleveurs ;
- Les innovations en matière de gestion des troupeaux (petits ruminants en particulier) ;
- La gestion de l'espace pastoral (mises en défens, reboisements à vocation fourragère ...).

Tableau n° 19 : Etude préalable d'aménagement de points d'eau (nov.1996)
Présentation des sites à aménager

Zone	Localité	Localisation [km]	Nombre hameaux	Population (hab.)	Nombre cheptel		Besoin en eau cheptel (m ³ /an)	Nature travaux	Caractéristiques ouvrage
					bovins	ovins + caprins			
BETIOKY	AMBATRY	16 km de Betioky	3	2 000	1 350	1 000	13 470	Barrage	l = 40 [m] ; H = 2,5 [m] ; L=175 [m] ; Cap. = 21 000 m ³
	ANDREMBA-SUD	60 km de Betioky	4	3 000	2 000	8 000	26 040	Barrage	l = 45 [m] ; H = 2,40 [m] ; L = 300 [m] Cap. = 32 400 m ³
	AMPASINDAVA	12 km de Betioky	7	1 263	2 000	3 000	21 390	Barrage	l = 47 [m] ; H = 2,10 [m] ; L = 300 [m] ; Cap. = 30 000 m ³
	AMPAKABO-RANONDA	10 km de Betioky	7	800	2 000	6 000	27 900	Barrage	l = 50 [m] ; H = 3,20 [m] ; L = 300 [m] ; Cap. = 48 000 m ³
AMPANIHY	MAHATSANDRY-IAMOTE	70 km d'Ampanihy	3	600	997	1 420	10 290	Puits	P _t = 8 [m] débit = 5 [m ³ /h] 10h de pompage/j : 50[m ³ /j]
	FIRANGA	60 km d'Ampanihy	3	730	800	1 350	8 340	Puits	P _t = 8 [m] débit = 4 [m ³ /h] 10h de pompage/j : 40[m ³ /j]
	SIHANAMITOHY	18 km d'Ampanihy	10	740	3 000	5 000	35 340	Puits	P _t = 10 [m] débit = 5 [m ³ /h] 10h de pompage/j : 50[m ³ /j]
	ANJAMISARO	12 km d'Ampanihy	4	1 000	1 500	400	15 330	Barrage	l = 50 [m] ; H = 2,5 [m] ; L = 200 [m] ; Cap. = 20 000 m ³
	MASIADILY	50 km d'Ampanihy	5	190	1 720	1 400	17 350	Barrage	l = 40 [m] ; H = 2,40 [m] ; L = 200 [m] ; Cap. = 20 000 m ³
	BEMOITA	35 km d'Ampanihy	8	1 200	3 000	7 000	34 410	Barrage	l = 45 [m] ; H = 2,50 [m] ; L = 500 [m] ; Cap. = 43 000 m ³
	ANKILIMIAMY	35 km d'Ampanihy	4	1 240	1 200	600	11 550	Barrage	l = 36 [m] ; H = 2,80 [m] ; L = 200 [m] ; Cap. = 20 000 m ³
	ANTSANIRA	30 km d'Ampanihy	8	1 000	7 000	5 300	70 440	Barrage	l = 45 [m] ; H = 2,50 [m] ; L = 300 [m] ; Cap. = 75 000 m ³
	HANIMBEY	75 km d'Ampanihy	3	420	1 000	4 000	13 020	Barrage	l = 45 [m] ; H = 2,50 [m] ; L = 150 [m] ; Cap. = 18 000 m ³
	ETROBOKE	30 km d'Ampanihy	12	3 000	6 000	6 600	61 740	Barrage	l = 30 [m] ; H = 2 [m] ; L = 300 [m] ; Cap. = 70 000 m ³

(Tableau N° 20)

Enfin le projet a proposé, après concertation avec la coordination régionale du projet « promotion et vulgarisation de la rizipisciculture », une diversification de l'utilisation des barrages de retenue par empoissonnement.

Une visite conjointe des sites les plus propices a confirmé la faisabilité d'une telle opération et fourni des indications sur les types d'élevage, densités d'élevage et espèces préconisées.

Les séances d'information et de sensibilisation conduites de concert par les animateurs de l'ONG TARATRA et du projet ont abouti à l'alevinage du plus grand barrage en mai 97 (Jambondro), les utilisateurs ayant acheté 1.000 alevins de carpe (Cyprinus) au projet rizipisciculture. En fonction de la pérennité du point d'eau, d'autres espèces telles que le Tilapia (*Oreochromis*) pourront être proposées. Un règlement intérieur a été mis en place interdisant toute activité de pêche jusqu'au mois de septembre.

II - 6.2.3 Programme d'aménagements dans l'Androy

A la suite de sa mission d'identification dans la région d'Ambovombe-Amboasary (nov-déc. 93), l'ONG « Vétérinaires sans Frontières » avait fixé un objectif opérationnel portant sur :

- L'aménagement de 60 mares (20 mares par an, pendant trois ans) et l'organisation de leur gestion ;
- L'aménagement de 60 abreuvoirs (20 abreuvoirs par an, pendant 3 ans) avec l'appui des bénéficiaires pour la gestion et le financement de leur entretien.

Pour y parvenir, VSF proposait le recrutement d'un ingénieur hydraulicien.

Suite aux négociations entreprises entre le projet et VSF sur le contenu de son intervention dans l'Androy, le projet a confié à l'ONG l'identification, l'organisation et la gestion du volet « Aménagements hydro-pastoraux dans l'Androy ».

Un budget afférent de 95 millions de FMG a été mis en place et intégré dans la convention de collaboration passée avec l'ONG (mai 1995, montant total : 199.620.000 FMG).

Le recrutement par l'ONG d'un technicien spécialisé n'a pas été retenu. Il a été préconisé de faire appel, pour la partie technique (étude et exécution des travaux), au projet « Relance du sud » œuvrant dans la même zone et qui disposait alors d'un substantiel volet d'hydraulique rurale, avec le personnel adéquat. L'ONG VSF se chargeait du volet animation, mise en place des comités de gestion, établissement des protocoles, suivi de l'entretien par les bénéficiaires.

Sur la zone d'intervention de l'ONG (7.000 km²), une zone prioritaire de 3.000 km² a été définie, correspondant aux sols sédimentaires au nord de l'axe routier Tsihombe-Ambovombe (cf. Carte n° 6).

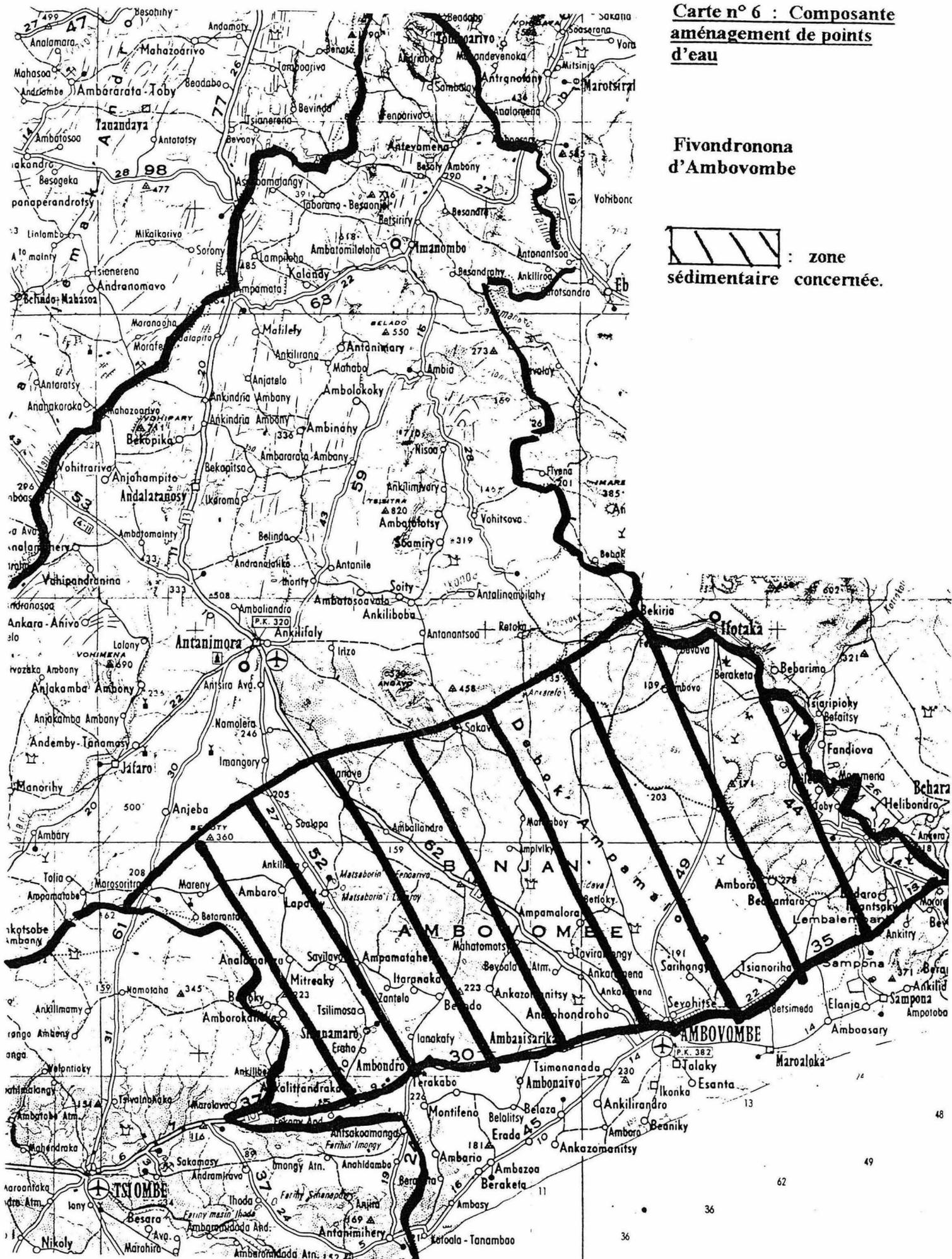
Mais en raison de la défection du partenaire technique pressenti, le volet d'aménagements hydro-pastoraux dans cette zone sédimentaire a connu d'importantes perturbations. Il s'est limité à :

- La mise en place de haies vives par le bouturage (*Alluaudia*, *Commiphora*) autour de cinq micro-mares désensablées par le PAM (volume d'eau « gagné » : 800 à 2.500 m³);
- L'aménagement de deux abreuvoirs cimentés à proximité de deux bassins de collecte des eaux de ruissellement de l'axe goudronné Ambovombe-Amboasary, aménagé par le projet « Relance du Sud » (capacité de stockage : 1.200 à 1.500 m³).

Les résultats les plus tangibles ont été obtenus en zone littorale. L'ONG y intervient en accompagnement au programme de réhabilitation des puis littoraux, situés au pied des cordons dunaires, exécuté par le projet « Relance du sud ».

L'objectif est de mettre en place des abreuvoirs en ciment, pour remplacer les abreuvoirs traditionnels faits de troncs évidés d'une *Caesalpinacée* arborée locale qui devient de plus en plus rare, huit abreuvoirs vont ainsi être installés.

Carte n° 6 : Composante aménagements de points d'eau



Carte n° 6 : Composante aménagement de points d'eau

Fivondronona d'Ambovombe

 : zone sédimentaire concernée.

II - 6.3 Pistes rurales

La convention de financement fait état de « pistes prioritaires » dont la réhabilitation doit faciliter « l'accès aux zones d'élevage ».

Ce volet était cohérent dans le contexte initial d'un projet limité à une zone relativement homogène et circonscrite. Il a perdu de sa pertinence avec l'extension du projet à tout le Faritany de Tuléar en raison de la démesure et de la complexité du problème, dépassant largement le cadre du secteur élevage, de l'hétérogénéité des situations et de la diversité des aspirations.

Après concertation avec le CGDIS qui coordonne les interventions en matière d'infrastructures routières et de sécurisation des accès dans le sud, et avec le Programme Sectoriel Elevage qui dispose d'une cellule « pistes rurales », il a été décidé de mettre en place une étude préalable sur la définition des priorités en matière d'aménagements de dessertes rurales au bénéfice des éleveurs du Faritany du Tuléar.

Une consultation restreinte a été lancée fin 96 auprès de quatre bureaux d'études spécialisés.

Mais les offres financières dépassant largement l'enveloppe inscrite sur le budget 96-97, il a fallu attendre l'approbation d'un avenant à ce budget pour organiser une seconde consultation. Le contrat d'études pour un montant de 76 millions de FMG a été transmis pour visa courant août 97.

II – 7. Promotion du secteur privé

II - 7.1. Accords de partenariat

Ce volet a pour composante principale la mise en place de crédits à destination des éleveurs. La mise en œuvre de ce volet a conduit le projet à conclure deux accords avec deux intermédiaires financiers.

- Un premier accord a été signé avec l'ONG CIDR qui concerne le petit crédit rural (cf. Annexe 3) : compte tenu de sa connaissance du milieu et de la méthodologie de mise à disposition du crédit rural développée et validée depuis 1991 par CIDR, au travers de sa structure opérationnelle « Vola Mahasoa » et conformément aux recommandations de la cellule d'identification, le projet a décidé de confier à CIDR trois lignes de crédit pour un montant total de 137 400 000 FMG.

Ces crédits concernent le développement du petit élevage, la culture attelée et le commerce d'élevage. Le montant de chaque crédit est généralement compris entre 100.000 et 1.000.000 de FMG. La durée de ces prêts est de six mois.

Aux termes de cet accord, le DELSO n'intervient pas dans le processus de décision d'octroi, puisque dans la méthodologie utilisée par cette ONG, l'octroi d'un crédit est conditionné par des critères tels que .

- Formation du demandeur à la gestion du budget familial
 - Capacité de remboursement de l'association dont fait partie le demandeur
 - Montant du précédent crédit remboursé par le demandeur (principe de progressivité)
- Un deuxième accord a été négocié avec la BTM et « Entreprendre à Madagascar » (cf. Annexe 4) : cet accord concerne les crédits d'appui à la création de petites entreprises d'élevage avicole, laitier, porcin, Angora et pour la création d'unités de fabrication de provende. Les négociations pour aboutir à cet accord ont été longues, et ont nécessité plusieurs rencontres avec les responsables de la BTM tant à Tananarive qu'à Tuléar. Les points d'achoppement concernaient l'encadrement du crédit, le mode de gestion et le taux d'intérêt des prêts. L'accord finalisé le 22 juin 95 prévoit l'intervention de la banque sous forme de « gestion de fonds affectés » ce qui n'engage pas la banque dans la prise de risque, ce qui permet donc de contourner les limitations dues à la politique d'encadrement du crédit. Le taux d'intérêt est de 10 % + TVA pour les premiers crédits, mais les taux appliqués aux crédits suivants seront progressivement augmentés pour se rapprocher du taux du marché. Le montant de chaque crédit est plafonné à 40.000.000 de FMG. La durée des prêts est de 5 ans au maximum.

Le protocole d'instruction des dossiers prévoit que le projet DELSO sélectionne, selon des critères techniques, un certain nombre de candidats, puis envoie ces candidats à E à M pour recevoir une formation à l'esprit d'entreprise et aux techniques de gestion et d'élaboration de dossier de crédit.

E à M (en collaboration avec la BTM) vérifie, au cours de ces contacts, la viabilité financière du dossier et recherche les garanties que le promoteur peut offrir pour ce crédit.

Après avis favorable de E à M, le dossier est transmis par le projet DELSO à la BTM pour signature de l'accord de crédit. Le rôle de la banque dans la décision d'octroi des crédits se limite à un droit de veto, après vérification à la banque centrale de la situation bancaire du candidat.

La rémunération de la banque est fixée à 5 % des encours de crédit.

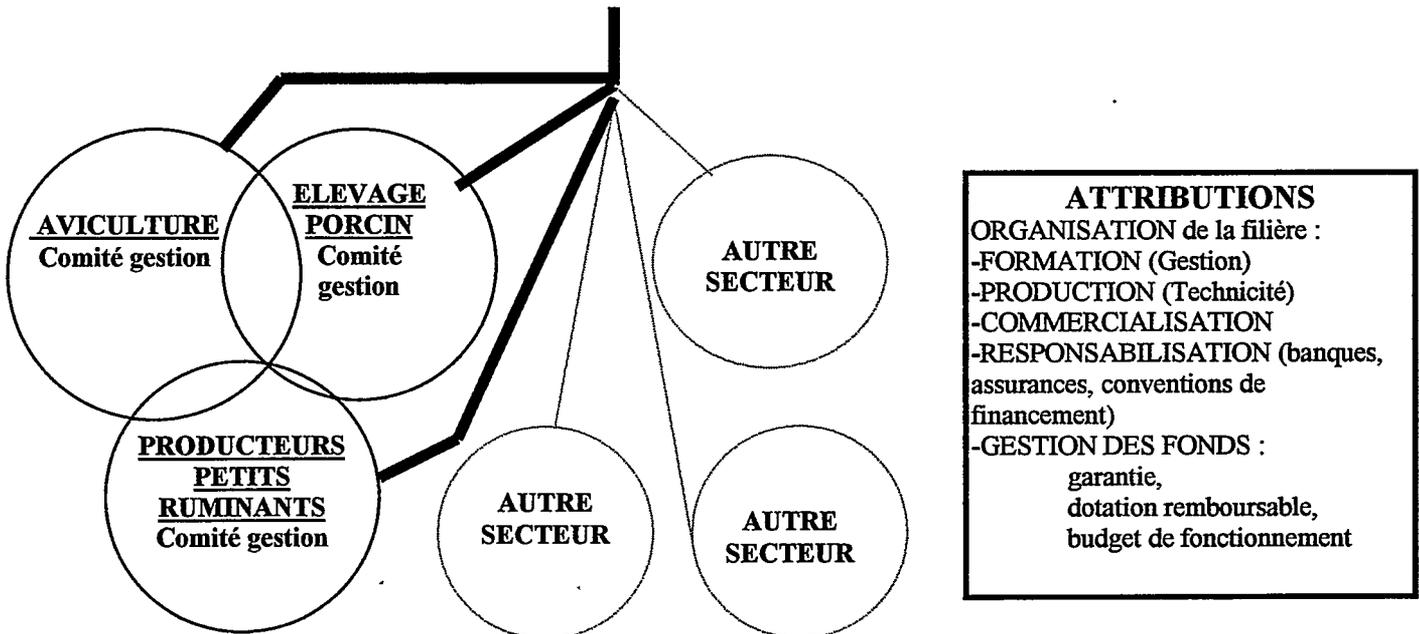
La rémunération de E à M est fixée à 2 % du montant du prêt payable en deux tranches au moment du déblocage du crédit (correspondant aux frais de montage du dossier et aux frais de formation), auxquels s'ajoutent 2 % des encours effectivement recouverts (coût et suivi).

Sur ce volet « crédit », une mission d'appui a été demandée au deuxième trimestre 1997 qui a insisté, dans ses recommandations, sur l'organisation professionnelle des bénéficiaires et proposé un schéma pour un fonds régional de développement de l'élevage.

PROPOSITION DE SCHEMA D'ORGANISATION PROFESSIONNELLE.



**OBLIGATION D'ORGANISATION ET DE STRUCTURATION POUR BENEFICIER
DE L'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE DU SUD OUEST**



II - 7.2 Activités financées

Montant en Fmg

Nom du promoteur	Lieu	Activité	Montant du crédit
Razafinomenhanahary Laurence	Tuléar	Elevage avicole	17 712 817
Rakotonirina Andry	Tuléar	Elevage avicole	15 001 000
Rajaofera Charly	Tuléar	Elevage avicole	20 637 703
Rabemanantsoa Naïvoly	Tuléar	Provenderie	15 691 000
Dazy Mahampy	Tuléar	Elevage laitier	2 449 330
Arthur Benoît	Tuléar	Elevage laitier	3 061 590
Manaso Merlino	Tuléar	Elevage laitier	2 908 530
Piro Rekamby	Tuléar	Elevage laitier	2 857 510
Remara Tamora	Tuléar	Elevage laitier	2 857 510
Rajato Jules	Tuléar	Elevage laitier	2 857 510
Edson Mahatsara	Tuléar	Elevage laitier	2 650 350
Lahiniriko Mahata	Tuléar	Elevage laitier	2 800 350
Gustave Ralay	Tuléar	Elevage laitier	2 650 350
Laha Maherindefo	Tuléar	Elevage avicole	19 395 000
Tiazonaly Christiane	Tuléar	Elevage avicole	21 347 808
Fimpiobe	Ampanihy	Elevage Angora	5 607 000
Ravelonatoandro Ginot	Tuléar	Elevage avicole	10 000 000
Rejo Vololoniaina	Tuléar	Elevage avicole	4 999 900
Hoavy Sandy	Tuléar	Elevage avicole	3 040 000
Rakotomavo José	Tuléar	Elevage avicole	5 000 000
Rasoarimalala Yollande	Tuléar	Elevage avicole	5 000 000
Ramahavosotra Désiré	Tuléar	Elevage avicole	5 000 000
Ranivoarisoa Alice	Tuléar	Elevage avicole	10 995 000
Esther	Morondava	Elevage avicole	16 309 000
Aubin Charles	Morondava	Elevage avicole	15 658 000
Max Bamboche	Morondava	Elevage avicole	16 398 000
Rucheton	Morondava	Unité de salaison	18 526 000
Manerasoa Vololona	Fort-Dauphin	Elevage laitier	20 000 000
William	Fort-Dauphin	Elevage laitier	20 000 000
Delphin	Fort-Dauphin	Elevage laitier	20 000 000
		Montant total	311 411 258

II - 7.3 Commercialisation

Une mission sur la commercialisation a été réalisée dans le cadre du quota de missions prévu par le contrat d'Assistance Technique. Cette mission a été effectuée par M. Letenneur du 1^{er} au 19 décembre 1995.

Cette mission s'est rendue sur huit marchés (Andranolava, Tuléar-Andranomena, Ankilikoaka, Sakaraha, Gogogogo, Betioky, Ambalavao, Ankazoabo). Elle a pu constater la très bonne organisation du secteur commercial (bouchers patentés, maquignons, rabatteurs, convoyeurs, transporteurs), ainsi que la bonne organisation des marchés grâce à la tenue au niveau des communes d'un cahier des ventes hebdomadaires avec relevé des prix. L'exploitation systématique de ces cahiers pourrait fournir des données intéressantes ; les cahiers de six marchés ont d'ailleurs été recopiés pour les années 94 et 95. Cette situation contraste avec la totale inorganisation des producteurs, qui mettent

leurs animaux en vente au gré de leur besoins monétaires. Autant qu'il a été possible d'en juger, le taux de commercialisation est assez faible. La mission a aussi mis en évidence l'absence totale de financement de cette filière, les acteurs ne travaillant qu'avec leur trésorerie propre.

La mission a déploré l'absence d'unité de transformation opérationnelle : l'abattoir de Morondava est arrêté, Tuléar ne dispose pas d'abattoir aux normes U.E.

La mission a mis en évidence trois principaux flux de commerce : l'abattage pour la consommation locale, l'approvisionnement de la capitale, l'approvisionnement en animaux d'élevage de la Côte Est dans lequel les producteurs de café réinvestissent leurs revenus.

La filière est donc tributaire de la demande de la capitale (actuellement soutenue pour cause de fermeture du marché de Tsiroanimandidy) et de la demande de la côte Est (conditionnée par les cours du café). La mission a indiqué qu'il serait opportun de consolider cette filière en mettant en place une activité d'exportation (viande désossée congelée vers l'U.E., viande séchée de haute qualité), qui aurait le mérite de sécuriser les cours par une demande continue et insensible aux perturbations intérieures.

L'exportation sur pied vers des marchés régionaux pourrait aussi être développée, ce qui concernerait autant les bovins que les petits ruminants. A titre d'exemple, la Mauritius Meat Authority lance chaque année un appel d'offres portant sur la fourniture de 6.000 bovins et 7.000 caprins. Le Mozambique, pour sa part, importe chaque année 3.000 génisses d'élevage. Ces marchés pourraient être à la portée de sociétés opérant depuis Madagascar.

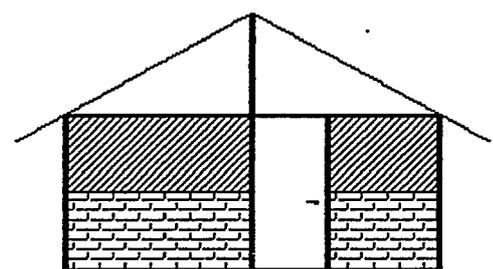
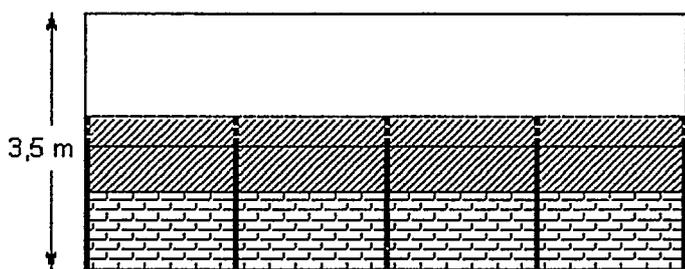
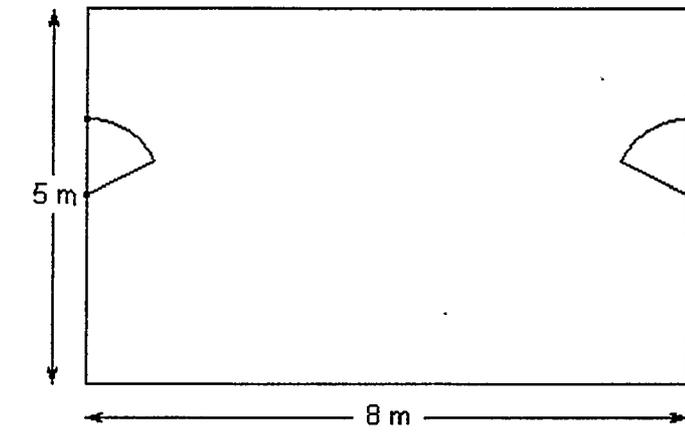
Une opération de groupement des producteurs en vue d'organiser la production a démarré sous l'impulsion du projet. Un recensement des animaux a été organisé par les responsables du groupement et le Maire de Manombo. Ce groupement a été mis en contact avec un exportateur qui travaille avec l'île Maurice, pour une livraison annuelle de 1.000 caprins.

Le projet a noué de nombreux contacts avec des opérateurs de la sous-région pour relancer l'activité d'exportation de caprins vers l'île Maurice (déjà mentionnée), La Réunion, Les Comores. Le projet a participé, avec des représentants d'éleveurs, aux rencontres PRIDE de décembre 97.

ANNEXE 1

ANNEXE 1

PLAN DE POULAILLER DE 200 PONDEUSES



Plan de Poulailier de 200 pondeuses

ANNEXE 2

ANNEXE 2

FICHES DE SUIVI DES PHARMACIES DE GROUPEMENT

Produit _____

mois de : _____

Date	Nom Eleveur	Entrée			Sortie			Stock		
		Qté	Qté ml	Val (Fmg)	Qté	Qté ml	Val (Fmg)	Qté	Qté ml	Val (Fmg)
	Report mois précédent									

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Versée la somme de : _____ Fmg le ____ / ____ / ____ Visa du trésorier

Stock arrêté à : _____ Flacon / Bolus + _____ ml le ____ / ____ / ____ Visa du trésorier

ANNEXE 3

ANNEXE 3

CONVENTION DELSO/CIDR-VOLA MAHASOHA

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Tanindrazana - Fahafahana - Fahamarinana

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

PROGRAMME SECTORIEL ELEVAGE

PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE
DANS LE SUD-OUEST
(FED N° 06 ACP MAG 060)

CONVENTION DE COLLABORATION

ENTRE LE

PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE DANS LE SUD-
OUEST

ET L'ONG CIDR

N° /96/ MADR/ FED/ PSE/ DELSO

Objet : Mise en oeuvre d'une troisième ligne de crédit destinée au financement de projets relatifs à l'élevage et à la culture attelée dans le Moyen Onilahy

<u>Financement</u> :	Fonds Européen de Développement/ Convention de Financement n°
4406/MAG	
<u>Montant</u>	: 50.000.000 FMG (Cinquante Millions de Francs Malagasy)
<u>Date de signature</u>	:
<u>Date d'approbation</u>	:
<u>Date de notification</u>	:
<u>Durée</u>	: Dix huit mois.

ACCORD DE COLLABORATION

ENTRE:

LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE DANS LE SUD-OUEST (FED N° 6 ACP MAG 060), sis à Tuléar, B.P. 72, et représenté par Monsieur TSITOHERY Avison André, Chef de Projet,

d'une part,

ET:

LE CENTRE INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT ET DE RECHERCHE , en abrégé et ci-après désigné « CIDR », Organisation non gouvernementale française opérant dans la région du moyen Onilahy par un appui technique et financier à l'institution financière de crédit « Vola Mahasoà », sise à Tuléar, B.P. 67, et représentée par Monsieur COUTEAU Philippe, responsable du projet et dûment mandaté,

d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT:

PREAMBULE :

La convention de financement n° 4406/MAG, signée entre la Communauté Economique Européenne et la République de Madagascar, a prévu dans son annexe n°2, relative au programme du Projet de Développement de l'Elevage dans le Sud-Ouest, un volet « promotion du secteur privé ».

Selon les dispositions techniques et administratives de cette annexe, « le champ d'intervention de cette ligne de crédit est très vaste (création d'entreprises touchant à la production, la transformation, la commercialisation,...). Les bénéficiaires pouvant être des opérateurs individuels ou collectifs ».

Au cours de sa mission (avril - juin 94), la cellule d'identification du projet DELSO, créée afin de recenser et d'évaluer les besoins prioritaires des éleveurs, a ébauché un diagnostic préliminaire sur les besoins, exprimés par les populations cibles, en financement rural et inventorié les structures intervenant dans ce domaine sur l'ensemble du Faritany de Toliara.

Le compte-rendu final propose de faire appel aux compétences des structures spécialisées, déjà présentes sur le terrain (projets ou ONG) pour la mise en oeuvre des financements se rapportant à l'élevage villageois et à l'équipement en matériel de culture attelée.

Le projet de Développement de l'Elevage dans le Sud-Ouest a inscrit dans son Devis-Programme n° 2, exercice 1996-97, une ligne budgétaire de crédit rural (acquisition de matériel de culture attelée et commerce d'animaux) de 99 millions de FMG.

Compte tenu de sa connaissance du milieu et de la méthodologie de mise à disposition de crédit rural développée et validée depuis 1991 par CIDR, au travers de sa structure opérationnelle « Vola Mahasoà », la cellule de gestion et de coordination du projet DELSO a décidé de confier à CIDR une ligne de crédit de 50.000.000 FMG. Ce montant correspond à une partie des montants prévisionnels des crédits relatifs à l'élevage qui seront octroyés par CIDR/Vola Mahasoà au cours de la campagne Godra 96 (juin - août 96) et Tsipala 97 (février - mars 97).

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'intervention de l'ONG CIDR dans le cadre du volet « crédit rural » prévus par le document: « **Développement de l'Elevage dans le sud-ouest de Madagascar / Devis-Programme VIe F.E.D. n° 2 / Exercice 1996-1997 / Partie dépenses en régie** » et d'en préciser les dispositions techniques et financières.

ARTICLE 2 : MANDAT CONFIE A L'ONG CIDR

La présente convention confie à l'ONG CIDR la mise en oeuvre d'une partie de la ligne budgétaire « crédit rural », budgétisée dans le Devis-Programme n°2 du DELSO.

ARTICLE 3 : DUREE DU MANDAT

Cette convention est signée pour une durée de 18 mois à compter de la date de notification.

ARTICLE 4 : ACTIONS PREVUES

Il est convenu que les objets suivants sont considérés comme des objets de "crédits relatifs à l'élevage" :

- a) Catégorie "Equipement de culture attelée"
Achat d'équipement (charrettes, charrues, herses, rouleau-piétineurs, multicultureurs) tracté par des zébus ainsi que les zébus de trait.
- b) Catégorie "Elevage"
Achat d'animaux, d'intrants vétérinaires, d'équipement et de nourriture pour l'élevage de porcs, moutons, chèvres, volailles.
- c) Catégorie "Commerce d'élevage"
Achat d'animaux sur une des quatre zones du projet Vola Mahasoa (Bezaha, Belamoty, Tongobory, Andranomangatsiaka) destinés à être revendus sur une autre zone du projet ou dans une région différente du projet.

ARTICLE 5 : RESSOURCES HUMAINES

Afin de mener à bien les activités prévues dans le cadre de son mandat, l'ONG CIDR mettra en oeuvre les moyens en ressources humaines nécessaires, conformément à sa méthodologie développée et validée depuis 1991 avec sa structure opérationnelle «Vola Mahasoa».

Notamment Vola Mahasoa assurera la formation des bénéficiaires, l'animation des associations de caution solidaire, la distribution et le recouvrement des crédits.

ARTICLE 6 : MODALITES FINANCIERES

- 61. Taux d'intérêt : le taux d'intérêt du crédit de refinancement accordé par DELSO à CIDR est de 0 %.
- 62. Gestion du risque : la totalité du risque lié à la mise à disposition des crédits aux utilisateurs finaux est assumée par CIDR.
- 63. Modalités de mise à disposition : les modalités de mise à disposition des crédits aux utilisateurs finaux (taux d'intérêt, durée des crédits, examen des dossiers...) est du ressort exclusif du CIDR à travers sa structure opérationnelle Vola Mahasoa.

DELSO ne pourra en aucune façon interférer dans la méthodologie adoptée par Vola Mahasoa.

ARTICLE 7 : SUIVI-EVALUATION

Production de rapports:

Au plus tard au mois de mai 1997, remise du rapport annuel 1996.

Au début du mois de Novembre 97, remise des documents suivants :

- rapport semestriel d'activité de Vola Mahasoa (période du 01/12/96 au 30/05/97)
- indicateurs d'activité de Vola Mahasoa correspondant aux déblocages de la campagne Godra 97 et aux remboursements des crédits de la campagne Tsipala 97.
- tableau statistique décrivant les montants de crédits distribués par objet et par zone géographique pour les crédits relatifs à l'élevage (tableau qui présentera l'utilisation des fonds avancés par DELSO).

Au plus tard au mois de mai 1998, remise du rapport annuel 1997.

ARTICLE 8 : MODALITES DE DEBLOCAGE

Sur appel de fonds émanant de CIDR, DELSO déblocuera **au plus tard le 1er juillet 1996**, la somme de 50 millions de FMG par virement sur le compte bancaire ci-dessous :

Compte N° 41 431178 7 020 2 00 domicilié à la **BNI/ Agence de Tuléar**.

Une fois la présente convention notifiée, DELSO ne pourra en aucun cas reculer, diminuer ou annuler le déblocage de la somme indiquée ci-dessus.

ARTICLE 9 : MODALITES DE REMBOURSEMENT

91. Consommation du crédit : sur la base des documents indiqués à l'article 7, si le montant global des crédits distribués par Vola Mahasoa relatifs à l'élevage sur la campagne Godra 1996 est inférieur au montant déblocé jusqu'alors par DELSO, CIDR remboursera à DELSO avant le 1er novembre 1996 la différence entre ces deux montants.

92. Remboursement final : la totalité des sommes déblocées par DELSO au CIDR à partir du début de cette convention et relatives à cette convention seront intégralement remboursées au 31 décembre 1997 par virement bancaire sur le compte :

Projet DELSO / Compte crédit N° 21000 / 097.66 /3. ouvert à la **BFV Tuléar**.

Le CIDR ne pourra en aucun cas reculer ou diminuer le remboursement de cette somme.

ARTICLE 10: MISE EN VIGUEUR ET RUPTURE

10.1. La date de mise en oeuvre des actions confiées à l'ONG CIDR sera d'au maximum 30 jours après notification de la présente convention de collaboration.

10.2. Tout différend qui pourrait s'élever entre les parties en raison des dispositions de la présente convention et qui ne pourrait pas être réglé à l'amiable dans les 30 jours suivant la réception par l'une des parties de la demande par l'autre partie d'un règlement amiable, doit être soumis à l'arbitrage d'un arbitre unique choisi d'un commun accord ou, à défaut d'un tel accord, à l'arbitrage du tribunal compétent.

Fait à, le

SIGNATURES ET VISAS

Pour l'ONG CIDR,

Pour le Projet de Développement
de l'Élevage dans le Sud-Ouest

Visa du Ministre de l'Agriculture
et du Développement Rural

Visa de l'Ordonnateur National du FED,

Visa du Chef de la Délégation de
la Commission Européenne

ANNEXE 4

ANNEXE 4

CONVENTION DELSO/ENTREPRENDRE A MADAGASCAR - BVF

ACCORD DE COLLABORATION

Entre

Le PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE DANS LE SUD-OUEST, en abrégé et ci-après désigné « **DELSO** », sis au Service Provincial de l'Elevage de Tuléar, B.P. 72, Tuléar, représenté par Monsieur TSITOHERY Avison André, chef de projet, et Monsieur CHRISTY Philippe, son homologue,

d'une part,

Et

ENTREPRENDRE A MADAGASCAR, structure d'appui et de formation pour la création et le développement des petites entreprises, ci-après désigné « **ENTREPRENDRE A MADAGASCAR** », sis 37 rue d'Andriba, Mahamasima-sud, Antananarivo, représenté par Madame Catherine KOBRIN, Directeur a.i. du Bureau de Zone du Bureau International du Travail à Antananarivo

de deuxième part,

Et

La BANKY FAMPANDROSOANA NY VAROTRA, ci après désignée « **B.F.V.** », 14, rue Général Rabehevitra, Antaninarenina, Antananarivo, représentée par Monsieur José Yvon RASERIJONA, son Directeur Général

de troisième part.

PREAMBULE

Le PROJET DELSO, ENTREPRENDRE A MADAGASCAR et la BFV souhaitent conjuguer leurs efforts en vue de faciliter la création et le développement de petites entreprises dans le domaine de l'élevage, génératrices d'activités économiques rentables.

Le PROJET DELSO, en tant que projet d'appui au secteur de l'Elevage pour le Faritany de Toliara, est chargé de mettre en oeuvre un programme de promotion du secteur privé dont l'une des composantes est la mise à la disposition de particuliers ou de groupements d'individus, d'une ligne de crédit destinée à intensifier la productivité des élevages pour augmenter le disponible en produits d'origine animale (viande, lait et dérivés, oeufs ...) dans la région et en améliorer la commercialisation.

A ce titre, le PROJET DELSO dispose d'un budget minimal de 300.000 ECU (soit environ 2 millions de FF), utilisable par tranches annuelles, selon des montants précisés dans les devis-programmes établis pour chaque exercice.

ENTREPRENDRE A MADAGASCAR. Structure d'Appui et de Formation pour la Création et le Développement des Petites Entreprises, sélectionne les promoteurs de projets économiquement rentables, susceptibles de bénéficier de son appui et encadrement pour le montage des dossiers, la formation à la maîtrise de gestion et le suivi de l'exploitation.

Le PROJET DELSO décide de confier à la B. F. V., qui l'accepte, la gestion de ces crédits sous forme de « fonds affectés ».

Les parties sus-citées, conscientes de la complémentarité de leurs domaines d'action respectifs, entendent, par le présent accord, définir les modalités opérationnelles et relationnelles de leur collaboration en vue de l'appui à la création de petites entreprises dans le domaine de l'élevage.

EN CONSEQUENCE, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT:

ACCORD

Article 1: Objet

Le DELSO, ENTREPRENDRE A MADAGASCAR et la B.F.V. décident de mettre en oeuvre leurs contributions respectives et complémentaires en vue de faciliter l'installation et le développement, dans le Faritany de Tuléar, de petites entreprises privées dans le domaine des productions animales, et ce, par la mise en place de crédits et d'assistance.

Article 2: Domaine d'application

Le présent accord s'applique aux promoteurs pour la création ou l'intensification d'unités de production ou de transformation, liées à l'exploitation des ressources animales, et susceptibles d'être couvertes par les actions d'encadrement et de suivi du DELSO et d'ENTREPRENDRE A MADAGASCAR.

Article 3: Engagements

1°/ Le DELSO s'engage à :

- mettre à disposition les fonds sus-mentionnés ;
- proposer nominativement à ENTREPRENDRE A MADAGASCAR, les promoteurs désireux de créer ou d'intensifier des unités d'élevage orientées vers une meilleure productivité, et éligibles au plan technique et financier pour l'obtention de crédit ;
- apporter une assistance technique et un encadrement approprié couvrant l'ensemble de l'installation de ces promoteurs sélectionnés et financés ;
- recueillir l'engagement des promoteurs à accepter les actions de formation et de suivi de ENTREPRENDRE A MADAGASCAR, conformément aux modalités retenues dans le présent accord ;
- oeuvrer de concert avec ENTREPRENDRE A MADAGASCAR et la B.F.V. au suivi des promoteurs financés et au recouvrement des prêts octroyés.

2°/ ENTREPRENDRE A MADAGASCAR s'engage à :

- sélectionner, parmi les projets présentés, ceux qui sont viables et rentables suivant ses propres critères ;
- assurer la formation des promoteurs proposés par le DELSO à l'esprit d'entrepreneur ;
- former et assister les promoteurs au montage de leur dossier de demande de crédit ;
- former et assister les promoteurs à la mise en place des outils de gestion au sein de leur entreprise, et ce, en respectant les procédures de gestion qui seront étudiées conjointement par le projet DELSO, ENTREPRENDRE A MADAGASCAR et la BFV ;
- préparer un kit de gestion comprenant tous les imprimés, formulaires et documents susceptibles de faciliter le suivi en gestion de chaque entreprise ;
- contrôler le déblocage des fonds du crédit octroyé ;
- assurer de concert avec le projet DELSO et la BFV, le suivi des entreprises financées dans le but de rechercher leur meilleure rentabilité et de sécuriser les crédits octroyés.

3°/ La B.F.V. s'engage à :

- octroyer , conformément aux modalités retenues dans le présent Accord, les crédits qui seront exclusivement destinés au financement de l'installation des entreprises dûment sélectionnées ;
- formaliser et gérer les dossiers de crédits ;
- procéder au recouvrement des créances ;
- rémunérer les fonds mis à disposition par DELSO et non mobilisés, placés en dépôt à terme par DELSO, en fonction d'un calendrier prévisionnel d'utilisation établi par DELSO.

Article 4 : Bénéficiaires et critères d'éligibilité

Les crédits consentis dans le cadre du présent accord seront accordés pour une période de durée variable selon le type d'entreprise mais qui ne pourra pas dépasser cinq (5) ans, avec un différé maximal d'un (1) an.

Pour pouvoir en bénéficier, les projets de création et d'amélioration des unités de productions animales doivent répondre aux critères suivants :

- promoteurs remplissant les critères d'éligibilité propres au DELSO, et définis par lui ;
- projets présentés ayant obtenu l'avis favorable du DELSO et d'ENTREPRENDRE A MADAGASCAR ;
- promoteurs s'engageant à accepter l'assistance technique à la gestion et le suivi direct de ENTREPRENDRE A MADAGASCAR ;
- promoteurs à jour dans le paiement de crédits contractés auprès de la BFV ou d'autres organismes de crédit ou bénéficiant d'un rééchelonnement des impayés antérieurs.

Article 5: Procédure

1. Les promoteurs nominativement proposés par le DELSO sont pris en charge par l'antenne régionale de ENTREPRENDRE A MADAGASCAR pour une séance de formation à l'esprit d'entrepreneur et aux principes de montage d'un dossier de faisabilité.
2. L'antenne régionale d'ENTREPRENDRE À MADAGASCAR est chargée de la prise de renseignements commerciaux et financiers auprès de la B.F.V., concernant les promoteurs proposés par le DELSO.
3. Une formation personnalisée au montage de dossier est ensuite dispensée par ENTREPRENDRE A MADAGASCAR, suivant le plan-type préconisé en accord avec le DELSO.
4. ENTREPRENDRE A MADAGASCAR, en concertation avec la B.F.V., appuie chaque promoteur dans l'élaboration de la fiche synthétique du projet, devant constituer le dossier économique à l'appui du financement sollicité et destinée à évaluer les capacités de remboursement du projet.
5. ENTREPRENDRE A MADAGASCAR procède à une sélection des dossiers économiquement et financièrement rentables conformément à sa méthodologie propre, et les transmet au DELSO, avec avis favorable pour le bénéfice du crédit et d'une assistance technique à la gestion.
6. Les dossiers non retenus par ENTREPRENDRE A MADAGASCAR sont également transmis au DELSO accompagnés d'un avis motivé.
7. Les dossiers ayant obtenu l'avis favorable d'ENTREPRENDRE A MADAGASCAR sont transmis par le DELSO à la B.F.V. , pour mise en place du crédit.

8. Les contrats de prêt et de garantie sont établis et signés entre le promoteur et la B.F.V. , agissant pour le compte du DELSO.

Article 6 : Dossiers en cours

Le DELSO et ENTREPRENDRE A MADAGASCAR présenteront à la B.F.V. , les dossiers de crédit en cours.

Les procédures standard définies dans le présent accord seront mises en oeuvre pour la gestion de ces dossiers.

Article 7 : Déblocage des fonds

ENTREPRENDRE A MADAGASCAR précise à la B.F.V., avec copie au DELSO, le calendrier prévisionnel de mise à disposition des fonds puis effectue par memorandum les demandes de déblocage après vérification de la conformité des achats ou utilisations demandés par le promoteur par rapport aux prévisions retenues dans le dossier.

Le crédit sera octroyé au nom du promoteur et débloqué après formalisation par la B.F.V., des contrats et des garanties requises pour sûreté du prêt (AVG, nantissement de matériel).

Article 8 : Suivi des Entreprises et sécurisation des fonds

Lorsque les fonds sont débloqués, ENTREPRENDRE A MADAGASCAR oeuvre à la mise en place des investissements et assure la formation du promoteur à la tenue d'une comptabilité simplifiée et à la gestion de petite entreprise (conformément aux outils de gestion étudiés avec le DELSO).

L'assistance technique à la gestion ainsi dispensée par ENTREPRENDRE A MADAGASCAR est complémentaire au suivi régulier de l'entreprise , en vue de sécuriser les crédits octroyés.

La B.F.V. veillera à prendre les garanties nécessaires et à effectuer en temps utile les modalités de sécurisation des fonds, requises dans la convention de prêt (nantissement de matériel, AVG ou autres garanties) et remettre à ENTREPRENDRE A MADAGASCAR les preuves correspondantes, avec l'avis de déblocage correspondant.

Article 9 : Coûts d'assistance et de suivi de ENTREPRENDRE A MADAGASCAR

Le promoteur, pour sa formation à la gestion et la mise en place des outils de gestion au sein de l'entreprise, versera :

- 1% du prêt accordé au moment du premier déblocage d'installation ;
- 1% du prêt accordé après mise en place des outils de gestion dans l'entreprise.

DELSO rémunérera les services d'ENTREPRENDRE A MADAGASCAR selon la décomposition suivante :

- au titre de la sélection des projets rentables et viables, et de leur montage de dossier : 4% de l'investissement total projeté pour chaque projet présenté ;

- au titre du suivi de l'entreprise, durant la période de remboursement : 4% des encours, annuellement, mais uniquement en cas de remboursement effectif des échéances de l'année.

Article 10 : Frais de gestion de la B.F.V.

Les frais de gestion annuels des crédits accordés aux promoteurs sur le fonds, objet du présent protocole, représentent trois pour cent (3%) des encours de crédit (en capital).

Ces frais seront perçus par la B.F.V., à chaque tombée d'échéance des crédits individuels, sur la base du tableau d'amortissement d'un crédit à moyen terme.

Article 11 : Caractéristiques des prêts

Les prêts accordés aux bénéficiaires seront consentis à un taux déterminé par DELSO. Il est actuellement fixé à 10%, auquel s'ajoute la TVA en vigueur.

L'échéancier de remboursement sera calculé sur le principe de remboursement mensuel avec amortissement constant en capital, avec une période de différé de remboursement en capital de 12 mois au maximum.

Article 12 : Remboursement et recouvrement

Les remboursements des prêts par les promoteurs devront s'effectuer par le débit du compte de dépôt à vue (DAV) que chaque promoteur s'engagera à ouvrir à la B.F.V.

Les sommes remboursées réintègrent la ligne de crédit DELSO au fur et à mesure des remboursements effectués par les promoteurs, y compris le solde des intérêts non utilisés à la rémunération des partenaires.

Toute échéance non couverte par le solde du DAV ne fera pas l'objet d'une écriture comptable et sera signalée au DELSO.

En cas de non remboursement au terme de l'échéance, un Comité, composé des représentants du DELSO, de la B.F.V. et de l'antenne régionale de ENTREPRENDRE A MADAGASCAR, décidera d'un rééchelonnement éventuel ou des mesures à prendre en vue de recouvrement avec ou sans pénalisation, en fonction des origines des impayés.

Dans le cas où le remboursement du prêt consenti ne serait pas assuré dans les délais contractuels, la B.F.V. se réserve le droit de percevoir tous les frais engagés pour le recouvrement de ces créances jusqu'à parfait paiement et ceux-ci seront à la charge des promoteurs.

Article 13 : Réunion de coordination

Semestriellement et/ou à la demande de l'une des parties, des réunions de coordination seront tenues entre le DELSO, la B.F.V. et l'antenne régionale de ENTREPRENDRE A MADAGASCAR, en vue de faire le point des situations découlant de l'exécution du présent accord.

Article 14 : Modification ou résiliation

Le présent accord pourra être modifié d'accord entre les parties ou résilié à la demande de l'une d'elles.

Les engagements pris jusqu'à sa date de modification ou de résiliation resteront garantis.

Article 15 : Règlement des différends

Tout différend, litige, grief ou réclamation pouvant résulter de l'interprétation ou de l'exécution du présent accord, sera réglé à l'amiable entre les parties. En dernier ressort, le litige opposant les parties sera soumis à l'arbitrage des juridictions territoriales compétentes.

Fait en 3 (trois) exemplaires originaux
à Antananarivo, le

**Pour le Projet de Développement
de l'Elevage dans le Sud-Ouest**

**Pour la Banky Fampanandrosoana
ny Varotra**

Pour Entreprendre à Madagascar